



Bulletin Officiel

N° 5351 Vendredi 05 Mai 2017

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL**

ELECTROSTAR S.A 2-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE (SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE)

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTL 2017-1 » 8-10

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « HL 2017-2 » 11-14

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2017-1 » 15-17

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « ATTLJARI BANK SUBORDONNE 2017 » 18-23

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2017-1 » 24-28

COMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM 29

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

ONE TECH HOLDING – AGO - 30

ONE TECH HOLDING – AGE - 30

SAMINED – AGO - 31

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA – AGO - 32

SOTRAPIL – AGO - 33

SOTRAPIL – AGE - 33

BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE – AGO - 34

SOCIETE AL JAZIRA – AGO - 34

BANQUE DE L'HABITAT – AGO - 35

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGO - 36

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – AGE - 37

STAR ASSURANCES – AGO - 38

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV – AGO - 39

PAIEMENT DE DIVIDENDES

AMEN BANK 39

ARABIA SICAV 40

SANADETT SICAV 40

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

ONE TECH HOLDING 41

INFORMATIONS POST AGO

AMEN BANK 42-45

RESOLUTIONS ADOPTEES

ATTLJARI PLACEMENTS SICAV 46-47

SICAV Avenir 48-49

SICAV L'INVESTISSEUR 50-51

SICAV L'EPARGNANT 52-53

COURBE DES TAUX

54

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

55-56

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -
- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL -
- ESSOUKNA
- SOCIAL BUSINESS

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE – BIAT -
- POULINA GROUP HOLDING – PGH -
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

- MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2016 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

« ELECTROSTAR SA. »

Société Anonyme au capital de 12 250 000 dinars divisé en 2 450 000 actions de valeur nominale 5 dinar entièrement libérées.

Siège social : Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous
Administration : Rue 8612 Impasse n°3 Local n°9 La Charguia 1 – 2035 Tunis Carthage

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital d'ELECTROSTAR de 12 250 000 dinars à 24 500 0000 dinars

Dans le cadre du prospectus, ELECTROSTAR a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- à ce qu'il n'y ait pas d'écarts « significatifs » entre les états financiers provisoires relatifs à l'exercice 2016 insérés au niveau du prospectus et ceux audités et certifiés
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau du rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Par ailleurs, les mandats des deux administrateurs représentant les petits porteurs (M. Anis FOURATI et M. Ahmed Adel MANAA) ont expiré et ont été renouvelés par décision du conseil d'administration du 20/02/2017. Toutefois cette décision de prolongation est non conforme aux dispositions des articles 190 et 195 du code des sociétés commerciales.

A cet effet, la société ELECTROSTAR s'engage à régulariser cette situation conformément à la législation en vigueur et notamment à l'article 190 CSC.

En outre, le rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2015 fait ressortir plusieurs anomalies et insuffisances notamment :

- L'absence d'une charte d'audit interne ;
- Les réunions et interventions du comité d'audit ne sont pas matérialisées par des rapports, des comptes rendus ou des procès verbaux ;
- Absence des protocoles d'accord et des conventions déterminant les relations et les opérations de la société avec les autres sociétés du groupe ;
- La gestion de quelques volets demeure non informatisée (gestion des immobilisations, contrôle de gestion...) ce qui augmente le risque d'erreurs à la saisie manuelle ;
- Absence d'un planning des interventions ce qui entraîne une insuffisance des contrôles au sein de la société pouvant être à l'origine de certains dysfonctionnements de dilution de responsabilité.

Enfin, les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels et consolidés d'ELECTROSTAR, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises en ce qui concerne notamment :

- Le traitement comptable portant sur la réévaluation des terrains et bâtiments effectués au cours des exercices 2005 et 2010. Ce traitement a dégagé une plus value de réévaluation de 11 125 744DT constatée dans le compte « Réserve Spéciale de Réévaluation ». Or, cette pratique constitue une dérogation aux dispositions de la norme comptable n°5 relative aux immobilisations corporelles.

Il est à signaler que, compte non tenu des réévaluations susvisées, le total des capitaux propres au 31/12/2015 de la société Electrostar serait de 11 034 509DT et non de 22 160 253DT ;

- L'absence d'actualisation de la valeur des titres de participation dans certaines sociétés du groupe et l'absence de constatation des provisions nécessaires et ce, contrairement aux dispositions de la NC 07 relative aux placements. La constatation de ces provisions aurait un impact négatif sur les fonds propres de la société d'au moins 3 129 000DT, soit le total des provisions sur les sociétés «L'AFFICHE TUNISIENNE» de 600 000DT et « HMT » de 2 529 000DT ;
- L'existence parmi les liquidités et équivalents de liquidité au niveau de l'état de flux de trésorerie de rubriques ne répondant pas aux exigences de la NC 01 norme générale. Il s'agit des titres cotés en bourse et des emprunts à moins d'un an ;
- les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires.

De ce fait, ELECTROSTAR s'engage à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et ce, pour l'établissement des prochains états financiers.

- Suite -

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15/04/2017** a décidé d'augmenter le capital de la société ELECTROSTAR d'un montant de 12 250 000 DT pour le porter ainsi de 12 250 000 DT à 24 500 000 DT et ce, par l'émission de 2 450 000 nouvelles actions au prix de 5 DT chacune, soit à la valeur nominale.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible et réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le conseil d'administration est autorisé :

- Dans une première étape : à mettre à la disposition du public les actions nouvelles éventuellement non souscrites ;
- Dans une deuxième étape : à limiter le montant au total de l'augmentation de capital à celui des souscriptions à condition que ce montant atteigne au moins les trois-quarts ($\frac{3}{4}$) de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par « ELECTROSTAR » visant à :

- Améliorer la structure financière de la société et réduire le poids des charges financières ;
- Améliorer la qualité des produits commercialisés ;
- Renforcer le volume d'activité ;
- Développer le service après vente.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 12 250 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 450 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 5 dinars
- Forme des actions : Nominative
- Catégorie des actions : Ordinaire

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 5 DT, soit à la valeur nominale.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne. La société ELECTROSTAR ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles

Période de souscription

La souscription aux 2 450 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de une (01) action nouvelle pour une (01) action ancienne et ce, du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **20/06/2017** au **30/06/2017** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 9 187 500 dinars, correspondant à 1 837 500 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ELECTROSTAR exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 03 135 1200321046472 ouvert auprès de la BNA, Agence Succursale conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **16/06/2017** à 15H à BNA Capitaux, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par BNA Capitaux), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs de 2 450 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les actions nouvelles souscrites (2 450 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2017.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Depuis le 22/01/2001, les actions d'ELECTROSTAR sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 2 450 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ELECTROSTAR inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/05/2017**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 2 450 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la mise en paiement des dividendes de l'exercice 2016, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650055» durant la période de souscription préférentielle soit du **17/05/2017** au **16/06/2017** inclus**.

** Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 16/06/2017 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0006650063» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par COFIB CAPITAL – Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°17-0970 en date du 28/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice ELECTROSTAR (Boulevard de l'environnement route de Naassen 2013 Bir el Kasaa Ben Arous.), de BNACapitaux intermédiaire en bourse (Immeuble le banquier avenue tahar HADDAD 1053, les berges du lac, et sur le site internet du CMF (www.cmf.tn)).

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne

BANQUE TUNISO-LIBYENNE -BTL-

Société anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisée en 1 000 000 actions
de nominal 100 dinars
Siège social : 25 Ave. Kheireddine Pacha. B.P : 150, Montplaisir -1073 Tunis-

**Emission d'un Emprunt Obligataire
« BTL 2017-1 »
Sans recours à l'appel public à l'épargne**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03/06/2016 a autorisé l'émission par la banque d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné pour un montant de 30 millions de dinars et ce sur une période de cinq ans à sept ans, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants et arrêter les conditions et les modalités nécessaires.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le 22/02/2017 et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

DUREE	TAUX D'INTERET	AMORTISSEMENT ANNUEL
5 ans	7,62%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission✓ **Montant :**

Le montant nominal de l'emprunt obligataire est fixé à 20 millions de dinars susceptible d'être porter à 30 millions de dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porter à 300 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire «BTL 2017-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ **Période de souscription et de versement :**

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **10/04/2017** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse et seront clôturées au plus tard le **10/05/2017**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 30 millions de dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/05/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations.

- **Dénomination de l'Emprunt** : BTL 2017-1.

- **Nature des Titres** : Titres de créance.

- **Forme des Titres** : Nominatives.

- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.

- Suite -

- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites délivrée par MAC SA, Intermédiaire en Bourse.
- **Prix de souscription et Prix d'émission** : Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance des Intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/05/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/05/2017**.
- **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de 7,62% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

- **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.
- **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **10 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **10/05/2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10/05/2018**.

- **Taux de rendement actuariel**:

- ✓ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,62% l'an.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- ✓ **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans.

- ✓ **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne de l'emprunt « Emprunt BTL 2017-01 » est de 3 ans.

- ✓ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de cet emprunt est égale à 2,731 années.

- ✓ **Mode de placement** :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

- ✓ **Cessibilité des obligations** :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- Suite -

✓ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

✓ **Domiciliation de l'emprunt :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt « BTL 2017-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **MAC SA intermédiaire en bourse**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera par ce dernier la quantité d'obligations y afférente.

✓ **Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

✓ **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

✓ **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les banques exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription à ce taux fixe risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux variables.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire
« HL 2017-2 »**

Décision à l'origine de l'opération

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **01/06/2016** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent Vingt Millions de Dinars **120.000.000 DT** sur 2016 et 2017 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **03/12/2017** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « **HL 2017-2** » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 dinars;
- Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;
- **Forme d'Obligation** : les obligations sont nominatives ;
- **Prix d'émission** : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;
- **Durée et Taux d'intérêt** : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : **7,65%** brut l'an ou variable (**TMM+2,35%**) brut l'an au choix du souscripteur ; Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : **7,85%** brut l'an ;
- **Amortissement** : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit **20 Dinars** par obligation. Cet amortissement commence à la 1ère année pour la catégorie A et à la 3ème année pour la catégorie B.

But de l'émission

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2017, qui s'élèvent à 307 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2017 est de 80 millions de dinars

- Suite -

Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **20/04/2017** et clôturées sans préavis et au plus tard le **10/07/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10/07/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/07/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **20/04/2017** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

Caractéristiques des titres émis

Dénomination de l'emprunt : « HL 2017-2 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 des obligations

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10/07/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **10/07/2017**.

- Suite -

Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société

Le **26/01/2016**, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de **BB (tun)** attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission

Le **13/03/2017**, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB (tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease.

Mode de placement

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°**96-113** du **30/12/1996** portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de **20%**. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes

- Suite -

morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

Renseignements généraux

Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « **HL 2016-2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres

Il existe à fin mars 2017, neuf emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « **HL 2016-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « **HL 2016-2** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 05 avril 2017 sous le n°17-0967, du document de référence « **HL 2016** » enregistré auprès du CMF en date du 30 Août 2016 sous le n°16-003 et de l'actualisation du document de référence « **HL 2016** » enregistré par le CMF en date du 05 Janvier 2017 sous le n° 16-003/A001. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2017.

La note d'opération et le document de référence « **HL 2016** » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki, les Berges du Lac, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 20 Avril 2017 et le 30 Avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« CIL 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **19 mai 2016** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2016, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **23 Mars 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (**20**) Millions de Dinars susceptible d'être porté à trente (**30**) Millions de Dinars selon les conditions suivantes :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «CIL 2017-1 »

Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour

- Suite -

un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

Durée totale :

Les obligations « CIL 2017-1 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/06/2017** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **27/06/2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/06/2022**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **27 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/06/2018**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **28/04/2017** et clôturées au plus tard le **27/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au

- Suite -

25/07/2017, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **28/04/2017** aux guichets de BIATCapital, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BIATCapital, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

Notation de la société :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir **stable** et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du **24 mars 2016**.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **30 Mars 2017**.

Cotation en bourse :

La Compagnie Internationale de Leasing, s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BIATCapital de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt «CIL 2017-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 17-0969 en date du 13 avril 2017, du document de référence « CIL 2016 » enregistré par le CMF sous le n° 16-009 en date du 30 novembre 2016, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017 ainsi que ses indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre de l'exercice

2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 juillet 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de BIATCapital - intermédiaire en bourse, Avenue du dinar Immeuble Youssef Towers - Les Jardins du Lac II - 1053 – Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017, les états financiers relatifs à l'exercice 2016 ainsi que les indicateurs d'activité relatifs au deuxième trimestre 2017 de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2017, le 30 avril 2017 et le 20 juillet 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «Attijari bank Subordonné 2017»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari bank réunie le **10 juin 2015** a autorisé l'émission de nouveaux emprunts obligataires ordinaires ou subordonnés à hauteur maximale de 200 millions de dinars sur une période de 3 ans en une ou plusieurs émissions sur les exercices 2015, 2016 et 2017, et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Directeur Général, les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari bank réuni le **14 février 2017** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné courant l'année 2017 d'une enveloppe de 60 000 000 dinars et a autorisé le management de la Banque d'arrêter et de fixer les modalités et les conditions de cet emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari bank a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» comme suit :

- ❖ Montant de l'emprunt : 60 millions de dinars, réparti en 2 catégories :
- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,40% et/ou au taux variable TMM+1,90% ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable TMM+2,10%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant : L'emprunt obligataire subordonné « Attijari bank Subordonné 2017 » est d'un montant de 60 000 000 de dinars, divisé en 600 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT..

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **29 mars 2017** et clôturées au plus tard le **31 mai 2017**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (60 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 60 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31 mai 2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27 juin 2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

- Suite -

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **29 mars 2017** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

L'émission du présent emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de Attijari bank et dans le but de se conformer davantage aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisées (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance), De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers
- **Dénomination de l'emprunt** : «Attijari bank Subordonné 2017»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31 mai 2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **31 mai 2017**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,90% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,40% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce**
 - ✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,10% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.
 - ✓ **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription la catégorie et le type de taux à adopter.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la Catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le 31 mai 2022 pour la Catégorie A et le 31 mai 2024 pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée,

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 mai** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **31 mai 2018**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31 mai 2018** pour la catégorie A et le **31 mai 2020** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **7,40 %** l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie B, ce taux est de **7,50%** l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2017 (à titre indicatif) qui est égale à 4,2542%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,1542% pour la Catégorie A et de 6,3542% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** pour la Catégorie A et de **2,10%** pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A.
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt subordonné «Attijari bank Subordonné 2017» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,738 années** pour la catégorie A et **4,297 années** pour la catégorie B.

Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « Attijari bank 2016 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- Suite -

Garantie :

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 19 décembre 2016, Capital Intelligence a attribué à Attijari bank les notes suivantes :

- ✓ Note à long terme : BB ;
- ✓ Note à court terme : B ;
- ✓ Perspectives d'évolution de la note à long terme : Stables.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques liés aux obligations subordonnées). Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Société Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, sise au Rue des lacs de Mazurie les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une Assemblée Générale Spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari bank s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari bank Subordonné 2017» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné «Attijari bank Subordonné 2017 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

• **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination) telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance ».

• **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

• **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» et du document de référence « Attijari bank 2016 » enregistré par le CMF en date du 28/11/2016 sous le n° 16 – 008. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016 pour tout placement sollicité après le 30/04/2017.

La note d'opération «Attijari bank Subordonné 2017» ainsi que le document de référence « Attijari bank 2016 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Attijari bank, 24, rue HédiKarray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de Attijari bank relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 2017-1 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le **07/06/2016** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **21/12/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » d'un montant de 30 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,50% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8,20% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% brut l'an et/ou TMM+2,35% sur 5 ans.
- Catégorie B : 7,80% brut l'an sur 7 ans dont 2 années de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2017-1 » est d'un montant de 30 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 300 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2017-1 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **21/03/2017** et clôturées sans préavis au plus tard le **07/06/2017**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **07/06/2017**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/06/2017** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **21/03/2017** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax, Gabès et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2017 des mises en force qui s'élèvent à 368 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 30 millions susceptibles d'être portés à 40 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 87 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2017-1 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE VALEURS.

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/06/2017**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/06/2017** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «TUNISIE LEASING 2017-1» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **07/06/2022** pour la catégorie A et le **07/06/2024** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **7 juin de chaque année**. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **07/06/2018**. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **07/06/2018** et le premier remboursement en capital aura lieu le **07/06/2020**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2017 à titre indicatif, qui est égale à 4,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,598%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2017-1» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- Suite -

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

Garantie : Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **03 février 2017**.

Notation de la société: En date du **24 mars 2016**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à **BBB+ (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme à F2 (tun).

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars

- Suite -

(5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars (1000 dinars).

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres : Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TUNISIE LEASING 2017-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2017-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 06/03/2017 sous le n° 17-0963, du document de référence « Tunisie Leasing 2016 » enregistré auprès du CMF en date du 9 Novembre 2016 sous le n° 16-005, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au premier trimestre de l'exercice 2017 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2017 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2016, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2017.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Inté Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2017 et les états financiers relatifs à l'exercice 2016 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2017 et le 30 avril 2017.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ASSURANCES SALIM

*Siège social : Immeuble ASSURANCES SALIM
Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003*

L'assemblée générale ordinaire de la société Assurances SALIM s'est tenue le 27-04-2017 et a décidé :

- ✓ La distribution d'un dividende de 1 dinar par action à partir du 10-05-2017, soit un montant total de 2 660 000DT.

Ce montant sera prélevé comme suit:

- 430 680,000 D, réservé aux seuls actionnaires personnes physiques, qui sera prélevé sur les résultats reportés provenant des Réserves Extraordinaires constituées au 31.12.2013 et qui ne sera pas soumis à la retenue à la source conformément au paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour l'année 2014.
- 2 229 320,000 D, dividendes personnes morales prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2016.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 10 h 30 mn, à « Hôtel PARIS », sis rue du Lac Turkana - les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2016 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2016 ;
4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2016 ;
5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice 2016 et distribution des dividendes ;
7. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
8. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit ;
11. Questions diverses ; et
12. Pouvoirs en vue des formalités.

2017 - AS - 4655

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness -Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac - Tunis

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 10 h, à « Hôtel PARIS », sis rue du Lac Turkana - les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et de mode de convocation ;
2. Transfert du siège social de la société ;
3. Modification corrélative de l'article 4 des statuts de la société ;

2017 - AS - 4656

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

SANIMED

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 - BP 68 Marquez Sahnoun 3012 Sfax- Tunisie

I- Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18/05/2017 à 10 h 00 à l'hôtel Regency Gammarth sis à Gammarth, la Marsa Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016,
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,
7. Affectation du résultat,
8. Quitus aux administrateurs,
9. Nomination de trois nouveaux administrateurs,
10. Nomination des commissaires aux comptes.
11. Autorisation à donner au conseil d'administration pour acheter et vendre les actions SANIMED en bourse,
12. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SANIMED.

II- Les actionnaires de la société SANIMED sont également convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le même jour soit le 18/05/2017 à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social par incorporation des réserves,
2. Modification de l'article 6 des statuts,
3. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à ladite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société SANIMED.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CHIMIQUE ALKIMIA

Siège social :11,- Rue des Lilas - 1082 Tunis – Mahrajène

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société Chimique ALKIMIA sont invités à assister le Vendredi 19 Mai 2017 à 10 heures à l'Hôtel Les Berges du Lac, à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2016
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016
- 3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs au même exercice
- 4- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2016 du Groupe ALKIMIA
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Fixation des jetons de présence et de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.
- 7- Affectation du résultat net de l'exercice 2016.

Conformément à l'article 29 des statuts de la Société, tout actionnaire peut assister à l'A.G.O sur simple justification de son identité, à condition qu'il ait été immatriculé par son intermédiaire en bourse sur les registres de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaire pourra par ailleurs se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un "POUVOIR" soit déposé au siège social de la Société cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2016 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2016,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2016,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2016,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2016,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de trois (3) nouveaux administrateurs,
10. Approbation du renouvellement des mandats de trois (3) administrateurs.

2017 - AS - 4607

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social : Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 25 mai 2017 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de l'augmentation du capital social.

2017 - AS - 4608

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Banque Tuniso-Koweitienne

Groupe BPCE

Siège Social : 10 Bis, Avenue Mohamed V, BP 49 - 1001 Tunis-

Les Actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne -Groupe BPCE -sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2017 à 14 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes
2. Ratification de la cooptation d'administrateurs
3. Pouvoirs pour formalités.

2017 - AS - 4595

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT
ET DE TOURISME DJERBA**

Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 20/05/2017 à 09H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2016 ;
5. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Pouvoir en vue de formalités.

2017 - AS - 4596

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 25 mai 2017 à 10Heures à l'hôtel le Sheraton Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2016.
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2016,
- 3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2016,
- 4- Affectation du résultat,
- 5- Quitus aux administrateurs,
- 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur,
- 7- Désignation d'un Administrateur,
- 8- Désignation d'un Administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.
- 10- Emission d'un Emprunt Obligataire et/ou subordonné.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 9 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration, sur l'activité et les états financiers individuels de la B.N.A, sur l'activité du groupe B.N.A et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels de la B.N.A et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2016, ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.
3. Quitus aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2016.
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016.
5. Autorisation de rachat / cession d'une partie des actions de la Banque.
6. Autorisation d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires.
7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et de la rémunération des présidences et des membres des comités issus du Conseil d'Administration.
8. Désignation d'un membre au conseil d'administration.

Conformément à l'article 40 des statuts de la Banque Nationale Agricole l'Assemblée Générale Ordinaire se compose des actionnaires propriétaires d'au moins dix actions. Toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents destinés à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

BANQUE NATIONALE AGRICOLE-BNA-
Siège social : Rue Hédi Nouira Tunis

Messieurs les actionnaires de la Banque Nationale Agricole sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 22 mai 2017 à 11 heures à l'Hôtel Acropole les Berges du Lac Tunis et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification corrélative des statuts conformément aux exigences des lois et règlements en vigueur, notamment la loi N° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux institutions financières.

Les actionnaires peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'une délégation de pouvoir à déposer au siège de la banque soit avant cinq jours, ou alors le jour de l'assemblée.

Les documents relatifs à cette Assemblée seront à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) et ce durant le délai légal.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

STAR ASSURANCES

Siège Social : Square Avenue de Paris 1080 Tunis Cedex-BP 667

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances sont convoqués le Mercredi 10 mai 2017 à 09h30' à l'hôtel Le Palace Gammarth pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2016.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2016 et approbation des conventions,
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2016,
4. Quitus aux administrateurs,
5. Affectation du résultat de l'exercice 2016,
6. Ratification de la cooptation d'administrateur,
7. Fixation du montant des jetons de présence des administrateurs, des membres du comité permanent d'audit et des membres du comité de placement,
8. Renouvellement des mandats des administrateurs,
9. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2017, 2018 et 2019.
10. Pouvoirs en vue des formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 13 juin 2000
Siège social : 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira
- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis

Les actionnaires de **MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **le Mardi 23 mai 2017 à 16h** au siège de la société sis au 17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les Jardins du Lac- Lac II -1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016,
- 2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2016,
- 3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2016,
- 4- Quitus aux administrateurs,
- 5- Affectation des résultats de l'exercice 2016.

2017 - AS - 4658

Paiements de dividendes

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

AMEN BANK porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2017 a décidé de distribuer un dividende, relatif à l'exercice **2016**, d'un montant de :

- Des bénéfices de l'année 2016 : **0,546** dinar
- Des bénéfices antérieurs à l'année 2014 : **0,604** dinar

Soit un total de **1,150 dinar**.

La mise en paiement sera effectuée à partir du **Mardi 09 MAI 2017**.

2017 - AS - 4659

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

ARABIA SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 17 mars 1994
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **ARABIA SICAV**, réunie en date du 20 avril 2017, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2016, un dividende de :

0,682 dinar par action

Ce dividende est payable à partir du **10 mai 2017** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

2017 - AS - 4660

PAIEMENT DE DIVIDENDES

SANADETT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 1^{er} août 1996
Siège social : 9, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire de **SANADETT SICAV**, réunie en date du 20 avril 2017, a décidé de mettre en paiement au titre de l'exercice 2016, un dividende de :

4,182 dinars par action

Ce dividende est payable à partir du **10 mai 2017** aux guichets de l'Arab Tunisian Bank et l'Arab Financial Consultants.

2017 - AS - 4661

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

ONE TECH HOLDING

Siège social : Cité El Khalij -Rue Lac Lochness - Imm
Les Arcades Tour A- Les Berges du Lac -Tunis

Projet de résolutions de la Société One Tech Holding à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 18 mai 2017.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent (..) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration réuni le 31/03/2017, l'assemblée générale extraordinaire approuve la décision du transfert du siège social de la société de l'adresse actuelle : Cité el khalij, rue du lac loch ness, immeuble les arcades, Tour A, les berges du Lac au, 16 rue des entrepreneurs – Zone Industrielle la charguia 2- 2035 Ariana.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide la modification de l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 « nouveau » :

« Le siège social est fixé au, 16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.

Il peut être transféré à tout autre endroit en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à »

AVIS DE SOCIETES

Informations Post AGO

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V -1002 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2017, l'Amen Bank publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

Après avoir entendu lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2016 et lecture des rapports Général et Spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif au Directoire et au Conseil de Surveillance pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la Loi 2016-48 approuve les conventions telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes approuve les états financiers consolidés du groupe Amen Bank arrêtés au 31 décembre 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des dividendes à distribuer aux actionnaires en franchises de retenue à la source par prélèvement sur les résultats reportés provenant des bénéfices des exercices antérieurs à 2014 (capitaux propres au 31 décembre 2013), à la somme de quinze millions trois cents quatre vingt mille dinars (15 380 000,000 Dinars) provenant des réserves de réinvestissements devenues disponibles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter un montant de 15 380 000 dinars de réserve spéciale de réinvestissement devenue disponible aux résultats reportés et décide d'affecter le montant à répartir comme suit :

AFFECTATION DU BENEFICE 2016	
BENEFICE NET DE L'EXERCICE	90 006 064,614
REPORT A NOUVEAU	3 858,368
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT DISPONIBLE	15 380 000,000
MONTANT A REPARTIR	105 389 922,982
RESERVE SPECIALE DE REINVESTISSEMENT	72 802 950,000
FONDS SOCIAL	3 000 000,000
DIVIDENDES : 23%	29 281 875,000
FONDS DE RETRAITE	300 000,000
REPORT A NOUVEAU	5 097,982

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la date du paiement des dividendes pour le 09 mai 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas les 300 millions de dinars.

Elle délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence au titre de l'année 2017, à deux cent vingt mille dinars (220.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres des différents comités au titre de l'année 2017, à un montant global de cent mille dinars (100.000 dinars).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Neuvième Résolution

Conformément aux dispositions de l'article 243 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 20 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que membre du Conseil de Surveillance indépendant de la banque pour la durée restant à courir du mandat de feu M. Béchir Ben Yedder, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le mandat de Monsieur John Pierre KHOURY, membre du Conseil de Surveillance, arrive à échéance lors de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de M. John Pierre Khoury pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que le Président et les membres du Directoire, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce en application des dispositions des articles 233 et 241 nouveaux du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Douzième Résolution

L'Assemblée générale Ordinaire confère au Président du Directoire ou à toute personne que celui-ci désignera, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -**II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**

BILAN
ARRETE AU 31.12.2016
APRES REPARTITION DU RESULTAT

Unité en millier de Dinars Tunisiens

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	107 721	107 781
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	169 829	193 873
AC3 Créances sur la clientèle	5 893 685	5 971 463
AC4 Portefeuille titres commercial	599 200	905 996
AC5 Portefeuille d'investissement	1 193 230	570 774
AC6 Valeurs immobilisées	120 854	117 566
AC7 Autres actifs	158 398	72 601
TOTAL ACTIFS	8 242 917	7 940 054
PA1 Banque Centrale	818 196	500 194
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	468 866	509 230
PA3 Dépôts de la clientèle	5 116 938	5 142 391
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	914 432	911 881
PA5 Autres passifs	219 436	232 074
TOTAL PASSIFS	7 537 868	7 295 770
CP1 Capital	127 313	122 220
CP2 Réserves	577 308	521 637
CP4 Autres capitaux propres	423	423
CP5 Résultats reportés	5	4
CP6 Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	705 049	644 284
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	8 242 917	7 940 054

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres**TABLEAUX DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2016 :**

Unité en millier de Dinars Tunisiens

	Capital social	Réserves légales	Réserve à Régime Spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fond social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres avant répartition du résultat au 31/12/2016	127 313	12 222	348 308	-	120 979	35 076	423	4	90 006	734 331
Affectation du résultat 2016 (5ème résolution)										
Réserves	-	-	57 423	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement disponible distribuée	-	-	(15 380)	-	-	-	-	-	15 380	-
Réserve spéciale de réinvestissement 2016 affectée	-	-	72 803	-	-	-	-	-	(72 803)	-
Réserves sur plus values sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve s extraordinaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividende	-	-	-	-	-	-	-	-	(29 282)	(29 282)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 300	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau 2015	-	-	-	-	-	-	-	(4)	4	-
Report à nouveau 2016	-	-	-	-	-	-	-	5	(5)	-
Capitaux Propres après répartition du résultat au 31/12/2016	127 313	12 222	405 731	-	120 979	38 376	423	5	-	705 049

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**ATTIJARI PLACEMENTS SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 octobre 1993
Siège social : Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie
Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2017**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie le mode et le délai de convocation de la présente Assemblée et la déclare régulièrement constituée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2016 et du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à ce même exercice approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31-12-2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2016, en prend acte dans son intégralité, et approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice 2016 conformément à la proposition du Conseil d'Administration comme suit :

Sommes distribuables exercice 2016	5 698,010
Réintégration report exercices antérieurs	0,224
Total sommes distribuables	5 698,234
Dividendes à distribuer	5 697,964
Report à nouveau 2016	0,270

Elle décide en conséquence de fixer le montant des dividendes pour l'exercice 2016 à **13,313 dinars** par action.

La mise en paiement des dividendes s'effectue auprès des guichets d'ATTIJARI BANK à compter du **22 mai 2017**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Mohamed EL MONCER du conseil d'administration de la société et du départ de Monsieur Haythem MEHOUACHI du groupe ATTIJARI BANK et décide de ne pas nommer de remplaçants à leurs places.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au représentant légal de la société pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 30 juin 1994
Siège social : 34, rue Hédi Karray -1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

- Sommes distribuables : 45.668,730 dinars
- Montant à distribuer : 45.653,356 dinars
- Report à nouveau : 15,374 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,149 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 18 mai 2017** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
 - soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 18 mai 2017; la solute, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER, pour les anciens actionnaires qui ne disposent pas de compte bancaire à la STB.
- Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 17 mai 2017 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de monsieur Nabil FRINI, en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Mohamed Néjib BABA, démissionnaire, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

SICAV L'INVESTISSEUR
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 25 février 1991
Siège social : Rue Hédi Noura -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	45.189,798 dinars
Dividendes à distribuer	:	45.185,688 dinars
Résultat à reporter	:	4,110 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,472 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **vendredi 19 mai 2017** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 19 mai 2017; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire. Les actionnaires auront jusqu'au jeudi 18 mai 2017 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de monsieur Sadok JELASSI en tant qu'administrateur en remplacement de monsieur Fethi CHOUROU, démissionnaire, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du Ministre des Finances du 21 décembre 1996
Siège social : Rue Hédi Nouria -1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 2017

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2016 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	17.824.600,431 dinars
Dividendes à distribuer	:	17.822.001,016 dinars
Résultat à reporter	:	2.599,415 dinars

Elle fixe par conséquent à **4,492 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 29 mai 2017** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
- Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 29 mai 2017; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 26 mai 2017 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2016, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prenant acte que le mandat de la STB SICAR en tant qu'administrateur vient à expiration à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler son mandat pour une période de trois années, prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS

COURBE DES TAUX DU 05 MAI 2017

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication)	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,471%		
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017		4,497%	
TN0008003220	BTC 52 semaines 27/06/2017		4,551%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,573%	1 003,664
TN0008003246	BTC 52 semaines 10/10/2017		4,713%	
TN0008003253	BTC 52 semaines 07/11/2017		4,756%	
TN0008003261	BTC 52 semaines 05/12/2017		4,800%	
TN0008003279	BTC 52 semaines 02/01/2018		4,843%	
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"		4,863%	1 002,669
TN0008003287	BTC 52 semaines 30/01/2018		4,886%	
TN0008003311	BTC 52 semaines 27/02/2018	4,929%		
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,209%	1 003,590
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,282%	920,947
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,394%	1 001,636
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		5,811%	991,971
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,113%	981,050
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,225%	984,360
TN0008000614	BTA 6 ans "6% février 2022"		6,711%	971,402
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,818%	1 003,345
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,934%	942,345
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		7,236%	941,828
TN0008000648	BTA 6 ans "6% juin 2023"	7,314%		937,155
TN0008000630	BTA 7 ans "6% octobre 2023"		7,348%	932,191
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"		7,375%	928,897
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		7,401%	925,926
TN0008000622	BTA 10 ans "6,3% mars 2026"		7,603%	917,875
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"		7,666%	909,894
TN0008000655	BTA 10 ans "6,6% mars 2027"	7,714%		924,536
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"		7,802%	920,655
TN0008000663	BTA 15 ans "7,5% juillet 2032"	8,161%		943,893

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2016	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	164,420	166,784	166,801		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	111,132	112,632	112,644		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	95,242	96,499	96,510		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,649	14,852	14,853		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	107,054	108,451	108,463		
2448486							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,503	1,524	1,525		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	105,685	106,970	107,055		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	40,163	40,632	40,636		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	54,416	55,039	55,044		
10 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	113,524	114,689	114,919		
11 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,393	109,315	109,813		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
12 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	129,579	132,521	132,960		
13 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	486,475	498,192	499,342		
14 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,124	117,426	117,534		
15 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBRE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,349	126,844	126,968		
16 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,836	137,425	137,499		
17 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	120,374	119,918	119,971		
18 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	95,511	98,406	98,899		
19 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	148,068	145,780	146,013		
20 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,437	92,367	92,702		
21 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,738	96,953	97,030		
22 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	141,042	142,710	143,602		
23 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	123,906	126,764	127,185		
24 FCP BIAT-CROISSANCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
25 FCP BIAT-PRUDENCE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
26 FCP BIAT-EQUILIBRE *	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
27 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,078	95,558	96,005		
28 FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	99,043	99,024	99,689		
29 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	19,055	19,643	19,735		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
30 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE ***	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 546,792	En dissolution	En liquidation		
31 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 197,158	2 221,772	2 224,660		
32 FCP AMEN PERFORMANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	120,513	En dissolution	En liquidation		
33 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	109,111	110,287	111,015		
34 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	144,332	146,285	146,802		
35 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	150,498	154,996	155,100		
36 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	15,429	15,702	15,752		
37 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 293,879	5 293,122	5 298,819		
38 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 119,747	5 155,040	5 164,452		
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,473	2,481	2,491		
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,161	2,184	2,189		
41 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,218	1,201	1,208		
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,081	1,088	1,091		
43 FCP HAYETT PLENTITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,079	1,083		
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,071	1,071	1,078		
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	107,645	108,809	109,692		
46 AL AMANAH ETHICAL FCP *	CGF	25/05/09	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
47 AL AMANAH EQUITY FCP *	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	118,914	119,384	119,276		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	-	-	1000,000		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 30/12/2016	Dernière VL	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
50 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	25/05/16	4,482	108,495	109,814	109,825
51 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	25/05/16	4,025	103,590	104,803	104,813
52 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	31/05/16	4,304	105,622	107,090	107,103
53 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	23/05/16	4,087	102,729	104,035	104,046
54 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	21/04/17	4,590	104,300	101,272	101,284
55 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/16	4,005	107,273	108,651	108,662
56 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/05/16	4,401	104,816	106,338	106,350
57 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/05/16	3,887	102,340	103,465	103,474
58 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	27/05/16	4,196	104,641	105,786	105,794
59 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/16	3,636	102,631	103,862	103,872
60 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	27/04/17	4,357	104,647	101,655	101,665
61 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	25/05/16	3,994	103,651	104,945	104,956
62 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UBI FINANCE	07/10/98	16/05/16	4,198	106,799	108,220	108,231
63 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,174	106,445	106,455
64 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/16	3,301	103,608	104,926	104,936
65 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/17	3,695	102,652	100,217	100,227
66 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	31/05/16	3,924	104,501	105,635	105,644
67 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	16/05/16	4,333	102,797	104,265	104,278
68 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	25/05/16	3,934	103,915	105,255	105,266
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/16	3,575	105,558	106,757	106,767
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	30/05/16	4,436	102,987	104,521	104,534
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,411	104,765	104,775
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/16	3,528	105,134	106,452	106,461
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,709	103,926	103,936

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,598	10,744	10,745
75	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	27/05/16	3,876	103,363	104,767	104,777
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	4,279	103,788	105,384	105,396
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,765	105,102	106,809	106,822
78	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,515	10,661	10,662
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	25/05/16	0,875	57,880	57,197	57,419
80	ATTIJARI VALEURS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	1,814	130,496	En cours de liquidation	En cours de liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV **	ATTIJARI GESTION	22/03/94	23/05/16	15,804	1 435,194	En cours de liquidation	En cours de liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/05/16	0,550	97,101	98,051	98,449
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	27/04/17	0,560	16,129	16,915	17,014
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/17	7,628	270,797	267,389	268,154
85	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	16/05/16	0,732	29,309	29,704	29,721
86	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/16	30,618	2 327,393	2 263,142	2 271,894
87	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	19/05/16	2,137	72,644	73,727	73,932
88	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/16	1,920	54,941	55,554	55,571
89	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	100,102	102,280	102,911
90	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	83,763	86,316	86,990
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
91	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	10,916	10,906	10,918
92	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	11,692	11,495	11,512
93	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,069	13,868	13,902
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	12,328	12,124	12,208
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	23/05/16	0,332	12,821	12,998	13,063
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	23/05/16	0,027	11,441	11,701	11,729
97	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,342	141,450	142,256	142,709
98	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/16	2,029	138,271	138,857	139,132
99	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	27/05/16	0,150	9,394	9,010	9,062
100	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	16/05/16	2,332	101,861	103,006	103,642
101	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	02/05/17	0,997	82,067	79,190	79,445
102	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	02/05/17	0,574	82,732	80,401	80,839
103	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/16	3,202	98,547	99,384	99,493
104	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	17/04/17	1,206	92,510	93,594	94,353
105	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	102,153	100,153	100,989
106	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	-	9,766	9,802
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE ***	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	114,877	En dissolution	En liquidation
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	101,596	100,298	101,208
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/16	3,711	139,878	141,749	142,394
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	1,710	104,843	103,873	104,940
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	20/05/16	0,776	104,328	101,813	103,233
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	3,766	197,772	198,412	200,088
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	4,751	179,605	181,626	182,591
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/16	5,485	156,174	157,290	157,925
115	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,231	20,765	21,104
116	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	147,351	142,981	143,712
117	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGER	03/03/10	04/04/17	1,244	124,939	123,786	124,203
118	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 930,614	9 028,152	8 965,848
119	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	26/05/16	0,102	8,151	8,164	8,246
120	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	89,496	83,969	83,098
121	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	26/04/17	17,382	999,688	965,868	951,347
122	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5189,664	5315,036	5345,065
123	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	-	-	5050,700	4943,817	4943,002
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	19/05/16	2,265	111,981	113,200	113,835
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	26/05/16	0,107	8,969	9,092	9,148
126	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	-	-	10 178,478	10 269,486	10 289,868

* FCP en liquidation anticipée

** SICAV en cours de liquidation anticipée

*** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Atelier du Meuble Intérieurs », l'ouverture au public de FCPR ITQAN INVESTMENT FUND et le déclassement du fonds « CEA ISLAMIC FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE

I-1 Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac -1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble -Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunis- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Centre Urbain Nord-Immeuble Assurances Salim Bloc B Parcelle BC5 -1082 Tunis	71 948 314
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI VALEURS SICAV (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
16	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
17	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
18	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
19	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
21	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
22	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
23	FCP AMEN PERFORMANCE (3)	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
24	FCP AMEN PREVOYANCE (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
25	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
27	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP BIAT- CROISSANCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
30	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
31	FCP BIAT- EQUILIBRE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- PRUDENCE (1)	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette-Mutuelleville -1002 Tunis
35	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
36	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
37	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
38	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
44	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
45	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
46	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
47	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
50	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
51	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
55	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
60	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
61	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
63	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
64	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
87	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
92	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
93	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
94	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
96	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
98	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
99	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
100	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
101	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
102	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
105	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
106	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
107	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
108	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
110	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
111	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
112	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

113	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
115	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
116	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
117	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
118	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
119	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
120	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
122	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
123	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique-1002 Tunis Belvédère
125	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac-1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) SICAV en dissolution anticipée

(3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

24	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
25	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
30	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
31	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
33	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
34	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
35	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
37	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Walid Ben SALAH.

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016
(en Milliers de dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
ACTIFS					
Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	III-1	511 397	519 194	(7 797)	-1,50%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	870 102	805 687	64 415	8,00%
Créances sur la clientèle	III-3	7 678 464	6 583 294	1 095 170	16,64%
Portefeuille-titres commercial	III-4	1 336 486	1 101 495	234 991	21,33%
Portefeuille d'investissement	III-5	386 722	321 388	65 334	20,33%
Valeurs immobilisées	III-6	215 172	220 078	(4 906)	-2,23%
Autres actifs	III-7	336 632	284 315	52 317	18,40%
Total des actifs		11 334 975	9 835 451	1 499 524	15,25%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	IV-1	779	1 303	(524)	-40,21%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	838 619	519 666	318 953	61,38%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	9 078 305	8 090 342	987 963	12,21%
Emprunts et ressources spéciales	IV-4	183 145	118 657	64 488	54,35%
Autres passifs	IV-5	340 377	334 259	6 118	1,83%
Total des passifs		10 441 225	9 064 227	1 376 998	15,19%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		462 184	406 644	55 540	13,66%
Autres capitaux propres		3	3	-	-
Résultats reportés		71 421	42 998	28 423	66,10%
Résultat de l'exercice		190 142	151 579	38 563	25,44%
Total des capitaux propres	V	893 750	771 224	122 526	15,89%
Total des capitaux propres et passifs		11 334 975	9 835 451	1 499 524	15,25%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2016

(en Milliers de dinars)

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	1 526 915	1 354 767	172 148	12,71%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	572 473	537 529	34 944	6,50%
b- En faveur de la clientèle	954 442	817 238	137 204	16,79%
Crédits documentaires	735 209	593 193	142 016	23,94%
a- En faveur de la clientèle	685 965	530 553	155 412	29,29%
b- Autres	49 244	62 640	(13 396)	-21,39%
Total des passifs éventuels	2 262 124	1 947 960	314 164	16,13%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financements donnés	69 721	32 093	37 628	117,25%
En faveur de la clientèle	69 721	32 093	37 628	117,25%
Engagements sur titres	2 047	3 541	(1 494)	-42,19%
a- Participations non libérées	2 046	3 441	(1 395)	-40,54%
b- Titres à recevoir	1	100	(99)	-99,00%
Total des engagements donnés	71 768	35 634	36 134	101,40%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	2 578 079	2 310 585	267 494	11,58%
Total des engagements reçus	2 578 079	2 310 585	267 494	11,58%

ETAT DE RESULTAT

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2016

(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VII-1-1	513 581	474 434	39 147	8,25%
Commissions (en produits)	VII-1-2	152 171	131 808	20 363	15,45%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VII-1-3	132 131	103 626	28 505	27,51%
Revenus du portefeuille d'investissement	VII-1-4	16 002	14 303	1 699	11,88%
Total des produits d'exploitation bancaire		813 885	724 171	89 714	12,39%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VII-2-1	(218 627)	(190 811)	(27 816)	14,58%
Commissions encourues	VII-2-2	(1 622)	(777)	(845)	108,75%
Total des charges d'exploitation bancaire		(220 249)	(191 588)	(28 661)	14,96%
Produit Net Bancaire		593 636	532 583	61 053	11,46%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VII-3	(27 262)	(64 347)	37 085	-57,63%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VII-4	(6 662)	492	(7 154)	-1454,07%
Autres produits d'exploitation	VII-5	7 998	8 105	(107)	-1,32%
Frais de personnel	VII-6	(196 914)	(175 118)	(21 796)	12,45%
Charges générales d'exploitation	VII-7	(70 388)	(61 864)	(8 524)	13,78%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VII-8	(29 716)	(28 704)	(1 012)	3,53%
Résultat d'exploitation		270 692	211 147	59 545	28,20%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VII-9	(7 000)	249	(7 249)	-2911,24%
Impôt sur les bénéfices	VII-10	(55 012)	(59 817)	4 805	-8,03%
Résultat des activités ordinaires		208 680	151 579	57 101	37,67%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(18 538)	-	(18 538)	-
Résultat net de l'exercice		190 142	151 579	38 563	25,44%
Modification comptable affectant le résultat reporté		-	-	-	-
Résultat net de l'exercice après modifications comptables		190 142	151 579	38 563	25,44%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2016
(en Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIVITE D'EXPLOITATION			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		797 841	719 318
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(212 413)	(185 879)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(177 798)	(108 912)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(1 215 619)	(728 503)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		982 654	569 469
Titres de placement / Titres de transaction		-	70
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(288 778)	(257 472)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(10 859)	5 659
Impôts sur les sociétés		(48 398)	(61 874)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(173 370)	(48 124)
ACTIVITE D'INVESTISSEMENT			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		15 161	14 838
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(72 013)	(16 888)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(31 621)	(39 366)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(88 473)	(41 416)
ACTIVITE DE FINANCEMENT			
Emission / Remboursement d'emprunts		62 736	(7 342)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(4 028)	(7 527)
Dividendes versés		(68 000)	(51 000)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(9 292)	(65 869)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	IX-1	83 685	12 459
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(187 450)	(142 950)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 663 819	1 806 769
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	IX-2	1 476 369	1 663 819

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31 Décembre 2016

Note I – Respect des Normes Comptables Tunisiennes

Les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi n°96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25-03-1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis selon le modèle défini par la norme comptable n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués et présentation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31-12-2016 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires. Parmi ces principes, nous décrivons ci-après les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges, les règles d'évaluation des créances et des titres et les règles de conversion des opérations en devises.

II-1. Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de 2016 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2016 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2016 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31-12-2016 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-12-2016 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2016 sont en revanche inclus dans le résultat du 31-12-2016.

II-2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les commissions encourues, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12-2016 pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2016. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12-2016 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12-2016 sont diminuées du résultat.

II-3. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2016.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2016 et un montant des produits réservés.

II-4. Les règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation des titres détenus par la Banque a été effectuée au 31-12-2016. Cette évaluation a permis de déterminer un montant de provisions requises sur ces titres et un montant de la dotation aux provisions pris en considération dans l'arrêté des états financiers du 31-12-2016.

Cette évaluation a été arrêtée sur la base du dernier cours boursier du mois de décembre 2016 pour les titres cotés et de la situation financière des sociétés émettrices pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes déterminées pour les titres de placement, les titres de participations, les parts dans les entreprises liées ou coentreprises ne sont pas prises en compte dans le résultat du 31-12-2016.

Les moins-values latentes sur l'ensemble de ces catégories de titres sont par contre constatées sous forme de provisions sur titres.

II-5. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de décembre 2016. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31/12/2016.

II-6. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la BIAT au titre de l'année 2016, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21.

Ces états comportent les données relatives à l'année 2016 et celles relatives à l'année 2015.

Note III – Actif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

L'actif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- AC1 : Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT ;
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers ;
- AC3 : Créances sur la clientèle ;
- AC4 : Portefeuille titres commercial ;
- AC5 : Portefeuille titres d'investissement ;
- AC6 : Valeurs immobilisées ;
- AC7 : Autres actifs.

III-1. Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 7 797 mD ou 1,5% en passant d'une période à une autre de 519 194 mD à 511 397 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Encaisses	83 798	77 555	6 243	8,05%
Avoirs chez la BCT	427 510	441 550	(14 040)	-3,18%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	-
Total Caisses et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	511 397	519 194	(7 797)	-1,50%

III-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 64 415 mD ou 8% en passant d'une période à une autre de 805 687 mD à 870 102 mD. Il se détaille comme suit :

		31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires	(a)	635 527	695 848	(60 321)	-8,67%
Créances sur les établissements financiers	(b)	234 575	109 839	124 736	113,56%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers		870 102	805 687	64 415	8,00%

(a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 60 321 mD ou 8,67% qui est passé de 695 848 mD au 31/12/2015 à 635 527 mD au 31/12/2016 concerne les postes suivants :

		31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT		55 451	171 612	(116 161)	-67,69%
Comptes de prêts du marché interbancaire		493 282	439 267	54 015	12,30%
Créances rattachées sur prêts		1 132	1 122	10	0,89%
Comptes correspondants NOSTRI		75 749	69 586	6 163	8,86%
Comptes correspondants LORI		145	98	47	47,96%
Créances rattachées sur comptes correspondants		-	3	(3)	-100,00%
Valeurs non imputées		9 768	14 160	(4 392)	-31,02%
Total		635 527	695 848	(60 321)	-8,67%

(b) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 124 736 mD ou 113,56% qui sont passées de 109 839 mD en Décembre 2015 à 234 575 mD en Décembre 2016 est due principalement à la hausse de nos concours en faveur des sociétés de Leasing et des crédits accordés aux établissements financiers dans le cadre d'opérations de pension livrée.
Cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Crédits accordés aux sociétés de leasing		157 006	108 473	48 533	44,74%
Crédits accordés aux autres établissements financiers		75 596	-	75 596	-
Créances et dettes rattachées		1 973	1 366	607	44,44%
Total		234 575	109 839	124 736	113,56%

III-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 6 583 294 mD en Décembre 2015 à 7 678 464 mD en Décembre 2016 enregistrant ainsi une hausse de 1 095 170 mD ou 16,64%. Il est ventilé comme suit :

		31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	(1)	738 479	664 871	73 608	11,07%
Autres crédits à la clientèle	(2)	7 310 548	6 280 331	1 030 217	16,40%
Crédits sur ressources spéciales	(3)	64 373	65 791	(1 418)	-2,16%
Total		8 113 400	7 010 993	1 102 407	15,72%
Provisions sur crédits à la clientèle		(298 549)	(308 265)	9 716	-3,15%
Agios réservés		(81 144)	(71 770)	(9 374)	13,06%
Provisions collectives		(55 243)	(47 664)	(7 579)	15,90%
Total Créances sur la clientèle		7 678 464	6 583 294	1 095 170	16,64%

(1) Comptes débiteurs de la clientèle

Les comptes débiteurs de la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 73 608 mD ou 11,07% en passant de 664 871 mD en Décembre 2015 à 738 479 mD en Décembre 2016.

Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Comptes débiteurs courants	687 419	617 062	70 357	11,40%
Comptes débiteurs douteux (a)	36 760	29 210	7 550	25,85%
Avances sur dépôts à terme	13 873	18 142	(4 269)	-23,53%
Créances rattachées sur comptes de la clientèle	427	457	(30)	-6,56%
Total	738 479	664 871	73 608	11,07%

(a) Le montant brut des comptes débiteurs douteux, s'élevant à 36 760 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Classe 2	6 438	6 612	(174)	-2,63%
Classe 3	4 938	8 445	(3 507)	-41,53%
Classe 4	25 384	14 153	11 231	79,35%
Total	36 760	29 210	7 550	25,85%

(2) Autres concours à la clientèle

Les autres concours à la clientèle ont enregistré d'une période à une autre une augmentation de 1 030 217 mD ou 16,4% en passant de 6 280 331 mD en Décembre 2015 à 7 310 548 mD en Décembre 2016. Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Autres concours courants (a)	6 824 896	5 794 880	1 030 016	17,77%
Autres concours douteux (b)	485 652	485 451	201	0,04%
Total	7 310 548	6 280 331	1 030 217	16,40%

(a) Les autres concours courants sont répartis comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Crédits commerciaux et industriels	4 004 830	3 487 731	517 099	14,83%
Crédits immobiliers, promoteurs	141 081	125 731	15 350	12,21%
Crédits immobiliers, acquéreurs	2 286 183	1 833 484	452 699	24,69%
Crédits agricoles	359 798	332 644	27 154	8,16%
Comptes courants associés	1 600	-	1 600	-
Total	6 793 492	5 779 590	1 013 902	17,54%
Valeurs non imputées	557	742	(185)	-24,93%
Créances rattachées sur autres concours courants	43 526	27 510	16 016	58,22%
Créances rattachées sur comptes courants associés	15	-	15	-
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(12 694)	(12 962)	268	-2,07%
Total autres concours courants	6 824 896	5 794 880	1 030 016	17,77%

(b) Le montant brut des autres concours douteux, s'élevant à 485 652 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Classe 2	24 536	30 534	(5 998)	-19,64%
Classe 3	35 358	40 317	(4 959)	-12,30%
Classe 4	425 758	414 600	11 158	2,69%
Total	485 652	485 451	201	0,04%

(3) Crédits sur ressources spéciales

Les crédits sur ressources spéciales ont enregistré d'une période à une autre une diminution de 1 418 mD ou 2,16% en passant de 65 791 mD en Décembre 2015 à 64 373 mD en Décembre 2016.

Ces comptes sont ventilés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Crédits sur ressources spéciales courants	46 854	47 644	(790)	-1,66%
Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales	420	331	89	26,89%
Crédits sur ressources spéciales douteux (a)	17 099	17 816	(717)	-4,02%
Total	64 373	65 791	(1 418)	-2,16%

(a) Le montant brut des crédits sur ressources spéciales douteux, s'élevant à 17 099 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Classe 2	3	87	(84)	-96,55%
Classe 3	18	13	5	38,46%
Classe 4	17 078	17 716	(638)	-3,60%
Total	17 099	17 816	(717)	-4,02%

Compte tenu de ce qui précède, les créances sur la clientèle sont récapitulées ainsi :

(i) Créances courantes

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Créances courantes hors engagements par signature	7 541 638	6 462 443	1 079 195	16,70%
Valeurs non imputées	557	742	(185)	-24,93%
Créances rattachées	44 388	28 298	16 090	56,86%
Intérêts perçus d'avance (en moins)	(12 694)	(12 962)	268	-2,07%
Total	7 573 889	6 478 521	1 095 368	16,91%
Engagements par signature courants	1 617 592	1 324 238	293 354	22,15%
Total	9 191 481	7 802 759	1 388 722	17,80%

(ii) Créances douteuses brutes

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Créances douteuses hors engagements par signature	539 511	532 477	7 034	1,32%
Engagements par signature douteux	22 815	23 553	(738)	-3,13%
Total	562 326	556 030	6 296	1,13%

Le montant brut des créances douteuses , s'élevant à 562 326 mD, est réparti entre les différentes classes prévues par la réglementation prudentielle de la BCT comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Classe 2	31 580	37 776	(6 196)	-16,40%
Classe 3	41 628	49 643	(8 015)	-16,15%
Classe 4	489 118	468 611	20 507	4,38%
Total	562 326	556 030	6 296	1,13%

Les provisions et agios réservés couvrant les créances classées du bilan qui ont été constituées pour un montant de 363 178 mD ont été imputées sur le montant des créances classées sus mentionnées.

Les provisions constituées pour la couverture des engagements hors bilan figurent au passif du bilan pour un montant de 10 865 mD.

Ainsi, les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances classées sur la clientèle totalisent 374 043 mD ventilés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Agios réservés sur créances classées	67 299	61 459	5 840	9,50%
Provisions pour créances classées du Bilan	295 879	305 595	(9 716)	-3,18%
Provisions sur engagements hors bilan	10 865	13 674	(2 809)	-20,54%
Total	374 043	380 728	(6 685)	-1,76%

Les provisions et agios réservés qui ont été constitués pour la couverture des créances non classées sur la clientèle totalisent 71 758 mD ventilés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Agios réservés sur créances non classées	13 845	10 311	3 534	34,27%
Provision collective	55 243	47 664	7 579	15,90%
Autres provisions	2 670	2 670	-	0,00%
Total	71 758	60 645	11 113	18,32%

Il y a lieu de noter, que, dans le cadre de l'analyse et de l'appréciation des créances sur la clientèle, les provisions requises au titre des créances classées ont été déterminées compte tenu uniquement des garanties déductibles au sens de la circulaire BCT n°91-24.

Ainsi, ont été exclues de ce calcul les garanties non déductibles telles que les nantissements sur les fonds de commerce, les hypothèques sur les réquisitions d'immatriculation, les hypothèques maritimes, les hypothèques sur les actes sous seing privés, les nantissements sur les matériels fixes, les nantissements de marchés, les nantissements sur le matériel roulant, les nantissements marchandises, les cautions personnelles et solidaires des personnes physiques et morales, les avals des personnes physiques et morales, les assurances vie, les domiciliations de salaires, des loyers et de marchés.

III-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 1 101 495 mD à 1 336 486 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 234 991 mD ou 21,33%.

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 235 230 mD ou 21,41% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016) accompagnée par une diminution du total des titres de placement à hauteur de 239 mD ou 7,9%.

Le mouvement des titres ainsi que leur répartition entre les titres cédés à la clientèle et les titres gardés en portefeuille sont détaillés ci-après :

(1) Titres de transaction

a) Les titres de transaction souscrits et non encore remboursés sont ventilés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Bons de trésor assimilables	1 772 376	1 551 832	220 544	14,21%
Bons de trésor à court terme	5 200	15 617	(10 417)	-66,70%
Bons de trésor zéro coupon	-	23 700	(23 700)	-100,00%
Sous-total des titres de transaction en principal	1 777 576	1 591 149	186 427	11,72%
Créances et dettes rattachées et différence entre valeur nominale et valeur d'acquisition des BTA	38 629	17 813	20 816	116,86%
Total	1 816 205	1 608 962	207 243	12,88%

b) Les titres de transactions sont répartis entre les titres gardés en portefeuille de la banque et les titres cédés à la clientèle et sont présentés au 31/12/2016 comme suit :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
<i>1) Titres gardés en portefeuille de la banque</i>				
Bons de trésor assimilables	1 292 884	1 056 771	236 113	22,34%
Bons de trésor à court terme	365	3	362	12066,67%
Bons de trésor zéro coupons	-	21 127	(21 127)	-100,00%
Créances, dettes rattachées et primes sur BTZ	40 451	20 569	19 882	96,66%
Total des titres gardés en portefeuille	1 333 700	1 098 470	235 230	21,41%
<i>2) Titres cédés à la clientèle</i>				
Client : Bons de trésor assimilables	477 670	492 305	(14 635)	-2,97%
Client : Bons de trésor à court terme	4 835	15 614	(10 779)	-69,03%
Client : Bons de trésor zéro coupons	-	2 573	(2 573)	-100,00%
Total des titres cédés à la clientèle	482 505	510 492	(27 987)	-5,48%
Total Général	1 816 205	1 608 962	207 243	12,88%

(2) Titres de placement

Les titres de placement qui sont composés principalement des parts prioritaires dans les fonds commun de créances et des titres SICAV sont passés de 3 025 mD au 31/12/2015 à 2 786 mD au 31/12/2016 enregistrant une diminution de 239 mD ou 7,90%.

La diminution enregistrée au niveau de ces titres s'explique principalement par le remboursement des parts prioritaires dans les fonds communs de créances et des obligations. Elle s'explique comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Titres SICAV	2 303	2 303	-	0,00%
Parts prioritaires dans les fonds commun de créances	472	708	(236)	-33,33%
Créances et dettes rattachées	11	14	(3)	-21,43%
Total	2 786	3 025	(239)	-7,90%
		(1)	(1)	1

III-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste qui est composé principalement des titres d'investissement, des titres de participation, des parts dans les entreprises associés et les co-entreprises, des parts dans les entreprises liées, des fonds gérés et des titres en portage est passé de 321 388 mD en Décembre 2015 à 386 722 mD en Décembre 2016, soit une augmentation de 65 334 mD ou 20,33%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	427 819	357 159	70 660	19,78%
Créances rattachés sur titres d'investissements	6 039	5 714	325	5,69%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(47 136)	(41 485)	(5 651)	13,62%
Total Portefeuille d'investissement	386 722	321 388	65 334	20,33%

Cette augmentation se détaille comme suit :

	31/12/2016
Nouvelles participations ou libérations	47 510
Cession ou perte sur titres de participation	(8 872)
Remboursement des emprunts nationaux	(481)
Libération des fonds gérés	44 651
Rétrocession sur fonds gérés	(11 806)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(5 582)
Reprise de provisions sur titres d'investissement	273
Intérêts réservés sur fonds gérés	(285)
Intérêts réservés sur portage	(57)
Remboursement des parts subordonnés FCC	(342)
Variation des créances rattachées et de la part de dividendes dont le droit est établi et non échu	325
Total	65 334

Ces opérations sont détaillées comme suit :

Libellés	Titres d'investissement	Titres de participation et titres en portage	Parts dans les entreprises liées et dans les coentreprises	Fonds gérés	Total
Encours brut au 31/12/2015 hors créances rattachées	46 582	66 972	150 554	93 051	357 159
Libérations effectuées au cours de l'année 2016	-	4 151	43 361	44 650	92 162
Cessions, liquidations ou remboursements effectués au cours de l'année 2016	(823)	(6 820)	(2 051)	(11 806)	(21 500)
Encours brut au 31/12/2016 hors créances rattachées	45 759	64 303	191 864	125 894	427 819
Créances rattachées sur titres de participation et portage	500	2 488	-	3 050	6 038
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	-	(14 124)	(28 580)	(4 433)	(47 136)
Total portefeuille d'investissements	46 259	52 667	163 284	124 511	386 722

III-6. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations nette de la valeur récupérable et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les taux d'amortissement qui sont appliqués sont les suivants :

Immobilisation	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	3 ans	33,33%
Licences	3 ans	33,33%
Fonds de commerce	20 ans	5%
Immobilisations corporelles		
Bâtiments	20 et 40 ans	5% et 2,5%
Installations générales, agencements et aménagement des bâtiments	10 ans	10%
Equipements de bureaux	10 ans	10%
Matériel de transport	5 ans	20%
Matériel informatique	6,67 ans	15%
Immobilisations à statut juridique particulier	10 ans	10%

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une diminution de 4 906 mD ou 2,23 % en passant de 220 078 mD au 31/12/2015 à 215 172 mD au 31/12/2016.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	64 390	62 663	1 727	2,76%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(47 052)	(39 465)	(7 587)	19,22%
Immobilisations corporelles	343 198	325 705	17 493	5,37%
Amortissements des immobilisations corporelles	(164 634)	(149 028)	(15 606)	10,47%
Immobilisations en cours et avances	19 270	20 203	(933)	-4,62%
Total Valeurs immobilisées	215 172	220 078	(4 906)	-2,23%

Les actifs immobilisés se détaillent au 31/12/2016 comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions	Cessions ou mise en rebus	Reclassements	31/12/2016
Licence	18 796	1 454	-	34	20 284
Logiciels informatiques	39 781	139	-	100	40 020
Fonds de commerce et droit au bail	4 086	-	-	-	4 086
Total Immobilisations incorporelles	62 663	1 593	-	134	64 390
Terrains	39 703	-	-	-	39 703
Constructions	105 989	642	-	-	106 631
Agencement, aménagement des	74 847	4 233	(4)	562	79 638

constructions					
Immeubles en attente d'affectation	164	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	340	-	-	-	340
Mobilier de bureaux	14 450	558	(14)	249	15 243
Matériel informatique	40 406	4 639	(4)	11	45 052
Matériel de transport	1 327	-	-	-	1 327
Constructions non affectés aux activités professionnelles	2 016	2 991	-	-	5 007
Installations générales des constructions	7 253	-	-	-	7 253
Matériel d'exploitation bancaire	18 522	1 429	-	616	20 567
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	34	3	-	-	37
Equipements de bureaux	11 515	905	-	194	12 614
Agencement des équipements de bureaux	1 749	69	-	-	1 818
Agencement du mobilier de bureaux	7 390	170	-	243	7 803
Total Immobilisations corporelles	325 705	15 639	(22)	1 875	343 197
Travaux en cours	19 173	1 217	-	(2 130)	18 260
Avances sur immobilisations en cours	1 030	-	(20)	-	1 010
Total Brut des valeurs immobilisées	408 571	18 449	(42)	(121)	426 857

	Amort. Cumulé 31/12/2015	Dotation	Régularisation Cession et mise en rebus	Amort. Cumulé 31/12/2016	VCN au 31/12/2016
Licence	(13 722)	(2 477)	-	(16 199)	4 085
Logiciels informatiques	(23 483)	(4 906)	-	(28 389)	11 631
Fonds de commerce et droit au bail	(2 260)	(204)	-	(2 464)	1 622
Total Immobilisations incorporelles	(39 465)	(7 587)	-	(47 052)	17 338
Terrains	-	-	-	-	39 703
Constructions	(30 146)	(3 224)	-	(33 370)	73 261
Agencement, aménagement des constructions	(48 126)	(4 250)	4	(52 372)	27 266
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	164
Immobilisations à statut juridique particulier	(283)	(17)	-	(300)	40
Mobilier de bureaux	(8 172)	(977)	14	(9 135)	6 108
Matériel informatique	(28 061)	(3 731)	4	(31 788)	13 264
Matériel de transport	(903)	(154)	-	(1 057)	270
Constructions non affectés aux activités professionnelles	(606)	(262)	-	(868)	4 139
Installations générales des constructions	(6 132)	(111)	-	(6 243)	1 010
Matériel d'exploitation bancaire	(11 959)	(1 660)	-	(13 619)	6 948
Agencement, aménagement du matériel d'exploitation bancaire	(16)	(2)	-	(18)	19
Equipements de bureaux	(8 514)	(648)	-	(9 162)	3 452
Agencement des équipements de bureaux	(1 261)	(81)	-	(1 342)	476
Agencement du mobilier de bureaux	(4 690)	(510)	-	(5 200)	2 603

Total Immobilisations corporelles	(148 869)	(15 627)	22	(164 474)	178 723
Travaux en cours	-	-	-	-	18 260
Avances sur immobilisations en cours	-	-	-	-	1 010
Provisions. Autres immobilisations corporelles	(159)	-	-	(159)	(159)
Total Brut des valeurs immobilisées	(188 493)	(23 214)	22	(211 685)	215 172

III-7. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 284 315 mD en Décembre 2015 à 336 632 mD en Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 52 317 mD ou 18,4%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Comptes de régularisation	72 531	59 699	12 832	21,49%
Autres comptes d'actifs	264 101	224 616	39 485	17,58%
Total Autres actifs	336 632	284 315	52 317	18,40%

1 (1)

Ainsi, le total du bilan a enregistré entre Décembre 2015 et Décembre 2016, un accroissement de 1 499 524 mD ou 15,25%, en passant de 9 835 451 mD à 11 334 975 mD.

NOTE IV – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le passif du bilan est composé des rubriques suivantes :

- PA1 : Banque Centrale, Centre de Chèques Postaux
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

IV-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 303 mD à 779 mD, soit une diminution de 524 mD ou 40,21%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 543 mD ou 42,16% et à une augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 27 mD en Décembre 2016. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	745	1 288	(543)	-42,16%
Comptes BCT en devises	34	7	27	385,71%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	-	8	(8)	100,00%
Total Banque Centrale et CCP	779	1 303	(524)	-40,21%

IV-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 519 666 mD à 838 619 mD, soit une augmentation de 318 953 mD ou 61,38%. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	833 603	516 818	316 785	61,30%
Dépôts des établissements financiers	5 016	2 848	2 168	76,12%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	838 619	519 666	318 953	61,38%

Cette variation est expliquée par :

* Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 316 785 mD ou 61,3%, qui sont passés de 516 818 mD en Décembre 2015 à 833 603 mD en Décembre 2016.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	643 000	355 000	288 000	81,13%
Emprunt en dinars auprès des banques	22 998	49 500	(26 502)	-53,54%
Dépôts des correspondants Banquiers	50 037	34 372	15 665	45,57%
Autres sommes dues	117 171	77 810	39 361	50,59%
Dettes rattachées	397	136	261	191,91%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	833 603	516 818	316 785	61,30%

* Une augmentation des dépôts des établissements financiers de 2 168 mD ou 76,12%, qui sont passés de 2 848 mD en Décembre 2015 à 5 016 mD en Décembre 2016. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

IV-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 987 963 mD ou 12,21%, en passant de 8 090 342 mD en Décembre 2015 à 9 078 305 mD en Décembre 2016. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dépôts à vue	4 517 821	3 946 818	571 003	14,47%
Dépôts d'épargne	2 179 243	1 972 713	206 530	10,47%
Comptes à échéance	1 342 385	1 260 403	81 982	6,50%
Bons à échéance	278 539	303 088	(24 549)	-8,10%
Certificats de dépôts marché monétaire	356 000	256 500	99 500	38,79%
Dettes rattachées	29 971	29 973	(2)	-0,01%
Autres sommes dues	374 346	320 847	53 499	16,67%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	9 078 305	8 090 342	987 963	12,21%

IV-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 64 488 mD ou 54,35%, en passant de 118 657 mD en Décembre 2015 à 183 145 mD en Décembre 2016. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	57 551	61 706	(4 155)	-6,73%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	281	348	(67)	-19,25%
Fonds publics	10 258	10 131	127	1,25%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	68 090	72 185	(4 095)	-5,67%
Emprunts subordonnés	112 700	46 350	66 350	143,15%
Dettes rattachés aux emprunts	2 355	122	2 233	1830,33%
Total Emprunts et ressources spéciales	183 145	118 657	64 488	54,35%

Ce poste est composé principalement de :

- * De l'emprunt subordonné BIAT 2014 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en Décembre 2014 pour un montant de 50 000 md.
- * De l'emprunt subordonné BIAT 2016 : Cet emprunt subordonné a été mis en place en 2016 pour un montant de 70 000 md.

Les dettes rattachées à ces emprunts s'élèvent au 31/12/2016 à 2.355 mD. Ces emprunts subordonnés, qui sont pris en compte dans le calcul du ratio de solvabilité comme étant des quasi-fonds propres, serviront notamment à financer les crédits accordés à la clientèle.

- * Des ressources reçues des fonds publics et des organismes extérieurs en vue d'être utilisées par la Banque pour financer les crédits à la clientèle.

Ces fonds ont enregistré une baisse de 4 095 mD ou 5,67 % en passant de 72 185 mD en Décembre 2015 à 68 090 mD en Décembre 2016.

Cette variation provient des remboursements effectués au profit de ces mêmes fonds pour les montants échus, compensés par le déblocage de nouvelles ressources. Cette variation est détaillée comme suit :

	Solde au 31/12/2015	Ressources	Remboursements	Solde au 31/12/2016
AFD	19 901	67	(3 567)	16 401
BEI	9 298	-	(2 924)	6 374
BIRD	8 685	-	(1 027)	7 658
CFD	4 522	126	-	4 648
ESPAGNOLE	2 275	-	(290)	1 985
FDCI	758	67	(56)	769
FNG	1 644	-	-	1 644
FONAPRA	5 339	779	(445)	5 673
FOPRODI	2 342	267	(251)	2 358
FOSDA FOSEP	189	-	(1)	188
ITL	9 419	5 047	(1 278)	13 188
KFW	6 412	-	(582)	5 830
PROPARCO	724	-	(332)	392
TAAHIL	328	-	(127)	201
BAD	-	500	-	500
Dettes rattachées	349	-	(68)	281
TOTAL	72 185	6 853	(10 948)	68 090

IV-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 334 259 mD au 31 Décembre 2015 à 340 377 mD au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 6 118 mD ou 1,83%. Cette variation provient des sous-rubriques suivantes :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Provisions pour passifs et charges	89 191	112 331	(23 140)	-20,60%
Comptes d'attente et de régularisation	177 991	159 443	18 548	11,63%
Autres comptes	73 195	62 485	10 710	17,14%
Total Autres passifs	340 377	334 259	6 118	1,83%

(1) Provisions pour passifs et charges

Les provisions pour passifs et charges sont passés entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 112 331 mD à 89 191 mD, soit une diminution de 23 140 mD, ou 20,6%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Provisions pour risques d'exploitation	78 326	98 657	(20 331)	-20,61%
Provisions sur engagements hors bilan	10 865	13 674	(2 809)	-20,54%

Total Provisions pour passifs et charges	89 191	112 331	(23 140)	- 20,60%
--	--------	---------	----------	-------------

(2) Comptes d'attente et de régularisation

Les comptes d'attente et de régularisation sont passés entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 159 443 mD à 177 991 mD, soit une augmentation de 18 548 mD, ou 11,63%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Autres produits constatés d'avance	5 654	6 038	(384)	-6,36%
Charges à payer	75 131	60 265	14 866	24,67%
Comptes d'attente à régulariser	97 206	89 070	8 136	9,13%
Compte ajustement en devises	-	4 070	(4 070)	100,00%
Total Comptes d'attente et de régularisation	177 991	159 443	18 548	11,63%

(3) Autres comptes

Les autres comptes sont passés entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 62 485 mD à 73 195 mD, soit une augmentation de 10 710 mD, ou 17,14%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Etat, impôts et taxes	36 935	28 890	8 045	27,85%
Comptes de retenues	29 026	25 333	3 693	14,58%
Autres créiteurs divers	7 234	8 262	(1 028)	-12,44%
Total Autres comptes	73 195	62 485	10 710	17,14%

NOTE V – Etat des capitaux propres

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 771 224 mD à 893 750 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 122 526 mD ou 15,89%.

Le tableau qui suit résume les variations des capitaux propres de l'exercice 2015 à l'exercice 2016.

	Capital Social	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2014	170 000	397 314	3	609	102 376	670 302
Affectation du résultat	-	28 749	-	42 989	(71 738)	-
Dividendes distribués	-	(30 000)	-	(600)	(20 400)	(51 000)
Fonds social	-	10 581	-	-	(10 238)	343
Résultat net de l'exercice 2015	-	-	-	-	151 579	151 579
Solde au 31/12/2015	170 000	406 644	3	42 998	151 579	771 224
Affectation du résultat	-	39 998	-	28 423	(68 421)	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	(68 000)	(68 000)
Fonds social	-	15 542	-	-	(15 158)	384
Résultat net de l'exercice 2016	-	-	-	-	190 142	190 142
Solde au 31/12/2016	170 000	462 184	3	71 421	190 142	893 750

En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant Loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2016 à 275 760 md et se détaillent comme suit :

Prime d'émission :	111 760 md
Réserves soumis à un régime fiscal particulier :	97 954 md
Autres réserves :	66 037 md
Report à nouveau :	9 md

NOTE VI – Etat des engagements hors bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

1) Les garanties reçues figurant sur l'état des engagements hors bilan ne comportent pas les garanties non déductibles au sens de la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque centrale de Tunisie. En outre, ces garanties figurent en Hors bilan pour la valeur de la créance inscrite au bilan et se rapportant à ces garanties. Ainsi, le surplus des garanties par rapport à l'encours de chaque créance est exclu de cette situation.

2) Les opérations de change non dénouées à la date du 31/12/2016 s'élèvent à 1 268 959 mD.

3) La valeur des titres à livrer résultant d'opérations de titres s'élève au 31/12/2016 à 7 mD.

4) Les engagements de financement autorisés et dont les conditions de mise en place ne sont pas encore remplies au 31/12/2016 totalisent 144 797 mD.

NOTE VII – Etat de résultat

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

VII-1. Les produits d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 724 171 mD au 31 Décembre 2015 à 813 885 mD au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 89 714 mD ou 12,39%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

VII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 474 434 mD au 31/12/2015 à 513 581 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 39 147 mD ou 8,25%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	71	162	(91)	-56,17%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	5 832	5 327	505	9,48%
Intérêts sur crédits à la clientèle	413 326	381 045	32 281	8,47%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	63 155	62 295	860	1,38%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	20 823	19 464	1 359	6,98%
Autres intérêts et revenus assimilés	10 374	6 141	4 233	68,93%
Total Intérêts et revenus assimilés	513 581	474 434	39 147	8,25%

VII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passés de 131 808 mD au 31/12/2015 à 152 171 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 20 363 mD ou 15,45%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 581	4 368	213	4,88%
Commission sur engagements de financement	39 619	31 700	7 919	24,98%
Commission sur engagement de garantie	7 196	6 164	1 032	16,74%
Commission sur prestations de services financiers	42 790	36 865	5 925	16,07%
Commissions sur autres opérations bancaires	57 985	52 711	5 274	10,01%
Total Commissions (en produits)	152 171	131 808	20 363	15,45%

VII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 132 131 mD au 31/12/2016 contre 103 626 mD au 31/12/2015, soit une augmentation de 28 505 mD ou 27,51%.

		31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	76 014	53 456	22 558	42,20%
Revenus sur titres de placement	(b)	108	123	(15)	-12,20%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	56 009	50 047	5 962	11,91%
Total		132 131	103 626	28 505	27,51%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 53 456 mD à 76 014 mD, soit une augmentation de 22 558 mD, ou 42,2%. Ces produits sont détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction	69 872	51 203	18 669	36,46%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	6 142	2 253	3 889	172,61%
Total Revenus des titres de transaction	76 014	53 456	22 558	42,20%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations souscrites par la banque et des revenus des parts prioritaires des FCC souscrites par la BIAT, ont enregistré une diminution de 15 mD ou 12,2%, en passant d'une période à une autre de 123 mD à 108 mD.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts des obligations	-	1	(1)	-100,00%
Revenus des fonds communs de créances	108	122	(14)	-11,48%
Total Revenus sur titres de placement	108	123	(15)	-12,20%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 50 047 mD au 31/12/2015 à 56 009 mD au 31/12/2016 enregistrant une augmentation de 5 962 mD ou 11,91%.

VII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement souscrits par la banque et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 1 699 mD ou 11,88% en passant d'une période à une autre de 14 303 mD à 16 002 mD.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	6 081	4 041	2 040	50,48%
Revenus des parts dans les entreprises liées	6 711	9 628	(2 917)	-30,30%
Revenus des titres participation	3 210	634	2 576	406,31%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	16 002	14 303	1 699	11,88%

VII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 191 588 mD au 31 Décembre 2015 à 220 249 mD au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 28 661 mD ou 14,96%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Commissions encourues.

VII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 190 811 mD au 31/12/2015 à 218 627 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 27 816 mD ou 14,58%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	403	542	(139)	-25,65%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 996	971	1 025	105,56%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	181 590	169 819	11 771	6,93%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	5 847	3 682	2 165	58,80%
Intérêts sur ressources spéciales	2 034	2 318	(284)	-12,25%
Autres intérêts et charges	26 757	13 479	13 278	98,51%
Total Intérêts encourus et charges assimilées	218 627	190 811	27 816	14,58%

VII-2-2. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 777 mD au 31/12/2015 à 1 622 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 845 mD ou 108,75%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 556	715	841	117,62%
Commissions sur autres opérations	66	62	4	6,45%
Total Commissions encourues	1 622	777	845	108,75%

VII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 une dotation nette de 27 262 mD ventilé comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances de la clientèle	(68 200)	(79 729)	11 529	-14,46%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(5 341)	(11 333)	5 992	-52,87%
Total des dotations	(73 541)	(91 062)	17 521	-19,24%
Pertes sur créances	(53 066)	(51 414)	(1 652)	3,21%
Total des dotations et des pertes sur créances	(126 607)	(142 476)	15 869	-11,14%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	74 908	76 068	(1 160)	-1,52%
Reprise de provisions pour pertes et charges	23 960	1 983	21 977	1108,27%
Total des reprises	98 868	78 051	20 817	26,67%
Récupérations créances passées en perte	477	78	399	511,54%
Total des reprises et des récupérations sur créances	99 345	78 129	21 216	27,16%
Solde	(27 262)	(64 347)	37 085	-57,63%

VII-4. Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 un solde en perte de 6 662 mD ventilé comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(2 944)	(597)	(2 347)	393,13%
Dotation aux provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	(2 639)	(1 799)	(840)	46,69%

Total des dotations	(5 583)	(2 396)	(3 187)	133,01%
Charges et pertes sur titres	(1 352)	(907)	(445)	49,06%
Total des dotations et des pertes sur créances	(6 935)	(3 303)	(3 632)	109,96%
Reprise de provisions sur les parts des entreprises liées et co-entreprises	273	3 306	(3 033)	-91,74%
Plus-value de cession des titres de participation	-	489	(489)	-100,00%
Total des reprises	273	3 795	(3 522)	-92,81%
Total des reprises et des récupérations sur créances	273	3 795	(3 522)	-92,81%
Solde	(6 662)	492	(7 154)	-1454,07%

VII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique, qui est composée principalement des produits de location et des intérêts sur les crédits au personnel, est passée entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 8 105 mD à 7 998 mD, enregistrant ainsi une diminution de 107 mD ou 1,32%.

1

VII-6. Frais de personnel

Cette rubrique, qui est composée principalement de salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 175 118 mD à 196 914 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 21 796 mD ou 12,45%.

VII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 8 524 mD enregistrée entre Décembre 2015 et Décembre 2016 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 2 819 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 5 705 mD.

VII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 un montant de 29 716 mD ventilés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	7 587	7 058	529	7,50%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	15 627	14 021	1 606	11,45%
Dotations aux amortissements des charges reportées	6 502	7 625	(1 123)	-14,73%
Total	29 716	28 704	1 012	3,53%

VII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 7 000mD provient des plus-values de cession d'immobilisations pour 13 mD et des autres pertes pour 7 013 mD.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Moins-values de cession d'immobilisations	-	(17)	17	-100,00%
Autres pertes ordinaires	(7 013)	(188)	(6 825)	3630,32%
+value de cession d'immobilisation	13	454	(441)	-97,14%
Total	(7 000)	249	(7 249)	-2911,24%

VII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 un montant de 55 012 mD contre 59 817 mD au 31/12/2015, soit une diminution de 4 805 mD ou 8,03%.

NOTE VIII – Portefeuille d'encaissement

La valeur des chèques, effets et autres valeurs assimilées détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement s'élève au 31/12/2016 à 467 202 mD. En application des dispositions prévues par la norme comptable sectorielle des établissements bancaires, ces valeurs ne figurent pas au Bilan.

Note IX – Etat de flux de trésorerie

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IX-1. Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2016 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 83 685 mD.

Cette variation est imputable aux postes suivants :

Désignation	31/12/2016
Produits d'exploitation bancaire	347
Dépôts de la clientèle	8 213
Prêts et avances accordés à la clientèle	73 927
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	344
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	854
Variation nette	83 685

IX-2. Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque centrale et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction

La trésorerie de la Banque est passée de 1 663 820 mD au 31/12/2015 à 1 476 369 mD au 31/12/2016, enregistrant une diminution de 187 451 mD ou 11,27%. Elle se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Liquidités en TND				
Caisse dinars	79 920	75 726	4 194	5,54%
Correspondants débiteurs	21 686	17 712	3 974	22,44%
Correspondants créditeurs	(745)	(1 288)	543	-42,16%
Equivalents de liquidités débiteurs	2 012	3 429	(1 417)	-41,32%
Equivalents de liquidités créditeurs	(17 149)	(288)	(16 861)	5854,51%
Total des liquidités en TND	85 724	95 291	(9 567)	-10,04%
Liquidités en devises				
Caisse en devise	15 821	13 847	1 974	14,26%
Correspondants débiteurs	469 893	481 604	(11 711)	-2,43%
Correspondants créditeurs	(50 071)	(34 378)	(15 693)	45,65%
Placements en devises	284 568	402 550	(117 982)	-29,31%
Total des liquidités en devises	720 211	863 623	(143 412)	-16,61%
Titres de transactions	1 336 432	1 109 405	227 027	20,46%
Emprunt dinars	(665 998)	(404 500)	(261 498)	64,65%
Liquidités et équivalents de liquidités	1 476 369	1 663 819	(187 450)	-11,27%

Note X – Transactions avec les parties liées

- 1.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 5 Décembre 2016 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-3) d'un montant global de 15.700 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, il aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
- 2.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Décembre 2016 une convention relative à un mandat de gestion d'un Fonds Libre (Fonds Libre 2016-2) d'un montant de 4.501 KDT.

Le Fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la Loi n°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

 - 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
- 3.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-1) d'un montant global de 5.000 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

 - 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
- 4.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2016) d'un montant global de 5.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

 - 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
- 5.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 Février 2016 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds (Fonds libre 2016-1) d'un montant global de 9.401 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.
- 6.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 24 Mars 2016 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2016-2) d'un montant global de 5.050 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :

 - 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur les montants investis ;
 - 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 7.** Une convention a été conclue en janvier 2016 entre la BIAT et la Société de Promotion Touristique Sfax en vertu de laquelle la BIAT met à la disposition de la Société de Promotion Touristique Sfax deux cadres pour une intervention ponctuelle sur le chantier de IBIS SFAX. Cette convention est conclue pour une durée de deux ans commençant le 1^{er} janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2017.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

- 8.** Une convention a été conclue en Septembre 2016 entre la BIAT et la société SPT MOHAMED V en vertu de laquelle la BIAT met à la disposition de la société SPT MOHAMED V deux cadres pour une intervention ponctuelle sur l'hôtel NOVOTEL. Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans commençant le 1^{er} janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2019.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

- 9.** La BIAT a signé en novembre 2016 avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1^{er} mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculée sur la base du coût réel des salaires bruts toute charge comprise y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING au titre de 2016 s'élève à 94 .456 HT.

- 10.** Une convention de mise à la disposition a été signée en novembre 2016 entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition de la Banque deux ouvrières pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5^{eme} étage de la 2^{eme} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux ouvrières avec une marge de 5%.

Cette convention est conclue à partir du 1^{er} novembre 2016 jusqu'au 31décembre 2018.

La charge constatée à ce titre en 2016 s'élève à 4.822 dinars.

- 11.** La BIAT a conclu en décembre 2016 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR », une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme 49.614.607 dinars moyennant le prix de 1.750.000 dinars.

- 12.** La BIAT a conclu en Juin 2016 avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855m² sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel fixé à la somme de 210.810 dinars.

Trois conventions de sous location ont été signées en janvier 2017 avec les sociétés BIAT CAPITAL, TUNISIE TITRISATION et BIAT ASSET MANAGEMENT pour une période commençant le 1^{er} octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018. A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 01/08/2018 par tacite reconduction.

Les contrats de sous location ont été conclus dans les conditions suivantes :

Société	Surface Louée	Durée	Montant	Produits de l'année
BIAT CAPITAL	331 m ² avec 7 places de parking	Du 01/10/2016 au 31/07/2017	71.452 DT	21.435 DT
		Du 01/08/2017 au 31/07/2018	90.029 DT	
TUNISIE TITRISATION	93 m ² avec 2 places de parking	Du 01/10/2016 au 31/07/2017	20.178 DT	6.053 DT
		Du 01/08/2017 au 31/07/2018	25.425 DT	
BIAT ASSET MANAGEMENT	273 m ² avec 6 places de parking	Du 01/10/2016 au 31/07/2017	59.185 DT	17.755 DT
		Du 01/08/2017 au 31/07/2018	74.573 DT	

- 13.** La BIAT a signé le 4 Mai 2016 avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre en 2016 s'élève à 5.989 dinars.

- 14.** La BIAT a signé le 4 Mai 2016 avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services de distribution, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. La commission de distribution qui est supportée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

15. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société « GOLF SOUSSE MONASTIR » GSM, en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objets de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société GSM a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. (*)
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxe.
 - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - Plus de 1.000.001 DT => 20%

() Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.*

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives commençant le 1^{er} Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

16. La BIAT a loué à la société CIAR, qui accepte, pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2016 s'élève à 5.284 dinars.

17. La BIAT et la CIAR ont signé en 2015 convention en vertu de laquelle la BIAT se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la CIAR présentant le nombre de jours de la mission avec un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans ; elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2016 s'élève à 7.500 dinars.

18. La BIAT a signé en 2012 avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 2.765 dinars.

19. La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société « CIAR » un contrat de location d'une villa sise au 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 431 m² pour une période de deux années, commençant le 1^{er} octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant une rémunération annuelle de 47.000 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année.

Ce contrat a été résilié en août 2016.

Les produits de location inscrits au résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 39.990 dinars.

20. La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention de détachement de cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT en 2016 à la CIAR s'élève à 284.211 dinars.

21. En Novembre 2014, la BIAT a conclu un contrat de mandat aux fins de recouvrement de créances avec la société CIAR.

Ce contrat stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la CIAR qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances vis-à-vis de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la CIAR perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Recouvrement amiable et judiciaire : Frais de gestion (par dossier) : 100 dinars/HT ;
- ❖ Rémunération sur les sommes recouvrées : 15% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Un avenant à cette convention a été conclu entre les deux parties qui ont convenu de modifier la rémunération de la sous-traitance comme suit :

- ❖ Frais fixes : 1% du montant de la créance avec un maximum de 50 dinars par dossier. Ces frais sont payés 50% à la remise des dossiers et 50% suite au mouvement du compte (1^{er} versement lié au recouvrement),

❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Cette nouvelle tarification s'applique à partir du premier janvier 2015.

Le montant facturé par la CIAR en 2016 s'élève à 457.189 dinars.

- 22.** La BIAT a conclu en date du 23 Décembre 2015 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 33.305.649 dinars moyennant le prix de 650.000 dinars. Un avenant à cette convention a été signé en mars 2016 portant sur la rétrocession de la créance sur la société NOUHA EDITION d'un montant 170.387 avec ses accessoires et gages. Un deuxième avenant a été signé en octobre 2016 portant sur la rétrocession de la créance sur la société TUNIPOST AUTOMATE d'un montant 204.485 avec ses accessoires et gages.
- 23.** La BIAT a conclu en date du 22 Décembre 2014 avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme de 43.866.820 dinars moyennant le prix de 1.180.000 dinars. Deux avenants à cette convention ont été signés en mars 2016 portant sur la rétrocession des créances sur les sociétés « COMETRA » et « STAM » de montants respectifs de 1.225.184 dinars et 480.538 dinars. La créance sur la société « COMETRA » a été rétrocédée au même prix d'acquisition soit, 30.000 dinars.
- 24.** La BIAT a conclu en 2014 avec la société CIAR une convention d'assistance comptable et administrative. En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18.000 dinars en HT. Cette rémunération a été reconduite en 2015 et 2016 en vertu des avenants signés en décembre 2015 et décembre 2016.
- 25.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 juin 2015 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds libre d'un montant de 2.001 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :
- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.
- Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème. Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 35.005 dinars HT.
- 26.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 20 Mai 2013 la gestion d'un fonds géré d'un montant 8.853 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents. La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération dudit fonds une commission de gestion de 0,5% par an en HT sur la totalité du montant du fonds. Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 44.265 dinars HT.
- 27.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 mars 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant 2.000 KDT. La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit sur la rémunération du fonds une commission de gestion de :
- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.
- D'autre part, le gestionnaire aura droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période. Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 22.532 dinars HT.
- 28.** Dans le cadre de l'investissement exonéré touchant le résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 17 janvier 2014 une convention relative à un mandat de gestion d'un fonds industrie d'un montant de 11.671 KDT. La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds. Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 58.535 dinars HT.
- 29.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant de 5.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les

projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 75.021 dinars HT.

- 30.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE » en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de 5.500 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 84.656 dinars HT.

- 31.** La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, à titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de 3.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds, une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 19.500 dinars HT.

- 32.** La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, à titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de 14.250 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré.

En contrepartie, la BIAT CAPITAL RISQUE perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 8.144 dinars HT.

- 33.** La BIAT a confié courant 2010 à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par le fonds et ce, jusqu'au remboursement total de ce dernier au souscripteur du fonds.

La société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxe, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxe sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

La modification de mai 2011 a porté sur la destination du fonds ainsi que sa rémunération :

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la septième année et la dixième année.

Destination du fonds :

- des prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises tel que définis par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- à intervenir, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 100.243 dinars HT.

34. La BIAT a confié en 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 90.000 dinars HT.

35. La BIAT a confié en date du 28 décembre 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds géré d'un montant global 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional en profitant des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 90.000 dinars HT.

36. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, à titre de fonds à capital risque, la gestion d'un fonds d'un montant global de 9.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, en l'occurrence la société « BIAT CAPITAL RISQUE », agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré. En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit, sur la gestion du fonds une commission du fonds géré, égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 7.276 dinars HT.

37. La BIAT a confié le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de profiter des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995 telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IS et l'IRPP et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés, et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8ème année et la 10ème année.

Le montant facturé au titre de 2016 par la BIAT CAPITAL RISQUE s'élève à 224.919 dinars HT.

38. Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CAPITAL RISQUE en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE.

Ainsi, les dépenses directes engagées par la BIAT CAPITAL RISQUE à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

- 39.** La BIAT a signé en 2004 avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC. Le produit constaté à ce titre en 2016 s'élève à 42.372 dinars.
- 40.** La BIAT a loué à la Société BIAT CAPITAL RISQUE deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017, et moyennant un loyer annuel de 28.000 H.TVA. Le produit constaté à ce titre en 2016 s'élève à 28.466 dinars.
- 41.** La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :
- Une marge de 5%,
 - La TVA au taux de 18%.
- Le montant de la facturation de la BIAT en 2016 s'élève à 672.839 dinars.
- 42.** Une convention a été conclue en Novembre 2015 entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2^{ème} phase du siège social de la Banque. En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%. Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou pour toute prime exceptionnelle versée aux intéressés. Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2016 s'élève à 50.795 dinars.
- 43.** Une convention a été conclue en Avril 2014 entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle la SOPIAT met à la disposition de la BIAT son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaire pendant les phases d'étude des demandes et déblocage de crédit et de réalisation des projets. Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail. Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait jour. Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2016 s'élève à 104.300 dinars.
- 44.** La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49 m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 H.TVA. Le produit constaté à ce titre en 2016 s'élève à 15.391 dinars.
- 45.** Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 1^{er} juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire. En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de 10%. Cette mise à disposition, prend effet le premier août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014. La charge relative à cette mise à disposition pour l'année 2016 est fixée à 45.514 dinars.
- 46.** La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative. En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC. Un avenant à la convention d'assistance comptable a été conclu en Décembre 2015 entre la BIAT et la société BIAT CONSULTING en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de 2017 et suivants.
- 47.** La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101m², situés dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis. Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Octobre 2015 et finissant le 30 Septembre 2017, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA. Le montant facturé par la BIAT au titre de 2016 s'élève à 31.066 dinars.
- 48.** La BIAT a conclu en 2014 avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%. Le montant facturé par la BIAT en 2016 à la BIAT CONSULTING s'élève à 342.825 dinars.

- 49.** La BIAT a conclu en Janvier 2015 avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.
Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :
- Une marge de 5%,
 - La TVA au taux de 18%.
- Le montant de la facturation de la BIAT en 2016 s'élève à 480.956 dinars.
- 50.** La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée en date du 24 Novembre 2006 avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT ».
Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCPEPARGNE ACTIONS ».
La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.
Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.
Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et de la BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.
Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2016 s'élève à 3.353 dinars.
- 51.** La BIAT a amendé, en date du 23 Décembre 2013, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.
Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commissions de dépôt a été révisé à la baisse en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY ».
Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.
Par ailleurs, deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » ont été signées en 2013 entre la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSETS MANAGEMENT.
Les services de distribution sont rémunérés par des commissions aux taux de 0,2% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,1% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV PROSPERITY » et ce au prorata de leurs distributions.
Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 2.070 dinars.
- 52.** La BIAT a amendé, en date du 18 Décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée en date du 08/03/2003 telle qu'amendée en 2010 et 2013.
Les amendements apportés à cette convention concernent la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net dudit fonds.
Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.
Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendé en décembre 2015 pour se conformer aux dispositions de la loi n°2003-75 du 10 décembre 2003, relative au soutien des efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et à la répression du blanchiment d'argent telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et de la loi FATCA.
Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.
Les produits de l'exercice 2016 se sont élevés à 335.359 dinars.
- 53.** La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015.
Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.
Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.
Cette convention a été révisé le 23 décembre 2013 afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir :
- La BIAT
 - La BIAT CAPITAL
 - La BIAT ASSET MANAGEMENT
- Et ce, au prorata de leurs distributions.
Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 132.029 dinars.

54. La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

55. La BIAT a conclu en 2015 avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres.

Outre les salaires et compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant inscrit au résultat de 2016 s'élève à 631.597 dinars.

56. La BIAT a révisé en 2014, la convention signée en 2012 avec la « BIAT CAPITAL », en vertu de laquelle la BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT PRUDENCE » initialement dénommé « BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP », et ce moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an. La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT CAPITAL ont révisé en 2014, la convention de distributeur signée en 2012 en portant la commission de distribution de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ce Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières à 0,6% HT.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1.812 dinars.

57. La BIAT a révisé en 2014, la convention signée en 2012 avec la « BIAT CAPITAL », en vertu de laquelle la BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT EQUILIBRE » initialement dénommé « BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP », et ce moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an. La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT CAPITAL ont révisé en 2014, la convention de distributeur signée en 2012 en portant la commission de distribution de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ce Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières à 0,7% HT.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1.286 dinars.

58. La BIAT a révisé en 2014, la convention signée en 2012 avec la « BIAT CAPITAL », en vertu de laquelle la BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP BIAT CROISSANCE » initialement dénommé « BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP », et ce moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an. La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT CAPITAL ont révisé en 2014, la convention de distributeur signée en 2012 en portant la commission de distribution de 0,2% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ce Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières à 0,7% HT.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 1.286 dinars.

59. La BIAT a donné courant 2011, en location à la société « BIAT CAPITAL », pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce, outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situé au sous-sol. Cette location a été consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 01 Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Ce contrat a été résilié en septembre 2016.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 54.424 dinars.

60. La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients est réparti comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse	50%	50%

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote		100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL »		100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT	100%.	

61. La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal les Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous-sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

Moyennant un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à la baisse à 368 m² au lieu de 555 m² et le loyer annuel a été ramené par conséquent à 55.200 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Ce contrat a été résilié le en 2016.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 38.160 dinars.

62. La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société « OSI » en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année renouvelable.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2016, s'élève à 30.302 dinars.

63. La BIAT a conclu avec la « SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 dinars HT, payable trimestriellement et d'avance.

Moyennant un avenant au contrat de location conclu le 26 Septembre 2011, la superficie louée a été ramenée à 420 m² au lieu de 473 m² ; le loyer a été par conséquent revu à la baisse et est de 63.000 dinars HT. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Ce contrat a été résilié en juin 2016. Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 40.203 dinars.

64. La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « Orange Tunisie SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1^{er} avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.567 dinars HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 40.788 dinars.

65. La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à « Orange Tunisie SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 1^{er} décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.643,750 DT HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 40.658 dinars.

66. Un avenant à la convention d'assistance comptable de décembre 2011 a été signé en Décembre 2016 entre la BIAT et la société de Promotion Touristique « SALLOUM » en vertu duquel :

- La SPT SALLOUM s'engage à payer la facture adressée par la BIAT relative à la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2015, d'un montant forfaitaire de 6.000 Dinars Hors Taxes, payable en une seule fois dans un délai de Quinze (15) jours de la réception de la facture de la BIAT.

- Le montant de la rémunération des prestations est fixé à partir du 1^{er} janvier 2016 à 4.200 Dinars Hors Taxes, et ce par référence à ce qui se pratique sur le marché pour des sociétés avec un volume d'activités similaires.

Cette rémunération subira une majoration annuelle de 6% et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

67. La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT ;
- La société SGP ;
- La société TAAMIR ;

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit auprès de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 DT HTVA (par Société). Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.
- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10%;
- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 DT HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année, et ce à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 67.045 dinars.

68. La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « TUNISIE TITRISATION », un contrat de location d'un local pour usage de bureaux administratifs, constitué d'un espace au premier étage du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis, d'une superficie totale d'environ 19 m² outre les parties communes d'une surface de 8 m². La présente location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 1.013 dinars HTVA par trimestre.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location. Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 1^{er} décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Ce contrat a été résilié en septembre 2016.

Les montants inscrits en résultat au titre de l'exercice 2016 se sont élevés à 3.692 dinars.

69. La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2016, à 1.586 KDT, réparti comme suit :

- 1.519 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles et
- 68 KDT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 à 18.280 dinars HT.

70. La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux contractants constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquiescer des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives de ces créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2016, à 2.530 KDT, réparti comme suit :

- 1.503 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 555 KDT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 472 KDT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de la société de gestion « TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre, et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit auprès de ladite société de gestion pour le compte du fonds, une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT à ce titre se sont élevées au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016 à 31.633 dinars HT.

71. Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu en date du 27 décembre 1997, avec la société « LA PROTECTRICE », société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil.

La charge supportée par la BIAT, en 2016, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars.

- 72.** La BIAT a conclu en 2014, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle, elle donne en bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax d'une superficie approximative de 80 m².
La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er Juin 2014 et arrivant à échéance le 31 Mai 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 9.600 DT HT.
Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.
Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2016 s'élève à 10.374 dinars.
- 73.** La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne à bail à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87.5 m².
La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Février 2013 et arrivant à échéance le 31 Janvier 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 8.496 dinars HT.
Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.
Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2016 s'élève à 9.797 dinars.
- 74.** La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle loue à la Protectrice pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble situé à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m² y compris les parties communes.
La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 6.000 DT HT.
Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.
Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2016 s'élève à 7.323 dinars.
- 75.** La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances auprès de la société « Assurances BIAT » par l'intermédiaire de la protectrice.
La charge supportée, en 2016 se détaille comme suit :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance de responsabilité civile	47 955
Assurance Contre les accidents corporels	99 543
Assurance vie « protection familiale »	134 953
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	838 344
Assurance « vol global banque »	253 035
Assurance contre le vol et la perte des cartes	608 345
Assurance « incendie et garanties annexes »	410 525
Assurance de la flotte automobile	44 605
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 023
Assurance Pack Saphir et Silver	383 692
Assurance carte BIAT travel	31 585
Assurance assistance voyage carte platine	2 815
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	9 397 841
Assurance vie (AFEK)(*)	1 811 588

(*) LA BIAT a signé en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

- 76.** La société ASSURANCES BIAT, donne en sous location à la société BIAT sous-locataire qui accepte, le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 01 Janvier 2010 au 30 Avril 2014.
A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la période commençant le 01/05/2014 et finissant le 30/04/2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 01/05/2014 au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.
Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT en 2016 s'élève à 30.713 dinars.
- 77.** La BIAT a conclu en 2015 avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative. Cette convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction
En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 DT en HT.

- 78.** La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 25m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1er janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.
Le produit constaté à ce titre en 2016 s'élève à 7.901 dinars.
- 79.** La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau pour usage administratif, d'une superficie de 43m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.
Cette location est consentie pour une période commençant le 1^{er} juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel 13.019 dinars H.TVA payable trimestriellement et d'avance.
Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1^{er} juillet 2017.
Le produit constaté à ce titre en 2016 s'élève à 6.509 dinars.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **893 750 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **190 142 KDT**.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

FINOR

Kalthoum BOUGUERRA

Walid BEN SALAH

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

1. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 5 Décembre 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-3) d'un montant global de 15.700 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.
2. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2016, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Décembre 2016, une convention de gestion d'un Fonds Libre (Fonds Libre 2016-2) d'un montant de 4.501 KDT.

Le Fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la Loi n°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

 - 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
 - 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
 - 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 1 et 2 ci-dessus, ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.
3. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds industrie 2016-1) d'un montant global de 5.000 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 4.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 29 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Régional 2016) d'un montant global de 5.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 5.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 18 Février 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds libre 2016-1) d'un montant global de 9.401 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

- 6.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé le 24 Mars 2016, une convention de gestion d'un fonds (Fonds Industrie 2016-2) d'un montant global de 5.050 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur les montants investis ;
- 1% par an sur les montants investis, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la BIAT CAPITAL RISQUE atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

- 7.** Une convention a été conclue, en janvier 2016, entre la BIAT et la Société de Promotion Touristique Sfax en vertu de laquelle la banque met à la disposition de celle-ci deux cadres pour une intervention ponctuelle au chantier de IBIS SFAX. Cette convention est conclue pour une durée de deux ans, commençant le 1^{er} janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2017.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

- 8.** Une convention a été conclue, en Septembre 2016, entre la BIAT et la société SPT MOHAMED V en vertu de laquelle la banque met à la disposition de celle-ci deux cadres pour une intervention ponctuelle à l'hôtel NOVOTEL. Cette convention est conclue pour une durée de quatre ans, commençant le 1^{er} janvier 2016 et finissant le 31 décembre 2019.

En contrepartie des services rendus, la BIAT facture des honoraires comprenant les quotes- parts des salaires et avantages toutes charges comprises.

Le montant de la facture sera majoré des droits et taxes en vigueur à la date de facturation.

Les six conventions mentionnées dans les paragraphes 3 à 8 ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016.

- 9.** La BIAT a signé, en novembre 2016, avec la société BIAT CONSULTING une convention cadre de mise à disposition de personnel et ce, pour une durée d'une année commençant à compter du 1^{er} mars 2016.

En contrepartie des services rendus, la société BIAT CONSULTING facture des honoraires calculée sur la base du coût réel des salaires bruts toutes charges comprises y compris les charges indirectes, du personnel mis à la disposition, le tout majoré de 5%.

Le montant facturé par la BIAT CONSULTING, au titre de 2016, s'élève à 94 .456 HT.

- 10.** Une convention de mise à disposition de personnel a été signée, en novembre 2016, entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition de la Banque deux employés pour le suivi des intervenants de l'entretien du 5^{ème} étage de la 2^{ème} tranche du siège social.

En contrepartie des services rendus, la BIAT versera à la SOPIAT des honoraires sur facturation comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises de ces deux employés moyennant une marge de 5%.

Cette convention est conclue du 1^{er} novembre 2016 au 31 décembre 2018.

La charge constatée à ce titre, en 2016, s'élève à 4.822 dinars.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 9 et 10 ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 24 Avril 2017.

11. La BIAT a conclu, en décembre 2016, avec la Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement «CIAR», une convention de cession de créances bancaires totalisant la somme 49.615 KDT moyennant le prix de 1.750 KDT.

12. la BIAT a conclu, en Juin 2016, avec la société immobilière IRIS un contrat de location de deux locaux à usage de bureaux d'une surface plancher de 855 m², sis à l'immeuble « Youssef Towers », rue du Dinar, les jardins du Lac, les Berges du Lac II-Tunis, ainsi que 18 places de parking situées au sous-sol dudit immeuble.

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 210.810 dinars.

A ce titre, trois conventions de sous-location ont été signées, en janvier 2017, avec les sociétés BIAT CAPITAL, TUNISIE TITRISATION et BIAT ASSET MANAGEMENT pour une période commençant le 1^{er} octobre 2016 et finissant le 31 juillet 2018. A l'expiration de cette période, la sous-location sera renouvelée d'année en année à compter du 1^{er} août 2018 par tacite reconduction.

Les contrats de sous-location ont été conclus dans les conditions suivantes :

Société	Surface Louée	Durée	Montant	Produits de l'année
BIAT CAPITAL	331 m ² avec 7 places de parking	Du 01/10/2016 au 31/07/2017	71.452 DT	21.435 DT
		Du 01/08/2017 au 31/07/2018	90.029 DT	
TUNISIE TITRISATION	93 m ² avec 2 places de parking	Du 01/10/2016 au 31/07/2017	20.178 DT	6.053 DT
		Du 01/08/2017 au 31/07/2018	25.425 DT	
BIAT ASSET MANAGEMENT	273 m ² avec 6 places de parking	Du 01/10/2016 au 31/07/2017	59.185 DT	17.755 DT
		Du 01/08/2017 au 31/07/2018	74.573 DT	

13. La BIAT a signé, le 4 Mai 2016, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de dépôt et de gestion en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant à FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Le montant des produits constaté à ce titre, en 2016, s'élève à 5.989 dinars.

14. La BIAT a signé, le 4 Mai 2016, avec la société BIAT ASSET MANAGEMENT une convention de distribution en vertu de laquelle cette dernière confie à la BIAT qui accepte, de commercialiser et de distribuer les parts de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

En contrepartie de ses services, la BIAT percevra une quote-part de la commission de distribution de 0,3% HT l'an de l'actif net et ce, au prorata de sa distribution. Ladite commission qui est supportée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT, sera déduite de la commission de gestion qu'elle prélèvera sur l'actif net de FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE.

La rémunération de la BIAT sera réglée par la société BIAT ASSET MANAGEMENT mensuellement à terme échu sur simple présentation de facture.

Les quatre conventions mentionnées dans les paragraphes 11,12, 13 et 14 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2017.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

GOLF SOUSSE MONASTIR «GSM»

1. Suite à la conclusion de l'acte de dation en paiement avec la société GOLF SOUSSE MONASTIR « GSM», en date du 27 décembre 2013, en vertu duquel la BIAT est devenue propriétaire des biens immeubles objet de trois titres fonciers sis à la zone touristique Dkhila Monastir, la société « GSM » a exprimé sa volonté de louer le parcours de Golf avec ses aisances et dépendances, déjà cédé à la BIAT.

La BIAT a accepté cette demande et a fixé un loyer annuel composé :

- D'une partie fixe de 200.000 dinars HTVA par an payable d'avance trimestriellement. Une augmentation cumulative de 5% par an sera appliquée à la partie fixe du loyer, à partir de la troisième année de location.
- D'une partie variable calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes, comme suit :
 - Entre 0 et 500.000 DT => 10%
 - Entre 500.001 et 1 000.000 DT => 15%
 - Plus de 1.000.001 DT => 20%

Ce bail est accepté pour une durée de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Janvier 2014 et finissant le 31 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 Décembre 2013.

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement « CIAR »

2. La BIAT a loué à la société « CIAR » pour usage de bureau administratif, le bureau situé au premier étage de l'immeuble sis à Sfax Harzallah.

Cette location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} septembre 2013 et finissant le 31 août 2015, renouvelable par tacite reconduction et moyennant un loyer annuel de 4.950 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance. Ce loyer subira une majoration cumulative de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2016, s'élève à 5.284 dinars.

3. La BIAT et la « CIAR » ont signé, en 2015, convention en vertu de laquelle la banque se charge d'accomplir des missions d'assistance et de conseil en informatique.

Les missions d'assistance et de conseil dans l'étude, le choix et la mise en œuvre de solutions informatiques devront faire l'objet d'un ordre de mission visé par la « CIAR » présentant le nombre de jours de la mission, moyennant un taux journalier fixé à 500 dinars HT.

Les missions d'administration et d'assistance technique se font moyennant une rémunération annuelle de 7.500 dinars HT.

Ces rémunérations sont payées à la BIAT semestriellement à terme échu, sur présentation d'une facture.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans ; elle sera renouvelée par tacite reconduction sauf renonciation écrite de l'une des parties, moyennant le respect d'un délai de préavis de 3 mois.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT en 2016 s'élève à 7.500 dinars.

4. La BIAT a signé, en 2012, avec la société « CIAR » un contrat de location d'un bureau d'une superficie de 16,45 m² sis au premier étage de l'immeuble situé au Boulevard 14 Janvier, Route touristique Khezama, Sousse.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2012 et arrivant à échéance le 31 Août 2014, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Cette location a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 2.468 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 3^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2016, s'élève à 2.765 dinars.

5. La BIAT a conclu, en date du 10 Août 2009, avec la société «CIAR» un contrat de location d'une villa sise au 7- Rue Alain Savary- Tunis, d'une superficie bâtie de 431 m² pour une période de deux années, commençant le 1^{er} octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction et ce, moyennant un loyer annuel de 47.000 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la 3^{ème} année.

Ce contrat a été résilié en août 2016.

Les produits de location inscrits au résultat de la BIAT, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 39.990 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 28 Avril 2010.

6. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention de détachement de cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la CIAR comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT, en 2016, s'élève à 284.211 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

7. La BIAT a conclu, en Novembre 2014, avec la société « CIAR » un contrat de mandat aux fins de recouvrement de ses créances.

Ce contrat qui a fait l'objet d'un avenant en 2015, stipule dans son objet que la BIAT donne un mandat à la « CIAR » qui accepte d'agir en son nom et pour son compte afin de recouvrer ses créances auprès de ses clients.

En contrepartie de ses prestations, la « CIAR » perçoit une rémunération fixée comme suit :

- ❖ Frais fixes : 1% du montant de la créance avec un maximum de 50 dinars par dossier. Ces frais sont payés 50% à la remise des dossiers et 50% suite au mouvement du compte (1^{er} versement lié au recouvrement),
- ❖ Frais variables : 12% sur la totalité des sommes recouvrées y compris les intérêts de retard.

Ces modalités de rémunérations s'appliquent à partir du 1^{er} janvier 2015.

Le montant facturé par la CIAR, en 2016, s'élève à 457.189 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 18 décembre 2014. Son avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 16 Décembre 2015.

8. La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2015, avec la «CIAR», une convention de cession de créances totalisant la somme de 33.306 KDT moyennant le prix de 650 KDT.

Un avenant à cette convention a été signé en mars 2016 portant sur la rétrocession de la créance sur la société « NOUHA EDITION » d'un montant 170 KDT avec ses accessoires et gages.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016.

Un deuxième avenant a été signé en octobre 2016 portant sur la rétrocession de la créance sur la société « TUNIPOST AUTOMATE » d'un montant 204 KDT avec ses accessoires et gages.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2016.

9. La BIAT a conclu, en date du 22 Décembre 2014, avec la «CIAR», une convention de cession de créances totalisant la somme de 43.867 KDT moyennant le prix de 1.180 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

Deux avenants à cette convention ont été signés, en mars 2016, portant sur la rétrocession des créances détenues sur les sociétés « COMETRA » et « STAM » de montants respectifs de 1.225 KDT et 481 KDT. La créance de la société « COMETRA » a été rétrocédée au même prix d'acquisition soit, 30 KDT.

Ces avenants ont été autorisés par le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016.

10. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société « CIAR » une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 18 KDT en HT.

Cette rémunération a été reconduite en 2015 et 2016 en vertu des avenants signés en décembre 2015 et décembre 2016.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 mars 2017.

BIAT CAPITAL RISQUE

11. Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2015, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé, le 18 juin 2015, une convention de gestion d'un fonds libre d'un montant de 2.001 KDT. Le fonds géré servira à financer les projets conformément aux conditions et limites de la loi N°88-92 du 02 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Au cas où la « BIAT CAPITAL RISQUE » atteindrait un rendement supérieur au TMM moyen de la période, elle aura droit à une commission de performance qui sera calculée selon un barème.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 35.005 dinars HT.

12. Dans le cadre de l'investissement relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 20 Mai 2013, la gestion d'un fonds d'un montant de 8.853 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP et de l'IS et les textes subséquents.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de 0,5% par an en HT, sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 44.265 dinars HT.

- 13.** Dans le cadre de l'investissement relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la BIAT CAPITAL RISQUE ont signé, le 18 mars 2014, une convention de gestion d'un fonds industrie d'un montant 2.000 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE perçoit à titre de rémunération une commission de gestion de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur l'encours du fonds, entre la fin de la septième année et la dixième année.

Le gestionnaire aura également droit à une commission de performance (calculée selon un barème) si le rendement est supérieur au TMM moyen de la période.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 22.532 dinars HT.

- 14.** Dans le cadre de l'investissement exonéré relatif au résultat de l'exercice 2013, la BIAT et la « BIAT CAPITAL RISQUE » ont signé, le 17 janvier 2014, une convention de gestion d'un fonds industrie d'un montant de 11.671 KDT.

La BIAT CAPITAL RISQUE percevra, trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion de 0,5% HT par an sur la totalité du montant du fonds.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 58.535 dinars HT.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 13 et 14 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Avril 2014.

- 15.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds régional d'un montant de 5.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la 7^{ème} année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 75.021 dinars HT.

- 16.** La BIAT a confié à la « BIAT CAPITAL RISQUE », en date du 15 mars 2013, la gestion d'un fonds industrie d'un montant global de 5.500 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets industriels et les activités connexes donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 84.656 dinars HT.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 15 et 16 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 23 Mai 2013.

- 17.** La BIAT a conclu, en date du 30 Décembre 2009, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 3.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire agira pour assurer le meilleur rendement possible sur les participations financées par ledit fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 19.500 dinars HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

18. La BIAT a conclu, en date du 24 Décembre 2008, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 14.250 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire du fonds, agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total dudit fonds.

En contrepartie de sa gestion du fonds, la « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds. Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 8.144 dinars HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2009.

19. La BIAT a confié, courant 2010, à la société « BIAT CAPITAL RISQUE », la gestion d'un fonds d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» agira pour assurer à la BIAT le meilleur rendement possible sur les participations financées par ledit fonds et ce, jusqu'à son remboursement total.

La société «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit au titre de sa gestion dudit fonds, une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission de 1% l'an en hors taxes sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Cette convention a été modifiée mai 2011, comme suit :

Destination du fonds :

- Prises de participation pour renforcer les fonds propres des entreprises, telles que définies par la loi 95-87 du 30 Octobre 1995 ;
- Intervention, au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ordinaires ou à dividendes prioritaires sans droit de vote, de certificats d'investissements des entreprises, de titres participatifs, d'obligations convertibles en actions et de parts sociales et d'une façon générale de toute autre catégorie assimilée à des fonds propres.

Rémunération du fonds :

- 0,5% par an en HTVA sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an en HTVA sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an en HTVA sur les montants investis entre la fin de la 7^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 100.243 dinars HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

20. La BIAT a confié, en 2011, à la «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de promouvoir les projets implantés dans les zones de développement régional et dans les projets créateurs d'emplois donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit à titre de sa gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;

- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 90.000 dinars HT.

21. La BIAT a confié, en date du 28 décembre 2011, à la « BIAT CAPITAL RISQUE » la gestion d'un fonds d'un montant global 6.000 KDT libéré en totalité et ce, en vue de soutenir l'effort et le processus de développement régional donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La «BIAT CAPITAL RISQUE» perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 90.000 dinars HT.

Les deux conventions mentionnées dans les paragraphes 20 et 21 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 14 Décembre 2011.

22. La BIAT a conclu, en date du 27 Décembre 2007, une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE », en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant global de 9.000 KDT, libéré en totalité.

Le gestionnaire agira pour assurer à la BIAT, un rendement minimum moyen des participations équivalent au TMM+0.5% et ce, jusqu'au remboursement total du fonds géré. En contrepartie, la société « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit au titre de sa gestion du fonds une commission égale à 1% l'an en hors taxes, perçue annuellement à terme échu sur le montant initial du fonds. Passé le terme de 5 ans, cette commission sera perçue annuellement à terme échu sur l'encours du fonds géré.

Le risque de défaillance des bénéficiaires des concours prélevés sur le fonds géré, est supporté par la BIAT.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 7.276 dinars HT.

23. La BIAT a confié, le 13 avril 2011, à la société «BIAT CAPITAL RISQUE» la gestion d'un fonds régional d'un montant global de 10.000 KDT libéré en totalité donnant droit aux avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 Octobre 1995, telle que modifiée et complétée par les nouvelles dispositions des articles 39 et 48 du code de l'IRPP/IS et les textes subséquents.

La « BIAT CAPITAL RISQUE » perçoit sur la gestion du fonds une commission de :

- 0,5% par an sur les montants placés et ce, pendant la période de blocage ;
- 1,75% par an sur les montants investis, entre la date de libération des fonds et la fin de la septième année qui suit celle de la libération. Passée la période de blocage, la commission est perçue à terme échu sur l'encours ;
- 1% par an sur les montants investis entre la 8^{ème} année et la 10^{ème} année.

Le montant facturé par la « BIAT CAPITAL RISQUE », au titre de 2016, s'élève à 224.919 dinars HT.

24. Un avenant aux conventions de gestion de Fonds à capital risque a été conclu, en Décembre 2015, entre la BIAT et la société « BIAT CAPITAL RISQUE » en vertu duquel les deux parties conviennent d'un commun accord, de rajouter, à toutes les conventions de gestion des Fonds en vigueur, une disposition relative aux charges directes inhérentes aux lignes de participation et engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE ».

Ainsi, les dépenses directes engagées par la « BIAT CAPITAL RISQUE » à l'occasion de la mise en place ou le désinvestissement des lignes de participation imputées sur les Fonds en vigueur seront prises en charge par la BIAT.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

25. La BIAT a signé, en 2004, avec la « BIAT CAPITAL RISQUE », un avenant à la convention de gestion du 17 octobre 2000. En vertu de cet avenant, la BIAT perçoit en contre partie de ses prestations, une rémunération annuelle de 50.000 dinars TTC.

Le produit constaté, à ce titre, en 2016 s'élève à 42.372 dinars.

26. La BIAT a loué à la Société « BIAT CAPITAL RISQUE » deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 92m², situés à l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Septembre 2015 et finissant le 31 Août 2017, et moyennant un loyer annuel de 28.000 dinars H.TVA.

Le produit constaté, à ce titre, en 2016 s'élève à 28.466 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

27. La BIAT a conclu, en 2015, avec la société « BIAT CAPITAL RISQUE » une convention de détachement de sept cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation de la BIAT à la « BIAT CAPITAL RISQUES » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT, en 2016, s'élève à 672.839 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

SOPIAT

28. Une convention a été conclue, en Novembre 2015, entre la BIAT et la SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque deux techniciens pour le suivi des intervenants de l'entretien de la 2^{ème} phase du siège social de la Banque. En contrepartie des services rendus, la SOPIAT facture des honoraires comprenant les salaires et avantages toutes charges comprises des deux techniciens avec une marge de 10%.

Le montant de la facture sera réajusté en fonction de toute augmentation salariale, de tout avantage accordé ou de toute prime exceptionnelle versée aux intéressés.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2016, s'élève à 50.795 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

29. Une convention a été conclue, en Avril 2014, entre la BIAT et la société SOPIAT en vertu de laquelle celle-ci met à la disposition de la banque son directeur technique afin de lui fournir toute l'assistance et l'encadrement nécessaires pendant les phases d'étude des demandes, de déblocage des crédits et de réalisation des projets.

Ces prestations à fournir seront facturées à la BIAT à raison de 700 dinars hors taxes par journée de travail.

Les frais de déplacements, d'hébergement et autres frais annexes nécessaires à l'exécution de la prestation sont inclus dans le forfait journalier.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2016, s'élève à 104.300 dinars.

30. La BIAT a loué à la Société SOPIAT deux bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 49 m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 26 janvier 2015 et finissant le 25 janvier 2017, et moyennant un loyer annuel de 14.717 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre en 2016 s'élève à 15.391 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

31. Dans le cadre des travaux relatifs au projet de la deuxième tranche de son siège social, la BIAT a eu besoin du concours provisoire de certains techniciens spécialisés dans le suivi et le pilotage de chantiers de construction et elle s'est rapprochée de la SOPIAT en date du 1^{er} juillet 2012, pour lui doter de deux techniciens supérieurs pour une mission temporaire.

En contrepartie de cette mise à disposition, la BIAT s'engage à rembourser à la SOPIAT sur présentation d'une facture, les salaires (y compris les primes et avantages divers, les charges sociales patronales, les congés payés et le remboursement des frais professionnel) servis par la SOPIAT à ces deux techniciens avec une majoration de 10%.

Cette mise à disposition, prend effet le 1^{er} août 2012 et prendra fin à la date prévue pour l'achèvement du projet de construction, soit le 30 juin 2014.

La charge relative à cette mise à disposition pour l'année 2016 est fixée à 45.514 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

BIAT CONSULTING

32. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention d'assistance comptable et administrative.

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit une rémunération annuelle d'un montant de 2.800 dinars en TTC. Un avenant à ladite convention a été conclu, en Décembre 2015, en vertu duquel les deux parties ont convenu de reconduire la rémunération annuelle prévue au titre de l'exercice 2014, dans les mêmes termes et conditions, à savoir 2.800 dinars en TTC. Cette rémunération sera relevée à 3.100 dinars en hors taxes au titre de l'exercice 2017 et suivants.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 24 avril 2017.

33. La BIAT a loué à la Société BIAT CONSULTING trois bureaux pour usage administratif, d'une superficie globale de 101 m², situés dans l'immeuble abritant son siège social, sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Octobre 2015 et finissant le 30 Septembre 2017, et moyennant un loyer annuel de 30.683 dinars H.TVA.

Le montant facturé par la BIAT, au titre de 2016, s'élève à 31.066 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 06 Octobre 2016.

34. La BIAT a conclu, en 2014, avec la société BIAT CONSULTING une convention de détachement de deux cadres. Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la BIAT CONSULTING comprend une marge de 5%.

Le montant facturé par la BIAT à la BIAT CONSULTING, en 2016, s'élève à 342.825 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

BIAT ASSET MANAGEMENT

35. La BIAT a conclu, en Janvier 2015, avec la société « BIAT ASSET MANAGEMENT » une convention de détachement de six cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT ASSET MANAGEMENT » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant de la facturation de la BIAT, en 2016, s'élève à 480.956 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

36. La BIAT a renouvelé, en date du 20 Novembre 2013, la convention de dépôt initialement signée, le 24 Novembre 2006, avec la « BIAT ASSET MANAGEMENT ».

Cette convention stipule que la BIAT est le dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières « FCP EPARGNE ACTIONS ».

La rémunération annuelle a été maintenue à 0,1% TTC de l'actif net dudit Fonds. Elle est prélevée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une rémunération de 0,2% TTC l'an a été instaurée et prélevée sur l'actif net de FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS, au titre des frais de distribution.

Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée mensuellement à terme échu en faveur de la BIAT, BIAT ASSET MANAGEMENT et BIAT CAPITAL au prorata de leurs distributions.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2016, s'élève à 3.353 dinars.

Cette modification a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 12 Mars 2014.

SICAV OPPORTUNITY et SICAV PROSPERITY

37. La BIAT a amendé, en date du 23 Décembre 2013, les deux conventions de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV OPPORTUNITY » et la « SICAV PROSPERITY » initialement signé le 08 Mars 2003.

Les amendements apportés à ces conventions concernent la rémunération de la BIAT. En effet, le taux de commission de dépôt a été révisé à la baisse en le ramenant de 0,3% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,2% TTC à 0,1% TTC de l'actif net pour « SICAV PROSPERITY ».

Ces rémunérations, prélevées quotidiennement, sont réglées mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, deux conventions de distribution des titres « SICAV OPPORTUNITY » et « SICAV PROSPERITY » ont été signées en 2013 entre la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSETS MANAGEMENT.

Les services de distribution sont rémunérés par des commissions aux taux de 0,2% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres « SICAV OPPORTUNITY » et de 0,1% TTC de l'actif net l'an en faveur des distributeurs des titres «SICAV PROSPERITY» et ce, au prorata de leurs distributions.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 2.070 dinars.

SICAV TRESOR

38. La BIAT a amendé, en date du 18 Décembre 2015, La convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV TRESOR » initialement signée le 8 mars 2003, telle que amendée en 2010 et 2013.

Les amendements apportés à cette convention portent sur la commission de dépôt revenant à la BIAT, qui a été révisée à la baisse en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net dudit fonds.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, une convention de distribution des titres « SICAV TRESOR » a été signée en décembre 2013 entre la BIAT, la SICAV TRESOR et la BIAT ASSET MANAGEMENT qui prévoit l'application d'une commission de distribution égale à 0,2% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV TRESOR et ce, au prorata de leurs distributions. Cette convention a été amendée, en décembre 2015, pour se conformer à la nouvelle réglementation ainsi que la loi FATCA.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Les produits de l'exercice 2016, à ce titre, se sont élevés à 335.359 dinars.

SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE

39. La BIAT a conclu, le 13 Octobre 2009, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la « SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE ». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la BIAT sont rémunérées aux taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV, avec un minimum de 5.000 dinars HTVA et un maximum de 20.000 dinars HTVA par an. Les seuils minimum et maximum ont été supprimés en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée mensuellement à terme échu.

Cette convention stipule, en outre, que ladite SICAV sera domiciliée dans les locaux de la BIAT sans que ceci ne constitue une location et n'ouvre droit à aucune création de propriété commerciale en sa faveur.

Cette convention a été révisée le 23 décembre 2013, afin d'instaurer une commission de distribution égale à 0,15% TTC de l'actif net en faveur des distributeurs des titres SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE à savoir la BIAT, la BIAT CAPITAL et la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, au prorata de leurs distributions.

Le taux de la commission de distribution a été relevé à 0,2% TTC de l'actif net en vertu de la convention signée en décembre 2015.

Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu. Cette convention est conclue pour une période d'une année à compter de sa signature, et sera renouvelable par tacite reconduction.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2016, s'est élevé à 132.029 dinars.

Ces avenants ont été autorisés par le Conseil réuni le 6 octobre 2016.

BIAT CAPITAL

40. La Banque a conclu, en 2007, avec la société « BIAT CAPITAL », une convention de « Crédit-salarié », en vertu de laquelle la Banque se propose de faciliter aux employés titulaires de la société « BIAT CAPITAL » l'accès à des formules de crédits souples, rapides et avantageuses selon des conditions de faveur.

41. La BIAT a conclu, en 2015, avec la société « BIAT CAPITAL » une convention de détachement de dix cadres.

Outre les salaires, compléments de salaires et avantages, la facturation par la BIAT à la « BIAT CAPITAL » comprend :

- Une marge de 5%,
- La TVA au taux de 18%.

Le montant inscrit au résultat de 2016, à ce titre, s'élève à 631.597 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

42. La BIAT a révisé, en 2014, la convention signée en 2012 avec la « BIAT CAPITAL », en vertu de laquelle la banque assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «FCP BIAT PRUDENCE», initialement dénommé «BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP» et ce,

moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an. La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT CAPITAL ont révisé, en 2014, la convention de distributeur signée en 2012 en portant la commission de distribution de 0,2% HT à 0,6% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ce Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 1.812 dinars.

- 43.** La BIAT a révisé, en 2014, la convention signée en 2012 avec la « BIAT CAPITAL », en vertu de laquelle la BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «FCP BIAT EQUILIBRE», initialement dénommé «BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP» et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an. La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT CAPITAL ont révisé, en 2014, la convention de distributeur signée en 2012 en portant la commission de distribution de 0,2% HT à 0,7% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ce Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 1.286 dinars.

- 44.** La BIAT a révisé, en 2014, la convention signée en 2012 avec la « BIAT CAPITAL », en vertu de laquelle la BIAT assure les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds appartenant au Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières «FCP BIAT CROISSANCE» initialement dénommé «BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP» et ce, moyennant une rémunération annuelle de 0,1% TTC de l'actif net desdits fonds avec un minimum de 2.000 DT et un maximum de 50.000 DT par an. La rémunération, prélevée quotidiennement, sera réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIAT CAPITAL ont révisé, en 2014, la convention de distributeur signée en 2012 en portant la commission de distribution de 0,2% HT à 0,7% HT l'an, prélevée sur l'actif net de ce Fonds Commun de Placement en Valeurs Mobilières.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 1.286 dinars.

- 45.** Au cours de 2011, la BIAT a donné en location à la société « BIAT CAPITAL », pour usage de bureaux administratifs, un ensemble de locaux constitué d'un espace au Rez-de-chaussée d'une superficie totale de 148 m² et d'un espace à la Mezzanine d'une superficie totale de 129 m², soit une superficie globale de 277 m² du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis et ce, outre les parties communes (121 m²) ainsi que deux places de parking situées au sous-sol.

Cette location a été consentie moyennant un loyer annuel de 59.700 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit 14.925 dinars HTVA par trimestre. Le loyer ci-dessus fixé subira une majoration cumulative de 5%, qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 1^{er} Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Ce contrat a été résilié en septembre 2016.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2016, s'est élevé à 54.424 dinars.

- 46.** La BIAT a conclu, le 02 Janvier 2004, avec la société « BIAT CAPITAL», une convention de collecte d'ordres en bourse. L'article 8 de cette convention stipule qu'une partie des commissions de courtage sur toute opération négociée par la société « BIAT CAPITAL » pour le compte de la BIAT ou de ses clients, est répartie comme suit :

Nature de la commission	Rémunération BIAT	Rémunération BIAT CAPITAL
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés de la cote de la bourse.	50%	50%
Commissions de courtage sur les transactions réalisées sur les marchés hors-cote.	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients propres à la « BIAT CAPITAL ».	-	100%
Toutes commissions prélevées sur les clients de la BIAT.	100%.	-

SOCIETE TANIT INTERNATIONAL

- 47.** La BIAT a conclu avec la « SOCIETE TANIT INTERNATIONAL » un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un ensemble de bureaux d'une superficie de 555 m² nécessaires à l'exercice de son activité,

faisant partie du bâtiment lui appartenant sis au boulevard principal les Berges du Lac 1, ainsi que quatre places de parking situées au sous-sol et ce, moyennant un loyer annuel de 83.250 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance.

Cette location est consentie pour une période de deux années, commençant le 1^{er} Octobre 2009 et arrivant à échéance le 30 Septembre 2011, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Le loyer subira une majoration annuelle de 5% applicable à partir de la troisième année de location.

En vertu d'un avenant au contrat de location, la superficie louée a été ramenée à 368 m² et le loyer annuel a été ramené, en conséquence, à 55.200 dinars HTVA. Cette modification est entrée en vigueur à partir de mai 2012.

Ce contrat a été résilié en 2016.

Les montants inscrits au résultat, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 38.160 dinars.

L'acte de résiliation de ce contrat a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2016.

OSI

48. La BIAT a conclu, au cours de l'exercice 2009, une convention avec la société «OSI» en vertu de laquelle elle accepte de rétrocéder à ladite société le montant du loyer et des charges rattachées payés par cette dernière au titre des locaux occupés par les services de la BIAT. Cette convention est consentie pour une période d'une année renouvelable.

A ce titre, le montant de la charge de l'année 2016, s'élève à 30.302 dinars.

SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA

49. La BIAT a conclu avec la «SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE MONASTIR EL FEJJA» un contrat de location en vertu duquel elle met à la disposition de celle-ci un local nécessaire à l'exercice de son activité, faisant partie du bâtiment lui appartenant, sis au boulevard principal des Berges du Lac 1 et ce, moyennant un loyer annuel de 70.950 dinars HT, payable trimestriellement et d'avance.

En vertu d'un avenant au contrat de location conclu le 26 Septembre 2011 et autorisé par le conseil d'administration du 14 Décembre 2011, la superficie louée a été ramenée de 473 m² à 420 m² ; le loyer annuel a été ramené, en conséquence, à 63.000 dinars HT. Cette modification est entrée en vigueur à partir de Juillet 2011.

Ce contrat a été résilié en juin 2016.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2016, s'est élevé à 40.203 dinars.

Les trois conventions mentionnées dans les paragraphes 47, 48 et 49 ci-dessus ont été autorisées par le conseil d'administration réuni le 28 Avril 2010.

ORANGE TUNISIE SA

50. La BIAT a donné en location, le 30 Août 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité du local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis au numéro 246 de l'avenue Habib Bourguiba au Kram d'une superficie de 154 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à courir à compter du 1^{er} avril 2010 et arrivant à échéance le 31 mars 2013 et renouvelable tacitement.

Le loyer mensuel a été fixé, d'un commun accord entre les deux parties, à la somme de 2.567 dinars HTVA. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

La société « Orange Tunisie SA » a versé un montant de 5.134 dinars à titre de caution en garantie de paiement du loyer.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2016, s'est élevé à 40.788 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 15 Décembre 2010.

51. La BIAT a donné en location, le 24 Décembre 2010, à la société « ORANGE TUNISIE SA », la totalité d'un local situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à la rue Moncef Bey à BIZERTE, d'une superficie approximative égale à 211,5 m². Cette location a été consentie pour une durée de trois ans, commençant à compter du 1^{er} décembre 2010.

Le loyer a été fixé d'un commun accord, entre les deux parties à la somme de 2.644 dinars HTVA par mois. Il fait l'objet d'une augmentation annuelle de 5% cumulative à partir de la deuxième année de location.

Le montant inscrit en résultat, au titre de l'exercice 2016, s'est élevé à 40.658 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2011.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SALLOUM »

52. Un avenant à la convention d'assistance comptable de décembre 2011 a été signé en Décembre 2016, entre la BIAT et la Société de Promotion Touristique « SALLOUM » en vertu duquel :

- La SPT SALLOUM s'engage à payer la facture adressée par la BIAT relative à la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2015, d'un montant forfaitaire de 6.000 Dinars Hors Taxes, payable en une seule fois dans un délai de Quinze (15) jours de sa réception.

- Le montant de la rémunération des prestations est fixé à partir du 1^{er} janvier 2016 à 4.200 Dinars Hors Taxes et ce, par référence à ce qui se pratique sur le marché pour des sociétés ayant un volume d'activités similaires.

Cette rémunération subira une majoration annuelle de 6% et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 14 décembre 2016.

SICAF BIAT, SGP, TAAMIR

53. La BIAT a conclu, en date du 23 Décembre 2011, avec les filiales ci-après des conventions d'assistance comptable, financière et administrative :

- La société SICAF BIAT;
- La société SGP;
- La société TAAMIR;

En contrepartie de cette mission, la BIAT perçoit de chaque filiale ce qui suit :

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de l'assistance comptable et administrative, supportées par la BIAT et majorées d'une marge de 10%, soit un montant annuel de 19.800 dinars HTVA par Société. Cette rémunération est révisable annuellement en fonction des charges réelles supportées par la banque.

- L'équivalent des charges salariales et patronales relatives aux moyens humains chargés de la gestion et de la direction, majorés de 10% ;

- L'équivalent des frais généraux relatifs à la mise à disposition des locaux et des autres moyens logistiques, supportés par la BIAT, soit un montant annuel fixe de 1.200 dinars HTVA par société. Ce montant subira une majoration cumulative de 6% applicable chaque année et ce, à partir de la deuxième année de mise à disposition.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 67.045 dinars.

TUNISIE TITRISATION

54. La BIAT a conclu, en 2011, avec la société « TUNISIE TITRISATION », un contrat de location d'un local pour usage de bureaux administratifs, constitué d'un espace au premier étage du bâtiment propriété de la BIAT situé sur le grand boulevard principal les Berges du Lac Tunis, d'une superficie totale d'environ 19 m² outre les parties communes d'une surface de 8 m².

Cette location est consentie moyennant un loyer annuel de 4.050 dinars HTVA, payable trimestriellement et d'avance soit, 1.013 dinars HTVA par trimestre.

Le loyer précité subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Par ailleurs, cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, à compter du 1^{er} décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 novembre 2013, renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Ce contrat a été résilié en septembre 2016.

Les montants inscrits en résultat, au titre de l'exercice 2016, se sont élevés à 3.692 dinars.

Cette convention a été, initialement, autorisée par le conseil d'administration réuni le 13 Mars 2013.

55. La BIAT a conclu, en date du 10 Mai 2006, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 1 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société «TUNISIE TITRISATION», totalisent un capital restant dû initial de 50.019 KDT.

Le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 Décembre 2016, à 1.586 KDT, réparti comme suit :

- 1.519 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles ; et
- 68 KDT de souscriptions dans les parts substantielles.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit auprès de

la société de gestion «TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, se sont élevées à 18.280 dinars HT.

56. La BIAT a conclu, en date du 18 Mai 2007, une convention avec la société « TUNISIE TITRISATION » aux termes de laquelle les deux parties constituent le Fonds Commun de Créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 », une copropriété ayant pour objet exclusif d'acquérir des créances portant sur des prêts immobiliers consentis par le Cédant (BIAT) à des particuliers, en vue d'émettre des parts représentatives desdites créances.

Le prix total initial de l'émission s'élève à 50.000 KDT et les créances cédées par la BIAT audit fonds représenté par la société « TUNISIE TITRISATION », totalisent un capital restant dû initial de 50.003 KDT.

Par ailleurs, le total des souscriptions de la BIAT à ce fonds s'élève, au 31 décembre 2016, à 2.530 KDT, réparti comme suit :

- 1.503 KDT de souscriptions dans les parts résiduelles ;
- 555 KDT de souscriptions dans les parts substantielles ;
- 472 KDT de souscriptions dans les parts de la catégorie P3.

Dans le cadre de cette opération, la BIAT assure aussi bien le rôle de dépositaire des actifs du fonds que celui de recouvreur. A ce titre, et en rémunération des missions de dépositaire qui lui sont confiées, la BIAT perçoit de la société de gestion «TUNISIE TITRISATION » agissant pour le compte du fonds, une commission égale à 0,05% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul. En outre et en sa qualité de recouvreur, la BIAT perçoit de ladite société de gestion une commission égale à 0,4% HTVA l'an, du capital restant dû des créances vivantes en début de période de calcul.

Les commissions perçues par la BIAT, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016, se sont élevées à 31.633 dinars HT.

LA PROTECTRICE ASSURANCE

57. Dans le cadre de la couverture de son patrimoine et son activité économique et sociale, la BIAT a conclu, en date du 27 décembre 1997, avec la société «LA PROTECTRICE ASSURANCE», société d'étude, de conseil et de courtage en assurance et réassurance, une convention d'assistance et de conseil.

La charge supportée par la BIAT, en 2016, au titre de cette convention, s'élève à 20.000 dinars.

58. La BIAT a conclu en 2014, une convention avec la société LA PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle, elle donne en bail à celle-ci, pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé au premier étage de l'immeuble Sakiet Ezzite Sfax, d'une superficie approximative de 80 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Juin 2014 et arrivant à échéance le 31 Mai 2016, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 9.600 dinars HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2016, s'élève à 10.374 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

59. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la société LA PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle donne en bail à celle-ci, pour usage de bureaux administratifs, une partie du local situé à la Manouba Avenue Habib Bourguiba d'une superficie approximative de 87,5 m².

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Février 2013 et arrivant à échéance le 31 Janvier 2015, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 8.496 dinars HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2016, s'élève à 9.797 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

60. La BIAT a conclu, en 2013, une convention avec la société LA PROTECTRICE ASSURANCE, en vertu de laquelle elle loue à celle-ci pour usage de bureaux administratifs, un appartement situé au 1^{er} étage de l'immeuble sis à la Place Sidi Mtir Mahdia, d'une superficie de 183 m² y compris les parties communes.

La location est consentie et acceptée pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} Décembre 2011 et arrivant à échéance le 30 Novembre 2013, renouvelable d'année en année par tacite reconduction. Elle a été consentie et acceptée moyennant un loyer annuel de 6.000 dinars HT.

Le loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% qui sera appliquée à partir de la 2^{ème} année de location.

Le montant inscrit parmi les produits de la BIAT, en 2016, s'élève à 7.323 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

BIAT ASSURANCES

61. La BIAT a conclu, depuis 2004, des contrats d'assurances avec la société « BIAT ASSURANCES » par l'intermédiaire de la société « LA PROTECTRICE ASSURANCE ».

La charge supportée, en 2016, se détaille comme suit :

Nature	Montant de la charge d'assurance (en D)
Assurance de responsabilité civile	47 955
Assurance Contre les accidents corporels	99 543
Assurance vie « protection familiale »	134 953
Assurance « Assistance à l'étranger pour les cartes bancaires visa premier »,	838 344
Assurance « vol global banque »	253 035
Assurance contre le vol et la perte des cartes	608 345
Assurance « incendie et garanties annexes »	410 525
Assurance de la flotte automobile	44 605
Assurance multirisque sur les ordinateurs	33 023
Assurance Pack Saphir et Silver	383 692
Assurance carte BIAT travel	31 585
Assurance assistance voyage carte platin	2 815
Assurance groupe du personnel (cotisation patronale)	9 397 841
Assurance vie (AFEK)(*)	1 811 588

(*) LA BIAT a signé, en 2012, avec la BIAT ASSURANCE un contrat collectif « assurance vie » au profit de son personnel, dit « adhérents »

62. La société BIAT ASSURANCES, donne en sous location à la banque le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie totale de 145 m² et situé au rez de chaussée de l'immeuble sis aux berges du Lac II, édifié sur la parcelle « DIAR EL ONS ». Cette location est consentie et acceptée pour une période ferme du 1^{er} Janvier 2010 au 30 Avril 2014.

A partir du mois de Mai 2014, un avenant a été signé pour prolonger la durée de location à partir du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 30 avril 2019. Une majoration annuelle cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1^{er} mai 2014, au taux annuel de 5% sur la base du loyer de l'année précédente.

Le montant inscrit parmi les charges de la BIAT, en 2016, s'élève à 30.713 dinars.

Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration réuni le 22 Avril 2015.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT SFAX »

63. La BIAT a conclu, en 2015, avec la société SPT Sfax une convention d'assistance comptable et administrative. Cette convention est conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction

En contrepartie de cette mission, la BIAT reçoit une rémunération annuelle d'un montant de 4.000 dinars en HT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

64. La BIAT a loué à la SPT Sfax un bureau à usage administratif, d'une superficie de 25 m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période de deux années consécutives, commençant le 1^{er} janvier 2015 et finissant le 31 Décembre 2016, et moyennant un loyer annuel de 7.525 dinars H.TVA.

Le produit constaté à ce titre, en 2016, s'élève à 7.901 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE « SPT MOHAMED V »

65. La BIAT a loué à la Société SPT Mohamed V un bureau à usage administratif, d'une superficie de 43 m², situé dans l'immeuble abritant son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba-Tunis.

Cette location est consentie pour une période commençant le 1^{er} juillet 2016 et finissant le 31 décembre 2018 renouvelable d'année en année par tacite reconduction, et moyennant un loyer annuel de 13.019 dinars H.TVA, payable trimestriellement et d'avance.

Ce loyer subira une majoration annuelle cumulative de 5% applicable à partir du 1^{er} juillet 2017.

Le produit constaté à ce titre, en 2016, s'élève à 6.509 dinars.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 16 Mars 2016.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés au § II-5 de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le comité issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014. Cette rémunération s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à un montant brut de 785 KDT y compris les charges patronales de 164 KDT. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.

Il a bénéficié, en outre, d'une rémunération s'élevant à 18 KDT en sa qualité de membre du comité exécutif de crédit.

Le Directeur Général bénéficie également d'une voiture de fonction avec chauffeur et prise en charge des frais annexes.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge des Ressources est fixée par le comité issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014 et s'est élevée, au titre de l'exercice 2016, à un montant brut de 661 KDT y compris les charges patronales de 139 KDT. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint en charge de la Banque de Détail est fixée par le comité issu du conseil d'administration réuni le 23 Mai 2014 et s'est élevée, au titre de l'année 2016, à un montant brut de 666 KDT y compris les charges patronales de 139 KDT. Elle englobe, outre le salaire et les indemnités, la prise en charge d'une retraite prévoyance.
- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2016. Ces jetons de présence s'élèvent, pour l'exercice 2016, à un montant brut de 600 KDT. En outre, les administrateurs qui siègent à la délégation du conseil d'administration, au comité permanent d'audit interne, au comité exécutif de crédit et au comité des risques, ont bénéficié de rémunérations brutes, au titre de l'exercice 2016, de 141 KDT.

2. Les obligations et engagements de la BIAT envers ses dirigeants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en TND) :

Nature de l'avantage	Directeur Général		DGA des Ressources		DGA Banque de Détail		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (*)	819 898	257 537	660 546	6 663	654 911	9 547	741 000	621 000
Avantages postérieurs à l'emploi	6 193	-	4 226	-	8 804	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	826 091	257 537	664 772	6 663	663 715	9 547	741 000	621 000

(*) : Rémunérations servies, charges sociales et congés payés aux mandataires sociaux ; jetons de présence et autres rémunérations servis aux administrateurs.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Kalthoum BOUGUERRA

FINOR

Walid BEN SALAH

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 11 mai 2017. Ces états qui sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Chiheb GHANMI et Mr Mohamed Neji HERGLI,

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	11 491 357	25 417 901
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	496 698 324	449 832 192
Placements à long terme	8	14 180 056	14 864 383
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	9 060	95 145
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 861 169	4 064 017
Autres actifs	11	5 269 482	6 465 291
		532 509 448	500 738 930
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-
Emprunts et dettes rattachées	12	413 755 762	376 899 318
Dettes envers la clientèle	13	3 213 978	3 669 705
Fournisseurs et comptes rattachés	14	34 922 441	42 325 385
Autres passifs	15	4 170 849	3 907 332
		456 063 030	426 801 741
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		41 552 656	38 055 600
Résultats reportés		1 884 533	4 363 551
Résultat de l'exercice		8 009 229	6 518 038
		76 446 418	73 937 189
		532 509 448	500 738 930

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2016**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Accords de financement prêt à mettre en force	14 342 969	4 348 111
- Autres Engagements donnés	21 461 734	20 772 566
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	30 000 000	28 000 000
<i>Total en DT</i>	65 804 703	53 120 678
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Hypothèques reçues	20 138 897	15 433 405
- Garanties reçues d'établissements bancaires	21 461 734	20 772 566
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	87 493 247	77 249 936
<i>Total en DT</i>	129 093 878	113 455 907
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Emprunts obtenus non encore encaissés	31 599 700	3 217 460
- Crédits consentis non encore versés	19 622 989	11 750 671
- Opérations de portage	217 244	217 244
<i>Total en DT</i>	51 439 933	15 185 375

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		49 089 737	42 276 205
Autres produits sur opérations de leasing		1 664 558	1 328 303
<i>Total des produits de leasing</i>	17	50 754 294	43 604 508
Charges financières nettes	18	(26 896 562)	(23 182 112)
Produits des placements	19	482 381	523 847
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		24 340 113	20 946 243
Autres produits d'exploitation	20	300 406	358 433
Charges de personnel	21	(5 295 612)	(4 651 709)
Autres charges d'exploitation	22	(2 995 155)	(2 613 434)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	23	(470 544)	(416 630)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		15 879 208	13 622 904
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	24	(2 585 288)	(2 549 320)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	25	(1 218 208)	(749 496)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		12 075 712	10 324 088
Autres gains ordinaires		349 369	196 903
Autres pertes ordinaires		(22 995)	(8 471)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		12 402 086	10 512 519
Impôt sur les bénéfices	26	(4 392 857)	(3 994 482)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		8 009 229	6 518 038
Résultat de base par action	16	0,320	0,261

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	<u>Au 31 décembre</u>	
		2 016	2 015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		294 284 594	269 089 475
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(294 380 479)	(259 725 452)
Encaissements autres que leasing	27	141 339	319 889
Décaissements autres que leasing		(4 553 350)	(4 075 599)
Décaissements au personnel		(2 756 021)	(2 273 287)
Impôts et taxes payés (autres que ILS)		(6 448 690)	(5 264 986)
Intérêts perçus	28	176 704	370 468
Intérêts payés	29	(23 817 101)	(20 106 104)
Impôts sur le résultat payés	30	(4 244 949)	(3 869 679)
<i>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</i>		<u>(41 597 953)</u>	<u>(25 535 274)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	31	249 192	217 990
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	32	275 123	223 019
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	33	(2 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	34	1 534 900	1 584 819
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	35	(844 181)	(434 106)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	36	282 778	31 630
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		<u>(502 188)</u>	<u>1 623 352</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	37	(5 499 943)	(4 999 923)
Encaissements provenant des emprunts	38	89 244 010	99 732 562
Remboursement des emprunts	39	(55 570 469)	(59 175 450)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		<u>28 173 597</u>	<u>35 557 189</u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		<u>(13 926 544)</u>	<u>11 645 266</u>
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		25 417 901	13 772 635
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	40	11 491 357	25 417 901

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2016, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
KAMOUN HABIB	466 819	466 819	1,87%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP OPTIMA	400 000	400 000	1,60%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
AUTRES ACTIONNAIRES	6 667 328	6 667 328	26,67%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

A l'exception de ce qui est indiqué dans la note 5 infra, les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : Les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.

- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêt des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liés aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) les passifs éventuels qui résultent :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2016, a été marqué par les faits suivants :

- 4-1.** L'augmentation des mises en force de 8,43% et ce en passant de 248 MDT à 268,9 MDT.
- 4-2.** L'augmentation du produit net de leasing de 16,20% en passant de 20.946.243 DT en 2015 à 24.340.113 DT. Par rapport à 2015, les produits de leasing ont augmenté de 16,40% et les charges financières nettes ont augmenté de 16,02%.
- 4-3.** L'augmentation du bénéfice net de 22,88% en passant de 6.518.038 DT en 2015 à 8.009.229 DT en 2016.

Note 5. Changement de méthodes comptables :

Antérieurement au 1^{er} janvier 2016, et conformément à l'article 10 ter de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, l'ATL s'interdisait toute reprise de provisions déjà constituées sur les actifs classés par le recours aux garanties immobilières (hypothèques).

Par lettre datée du 31 mai 2016, la Banque Centrale de Tunisie a invité la Direction Générale de l'ATL à ne pas reprendre la provision constituée, lors des exercices antérieurs, sur les engagements de la société envers l'une de ses relations ; une reprise initialement fondée sur la prise en compte de la valeur d'expertise d'un bien foncier, détenu en pleine propriété, récupéré, en 2015, suite à la résiliation du contrat de crédit-bail immobilier y afférent.

Pour donner suite à cette requête, les états financiers au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, initialement arrêtés le 28 avril 2016 ont été modifiés et arrêtés, à nouveau, le 2 juin 2016. Par rapport au premier arrêté, le résultat net de l'exercice a été minoré à concurrence de **645.775 DT**.

Ainsi, et pour les exercices comptables ouverts à partir du 1^{er} janvier 2016, l'ATL a choisi, par souci de cohérence, d'étendre l'application du principe d'interdiction des reprises de provisions qui seraient induites par le recours à des garanties immobilières à celles qui seraient occasionnées par la récupération de biens immobiliers donnés en leasing.

Ayant déjà été appliqué lors du deuxième arrêté des états financiers relatifs à l'exercice 2015, ledit principe ne justifie, en conséquence, aucun retraitement rétrospectif.

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 11.491.357 DT au 31 décembre 2016 contre 25.417.901 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Avoirs en Banques	11 464 081	25 397 212
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	68	40
+ Avoirs en Caisses	22 177	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligataire	5 031	4 917
Total	11 491 357	25 417 901

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2016, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 496.698.324 DT contre un solde net de 449.832.192 DT au 31 décembre 2015.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	524 025 748	469 649 313
+ Encours financiers	6.1 491 575 501	438 166 351
+ Impayés	34 153 848	31 814 365
+ Créances- assurance matériel en leasing	110 344	113 604

+ Créances- factures à établir		707 335	684 171
+ Valeurs à l'encaissement		33 426	1 058 321
- Intérêts échus différés		(2 554 706)	(2 187 499)
Créances sur contrats en instance de mise en force		4 210 024	8 799 416
Total brut des créances leasing	6.2	528 235 772	478 448 729
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	6.2	(25 339 637)	(22 688 050)
Provisions collectives	6.2	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	6.2	(3 117 290)	(2 847 966)
Total net des créances leasing		496 698 324	449 832 192

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2016 la somme de 491.575.501 DT contre 438.166.351 DT au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 53.409.150 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2015	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351
Capital amorti des anciens contrats	-	141 585 852	(141 585 852)
Ajouts de la période	268 893 639	51 537 600	217 356 039
Investissements (Nouveaux contrats)	255 717 797	50 126 332	205 591 465
Relocations	13 175 842	1 411 268	11 764 574
Retraits de la période	(158 625 557)	(136 264 520)	(22 361 037)
Cessions à la valeur résiduelle	(101 107 081)	(101 220 574)	113 492
Cessions anticipées	(20 983 099)	(16 336 180)	(4 646 919)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(157 688)	(24 816)	(132 872)
Transferts (cessions)	(15 290 608)	(9 164 516)	(6 126 091)
Relocations	(21 087 082)	(9 518 434)	(11 568 648)
Soldes au 31 décembre 2016	1 294 753 046	803 177 545	491 575 501

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	575 020 817	510 431 406
à recevoir dans moins d'1 an	198 944 240	186 095 272
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	360 631 942	312 145 019
à recevoir dans plus de 5 ans	15 444 634	12 191 115

- Produits financiers non acquis	(87 493 247)	(77 249 936)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	487 527 570	433 181 470
à recevoir dans moins d'1 an	159 021 081	150 343 746
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	315 085 399	271 945 379
à recevoir dans plus de 5 ans	13 421 090	10 892 345
Valeurs résiduelles (2)	1 539 791	1 006 711
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	2 508 141	3 978 170
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	491 575 501	438 166 351

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Bâtiment et travaux publics	92 324 993	79 834 741
Industrie	71 193 833	57 896 200
Tourisme	8 916 111	8 395 744
Commerces et services	269 016 763	247 154 223
Agriculture	50 123 800	44 885 444
Total	491 575 501	438 166 351

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Equipements	49 603 341	49 976 778
Matériel roulant	379 614 293	330 896 681
Matériel spécifique	28 357 085	29 325 175
<i>Sous Total</i>	<i>457 574 719</i>	<i>410 198 633</i>
Immobilier	34 000 782	27 967 718
Total	491 575 501	438 166 351

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	403 889 433	72 561 457	5 012 808	1 157 414	8 954 389	491 575 501	34 000 782
Impayés	2 606 323	7 536 536	1 839 589	1 163 048	21 008 352	34 153 848	1 562 341
Créances- assurance matériel en leasing	101 328	6 995	779	-	1 242	110 344	352
Créances- factures à établir	531 827	174 269	1 240	-	-	707 335	69 564
Valeurs à l'encaissement	26 937	6 488	-	-	-	33 426	318
Intérêts échus différés	(2 087 497)	(412 413)	(28 777)	(8 078)	(17 940)	(2 554 706)	(166 660)
Contrats en instance de mise en force	4 210 024	-	-	-	-	4 210 024	-
CREANCES LEASING	409 278 375	79 873 332	6 825 639	2 312 383	29 946 043	528 235 772	35 466 698
Avances reçues (*)	(2 877 845)	-	-	-	(336 133)	(3 213 978)	(70 263)
ENCOURS GLOBAL (**)	406 400 530	79 873 332	6 825 639	2 312 383	29 609 910	525 021 794	35 396 435
ENGAGEMENTS HORS BILAN	31 192 077	2 773 881	-	-	-	33 965 958	3 482 429
TOTAL ENGAGEMENTS	437 592 607	82 647 213	6 825 639	2 312 383	29 609 910	558 987 752	38 878 864
Produits réservés	-	-	(199 298)	(141 203)	(2 776 789)	(3 117 290)	(507 416)
Provisions à base individuelle	-	-	(257 988)	(195 668)	(24 651 793)	(25 105 449)	(2 099 753)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(234 188)	(234 188)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(457 286)	(336 871)	(27 662 770)	(28 456 927)	(2 607 168)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	435 118 311	82 040 988	6 368 353	1 975 512	1 947 140	527 450 305	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4) (1)			1,30%	0,44%	5,64%		
				7,38%			
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés (2)			6,70%	14,57%	93,42%		
				73,44%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle).

(**) Base de calcul du ratio des actifs bilantiels non performants.

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2016 à 7,38% contre 7,63% au 31 Décembre 2015.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2016 à 73,44% contre 70,53% au 31 Décembre 2015.

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 décembre 2016, à 14.180.056 DT contre 14.864.383 DT au 31 décembre 2015. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	8.1	17 952 282	17 345 182
Participations directes		6 283 862	4 283 862
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	11 351 176	12 744 076
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		300 458	373 678
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	205 879	279 074
Intérêts courus sur obligations		3 235	3 260
Total brut (1) + (2)		18 252 740	17 718 860
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(233 266)	(235 480)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(3 530 829)	(2 310 408)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		14 180 056	14 864 383

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 décembre 2016, à 13.970.943 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					6 283 862	(233 266)	6 050 596
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(132 319)	291 732
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
- CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	100 000	10	10	6,71%	1 000 000	-	1 000 000
- POLYCLINIQUE SYPHAX	10 000	100	100	9,15%	1 000 000	-	1 000 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					11 351 176	(3 530 829)	7 820 347
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	133 200	-	133 200
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(250 000)	1 750 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	580 000	(303 750)	276 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 024 385)	475 621
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	3 021 900	(1 363 915)	1 657 985
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(269 409)	3 180 591
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 952 282	(3 981 339)	13 970 943

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2016, la somme de 11.559.068 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 31/12/2016
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
Participations en rétrocession	34 930	2 000 000	319 370	460 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 413 700
Autres participations ciblées	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
Placements	162 082	-	-	159 344	-	7 051	382 984	711 461
Disponibilités en Banques	11 291	110	422 328	49	-	63	60	433 901
Total des emplois	208 303	2 000 110	741 698	619 393	1 500 006	3 029 014	3 460 544	11 559 068
Ressources des fonds à capital risque								
Dotations remboursables	133 200	2 000 000	666 070	580 000	1 500 006	3 021 900	3 450 000	11 351 176 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	-	201	-	-	-	-	201 (b)
Excédent de l'exercice	73 245	110	75 427	39 393	(154)	7 114	10 544	205 678 (c)
Créditeurs divers	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Découverts bancaires	-	-	-	-	154	-	-	154
Total des ressources	208 303	2 000 110	741 698	619 393	1 500 006	3 029 014	3 460 544	11 559 068

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	65 477	-	75 427	37 418	-	-	-	178 322
+ Produits nets des placements	7 788	159	-	1 976	24	7 166	15 594	32 706
+ Dividendes	7 768	114	-	-	-	-	15 306	23 188
+ Plus-values de cession	20	44	-	1 976	24	7 166	288	9 518
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	(19)	(49)	(1)	(1)	(178)	(52)	(5 050)	(5 350)
Excédent de l'exercice	73 245	110	75 427	39 393	(154)	7 114	10 544	205 678

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2016, une valeur nette comptable de 9.060 DT contre 95.145 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	500 963	1 970	272 665	230 268	405 818	5 677	190 286	221 208	9 060
TOTAUX		500 963	1 970	272 665	230 268	405 818	5 677	190 286	221 208	9 060

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2016, une valeur nette comptable de 4.861.169 DT contre 4.064.017 DT au 31 décembre 2015. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions/Retraits	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1 136 687	94 529	-	1 231 216	3 084 590
Matériel de transport (*)	20,0%	1 176 946	688 024	458 143	1 406 827	760 207	226 407	413 866	572 748	834 078
Equipements de bureau	10,0%	506 819	33 109	10 185	529 743	363 078	21 905	9 934	375 049	154 694
Matériel informatique	33,3%	516 698	154 220	-	670 918	443 157	71 252	-	514 409	156 509
Installations générales	10,0%	753 870	406 513	-	1 160 383	521 744	50 774	-	572 517	587 866
Immobilisations en cours	-	4 500	232 189	207 508	29 181	-	-	-	-	29 181
TOTAUX		7 288 890	1 514 055	675 836	8 127 109	3 224 873	464 867	423 800	3 265 940	4 861 169

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2016, la somme de 5.269.482 DT contre 6.465.291 DT, au 31 décembre 2015, et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Instrument de couverture	1 037 546	194 082
Prêts et avances au personnel	1 075 697	1 030 668
- Échéances à plus d'un an sur prêts	816 667	756 445
- Échéances à moins d'un an sur prêts	259 029	273 100
- Effets tirés sur le personnel remis à l'encaissement	-	1 123
- Avances et acomptes au personnel	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 712 297	1 558 713
- Frais d'émission des emprunts	<i>11.1</i> 1 712 297	1 558 713
Etat, impôts et taxes (actif) :	863 565	1 995 089
- Report d'impôt sur les sociétés	<i>11.2</i> 247 559	-
- Report de TVA	614 769	1 982 874
- Retenues à la source	65 044	63 807
- Moins : provisions	(63 807)	(51 591)
Autres débiteurs :	177 060	1 475 528
- Avances aux fournisseurs	177 060	461 685
- Fonds de péréquation des changes	-	835 872
- Autres débiteurs divers	55 061	236 546
- Moins : provisions	(55 061)	(58 576)
Comptes de régularisation actifs :	365 419	173 313
- Produits à recevoir	118 686	14 715
- Charges constatées d'avance	246 733	158 599
Total	5 269 482	6 465 291

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2016, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régul.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	106 735	7 974	-	114 710	6 915
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	(127 132)	-	124 031	3 101	(127 132)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	186 343	9 037	-	195 380	8 043
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	137 452	23 136	-	160 588	24 870
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	154 084	16 578	-	170 662	4 840
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	94 407	30 291	-	124 698	50 692
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	96 457	44 407	-	140 864	85 173
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	120 732	47 604	-	168 336	53 639
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	88 354	45 809	-	134 162	88 421
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	98 211	100 552	-	198 763	244 028
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	433 378	-	-	433 378	43 967	92 338	-	136 305	297 072
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	221 400	218 265	-	439 665	-	86 117	-	86 117	353 548
Frais d'émission des obligations ATL 2016/1	-	324 801	-	324 801	-	37 871	-	37 871	286 929
Frais d'émission des obligations ATL 2017/1	-	173 900	-	173 900	-	-	-	-	173 900
Frais d'émission des obligations ATL SANAD	56 004	-	-	56 004	3 213	18 566	-	21 779	34 225
TOTAUX	2 812 699	716 966	(127 132)	3 402 533	1 253 986	563 382	(127 132)	1 690 236	1 712 297

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à 563.382 DT et figure parmi les charges financières.

11.2. Report d'impôt sur les sociétés à payer (ou Impôt sur les sociétés à payer) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 26)	3 370 588	3 994 482
- Acomptes provisionnels	(3 595 034)	(3 315 621)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(23 113)	(31 564)
Dettes (report) d'impôt exigible	(247 559)	647 297

Note 12. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 413.755.762 DT, au 31 décembre 2016, contre 376.899.318 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	12.1	400 331 612	366 150 886
Emprunts obligataires		277 778 000	263 526 000
Emprunts bancaires		95 409 378	75 722 853
Emprunts extérieurs		27 144 234	26 902 033
+ Intérêts post-comptés courus (2)		13 337 217	10 674 469
Intérêts courus sur emprunts obligataires		11 740 808	9 665 880
Intérêts courus sur emprunts bancaires		1 113 019	859 562
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		483 389	149 028
+ Contributions à payer au F.P.C (3)		86 934	73 963
Total général (1) + (2) + (3)	12.2	413 755 762	376 899 318

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

12.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 400.331.612 DT, au 31 décembre 2016 contre 366.150.886 DT, au 31 décembre 2015.

Par rapport au 31 décembre 2015, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 34.180.725 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
EMPRUNTS OBLIGATAIRES							
ATL subordonné 2008/2	9 000 000	-	(3 000 000)	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	4 000 000	-	(4 000 000)	-	-	-	-
ATL 2010/2	14 000 000	-	(7 000 000)	-	7 000 000	-	7 000 000
ATL 2011/1	24 000 000	-	(6 000 000)	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	12 000 000	-	(6 000 000)	-	6 000 000	-	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	(7 200 000)	-	28 800 000	21 600 000	7 200 000
ATL 2014/1	16 000 000	-	(4 000 000)	-	12 000 000	8 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	17 886 000	-	(2 114 000)	-	15 772 000	11 772 000	4 000 000
ATL 2014/3	40 000 000	-	(3 984 000)	-	36 016 000	32 032 000	3 984 000
ATL 2015/1	40 000 000	-	(1 700 000)	-	38 300 000	36 600 000	1 700 000
ATL 2015/2	20 640 000	19 360 000	-	-	40 000 000	37 190 000	2 810 000
ATL 2016/1	-	30 000 000	-	-	30 000 000	28 140 000	1 860 000
ATL 2017/1	-	15 890 000	-	-	15 890 000	15 890 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	263 526 000	65 250 000	(50 998 000)	-	277 778 000	224 224 000	53 554 000
EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES							
BIRD	12 005 990	1 994 010	(1 142 857)	-	12 857 143	11 714 286	1 142 857
BAD	4 776 550	-	(341 182)	-	4 435 368	3 753 003	682 364
SANAD Fund	10 119 493	-	(1 263 442)	995 672	9 851 724	7 388 793	2 462 931
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	26 902 033	1 994 010	(2 747 481)	995 672	27 144 234	22 856 082	4 288 152

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	1 000 000	-	(1 000 000)	-	-	-	-
BNA (CMT)	1 500 000	-	(1 500 000)	-	-	-	-
CITI BANK (CCT)	28 000 000	81 000 000	(79 000 000)	-	30 000 000	-	30 000 000
ABC BANK (CCT)	-	14 000 000	(5 000 000)	-	9 000 000	-	9 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail) (*)	18 440	-	(8 066)	-	10 373	1 550	8 823
TUNISIE LEASING (Crédit Bail) (*)		532 024	(133 019)	-	399 005	224 768	174 237
AL BARAKA BANK (CMT)	204 414	5 000 000	(204 414)	-	5 000 000	3 435 580	1 564 420
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	30 722 853	100 532 024	(86 845 500)	-	44 409 378	3 661 897	40 747 481
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	102 000 000	(107 000 000)	-	30 000 000	-	30 000 000
ZITOUNA BANK	10 000 000	58 000 000	(47 000 000)	-	21 000 000	-	21 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	45 000 000	160 000 000	(154 000 000)	-	51 000 000	-	51 000 000
<u>BILLETS DE TRESORERIE</u>							
SANADETT SICAV 1	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-	-
SANADETT SICAV 2	-	6 000 000	(6 000 000)	-	-	-	-
<u>Total des billets de trésorerie</u>	-	12 000 000	(12 000 000)	-	-	-	-
<u>TOTAL GENERAL</u>	366 150 886	339 776 034	(306 590 981)	995 672	400 331 612	250 741 979	149 589 633

12.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2016					Au 31 Décembre 2015		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
Dettes représentées par un titre								
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	16 224 000	24 530 000	162 758 000	44 866 000	248 378 000	11 121 936	259 499 936	205 612 116
Emprunts obligataires à taux variable	570 000	9 230 000	13 600 000	-	23 400 000	468 778	23 868 778	58 354 929
Dettes subordonnées								
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	2 800 000	-	5 600 000	141 764	5 741 764	8 612 066
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	200 000	-	400 000	8 329	408 329	612 769
Autres fonds empruntés								
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>								
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	6 460 650	5 253 635	12 857 143	364 110	13 221 253	12 065 951
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	682 364	2 729 457	1 023 546	4 435 368	28 808	4 464 175	4 804 731
SANAD Fund	-	2 462 931	7 388 793	-	9 851 724	177 405	10 029 129	10 254 341
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>								
<i>Certificats de leasing</i>								
AL BARAKA BANK	20 000 000	10 000 000	-	-	30 000 000	436 312	30 436 312	35 521 490
ZITOUNA BANK	21 000 000	-	-	-	21 000 000	284 415	21 284 415	10 086 703
<i>Crédits directs</i>								
ATB	-	-	-	-	-	-	-	1 000 000
BNA	-	-	-	-	-	-	-	1 515 050
CITI BANK	19 000 000	11 000 000	-	-	30 000 000	192 850	30 192 850	28 234 114
ABC BANK	4 000 000	5 000 000	-	-	9 000 000	107 568	9 107 568	-
<i>Autres concours</i>								
ATTIJARI LEASING	2 132	6 691	1 550	-	10 373	-	10 373	18 440
TUNISIE LEASING	42 143	132 094	224 768	-	399 005	-	399 005	-
AL BARAKA BANK	770 081	794 339	3 435 580	-	5 000 000	91 875	5 091 875	206 620
Total	81 608 356	67 981 276	199 598 797	51 143 182	400 331 612	13 424 150	413 755 762	376 899 318

Note 13. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.213.978 DT, au 31 décembre 2016, contre 3.669.705 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Avances et acomptes reçus des clients	3 213 978	3 669 705
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	3 213 978	3 669 705

Note 14. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 34.922.441 DT, au 31 décembre 2016, contre 42.325.385 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	<i>34 307 472</i>	<i>42 070 359</i>
Fournisseurs, factures parvenues	3 737 775	4 995 079
Fournisseurs, factures non parvenues	1 372 244	1 609 143
Effets à payer	29 197 453	35 466 137
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>614 970</i>	<i>255 026</i>
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	56 094	27 034
Divers fournisseurs	557 949	227 066
Total général (1) + (2)	34 922 441	42 325 385

Note 15. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 4.170.849 DT, au 31 décembre 2016, contre 3.907.332 DT, au 31 décembre 2015, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux	-	-
Etat impôts et taxes :	1 653 467	1 204 548
- Impôt sur les sociétés à payer (<i>Cf. note 11.2</i>)	-	647 297
- Autres impôts et taxes	1 653 467	557 251
Personnel :	1 281 572	1 203 349
- Bonus et primes de bilan à payer	1 077 214	1 001 942
- Congés à payer	204 358	201 407
Créditeurs divers	1 535	1 478
- Actionnaires, dividendes à payer	251	194
- Autres créditeurs divers	1 284	1 284
Organismes de sécurité sociale	237 851	203 035
Autres charges à payer	846 171	992 131
Comptes de régularisation passifs :	61 290	213 828
- Produits constatés d'avance	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	61 290	213 828
Total	4 170 849	3 907 332

Note 16. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 500 000
Réserves pour réinvestissements exonérés	15 545 183 *	17 048 127
Réserves extraordinaires	5 000 000	-
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 507 474
Résultats reportés	1 884 533 **	4 363 551
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>68 437 189</i>	<i>67 419 152</i>
Résultat net de l'exercice (1)	8 009 229	6 518 038
Total des capitaux propres avant affectation (D)	76 446 418	73 937 189
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,320	0,261

(*) *Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.*

(**) *Dont 14.452 DT distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.*

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve extraordinaires	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2015								6 518 038	6 518 038
Soldes au 31 décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	6 518 038	73 937 189
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 502 944)			1 502 944		-
Affectations décidées par l'AGO du 2 juin 2016					5 000 000		(3 981 962)	(1 018 038)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 2 juin 2016								(5 500 000)	(5 500 000)
Résultat net de l'exercice 2016								8 009 229	8 009 229
Soldes au 31 décembre 2016	25 000 000	17 000 000	2 500 000	15 545 183	5 000 000	1 507 474	1 884 533	8 009 229	76 446 418

(*) Réinvestissements exonérés

Note 17. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>		49 089 737	42 276 205
Marges financières nettes de leasing	(A)	46 840 741	40 310 745
Préloyers	(B)	216 388	100 633
Intérêts de retard		2 301 932	2 079 044
Variation des produits réservés		(269 324)	(214 217)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>		1 664 558	1 328 303
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing		615 983	468 188
Récupération de frais de dossiers		465 873	463 890
Récupération de frais de rejet		572 718	393 571
Récupération de frais de télégramme		9 984	712
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing		-	1 941
Total (1) + (2)		50 754 294	43 604 508
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de l'exercice		442 987 596	392 712 134
. A la fin de l'exercice		493 277 384	442 987 596
. Moyenne	(C)	468 132 490	417 849 865
- Produits de la période	(D) = (A)+(B)	47 057 129	40 411 378
- Taux moyen	(D)/(C)	10,05%	9,67%

Note 18. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 016	2 015
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	27 032 913	23 449 342
Intérêts sur emprunts obligataires		19 761 142	17 422 269
Intérêts sur crédits bancaires		1 886 514	1 439 322
Intérêts sur emprunts extérieurs		1 226 207	683 510
Contributions au fonds de péréquation des changes		392 465	112 420
Intérêts sur certificats de leasing		3 134 853	3 308 918
Intérêts sur billets de trésorerie		43 139	-
Commissions sur émission d'emprunts		25 210	24 846
Résorptions des frais d'émission des emprunts		563 382	458 058
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>		(136 351)	(267 231)
Intérêts sur comptes courants		(117 990)	(264 138)
Autres produits financiers		(18 360)	(3 093)
<i>Relation de couverture (3)</i>		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		843 464	(751 839)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		(843 464)	751 839
Total (1)+(2)+(3)		26 896 562	23 182 112
- Encours des emprunts			
. Au début de l'exercice		366 150 886	326 770 929
. A la fin de l'exercice		400 331 612	366 150 886
. Moyenne	(B)	383 241 249	346 460 908
- Taux moyen	(A)/(B)	7,05%	6,77%

Note 19. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	101	25 016
Revenus des pensions à terme	-	24 965
Gains latents sur titres OPCVM	101	51
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	482 279	498 831
Dividendes	249 192	217 990
Revenus nets des fonds gérés (<i>Cf. note 8.1</i>)	205 678	207 092
Intérêts sur obligations	6 159	6 124
Gains sur cession d'actions	-	43 875
Jetons de présence	25 000	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	(3 750)	-
Total (1) + (2)	482 381	523 847

Note 20. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Produits locatifs des contrats de location simple	75 497	72 016
Intérêts sur prêts au personnel	41 664	42 279
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	41 507	19 732
Ristournes sur contrats d'assurance	115 567	214 599
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 171	9 807
Total	300 406	358 433

Note 21. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<i>Avantages à court terme (1)</i>	4 720 755	4 175 885
Salaires et compléments de salaires	3 258 856	2 687 132
Bonus et prime de bilan	775 250	871 627
Autres charges de personnel	335 899	325 459
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	332 815	276 601
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	17 936	15 065
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i>	574 856	475 824
Cotisations patronales au régime de retraite de base	267 919	222 667
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	86 515	64 768
Primes d'assurance-Complément retraite	164 061	142 965
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	56 361	45 425
Total (1) + (2)	5 295 612	4 651 709

(*) *Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.*

Note 22. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Honoraires et autres rémunérations	704 514	568 948
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	277 348	429 063
Autres impôts et taxes	316 439	263 959
Publicité, publications et relations publiques	211 627	186 314
Frais postaux et de télécommunication	229 163	227 647
Services bancaires et assimilés	487 932	461 899
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	180 118	125 191
Cotisations APB	19 763	14 769
Loyers et charges locatives	56 167	39 921
Frais de gestion des valeurs mobilières	121 127	75 241
Autres charges d'exploitation	330 873	220 481
Charges d'exploitation liées à une modification comptable	60 085	-
Total	2 995 155	2 613 434

Note 23. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 677	62 001
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	464 867	353 100
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	1 530
Total	470 544	416 630

Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
<i>Coût du risque (1)</i>	2 576 587	2 543 497
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 963 479	6 697 832
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 311 892)	(4 155 353)
+ Pertes sur créances radiées	-	3 034 148
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(2 649 406)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	(383 723)
- Récupération de créances passées en pertes	(75 000)	-
<i>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</i>	8 701	5 823
+ Dotations	12 215	10 311
- Reprises	(3 514)	(4 487)
Total (1) + (2)	2 585 288	2 549 320

Note 25. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Dotations	1 274 048	810 926
- Reprises	(55 840)	(61 431)
Total	1 218 208	749 496

Note 26. Impôt sur les bénéfices :

La charge courante d'impôt sur les bénéfices englobe, outre l'impôt sur les sociétés (IS) exigible au titre de du résultat de l'exercice, la contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017. Décomptée au taux de 7,5% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'IS dû au titre de l'exercice 2016, la CCE est exigible avec un minimum de perception de 5.000 DT pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 35%.

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Impôt sur les sociétés	26.1 3 370 588	3 994 482
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	1 022 269	-
Total	4 392 857	3 994 482

26.1. Impôt sur les sociétés :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2015, l'impôt sur les sociétés a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
Résultat Net de l'Exercice	8 009 229	6 518 038
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	3 370 588	3 994 482
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	-	303 750
- Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	12 215	10 311
- Dotations aux provisions sur titres	1 267 526	515 099
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	6 963 479	6 697 832
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	92 254	32 952
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	1 022 269	-
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	33 759	4 815
- Autres charges non déductibles	295 049	449 619
<i>A déduire</i>		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(3 514)	(4 487)
- Reprises sur provisions pour titres	(55 840)	(61 431)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(413 284)	(350 340)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	20 593 731	18 110 638
Provisions pour créances douteuses déductibles	(6 963 479)	(6 697 832)
<i>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</i>	13 630 251	11 412 806
Déduction pour réinvestissements exonérés	(4 000 000)	-
Résultat fiscal	9 630 251	11 412 806
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	3 370 588	3 994 482

Note 27. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	74 601	71 734
+ Jetons de présence perçus	25 000	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	15 567	214 599
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	26 171	9 807
Total	141 339	319 889

Note 28. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 184	6 133
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	-	24 965
± Variation des différences d'estimation sur titres OPCVM	38	51
+ Gains sur cession de titres OPCVM	63	-
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	128 755	297 040
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	41 664	42 279
Total	176 704	370 468

Note 29. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	17 686 214	14 695 286
+ Intérêts payés sur crédits bancaires et crédit-bail	1 745 591	1 292 886
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	940 228	640 061
+ Contributions payées au fonds de péréquation des changes	426 382	133 290
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 022 319	3 395 060
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	43 139	-
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires créditeurs	16 068	21 113
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(62 840)	(71 591)
Total	23 817 101	20 106 104

Note 30. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Impôt sur les sociétés payé	647 297	542 746
+ Acomptes provisionnels payés	3 550 126	3 241 605
+ Retenues à la source opérées par les tiers	47 526	85 328
Total	4 244 949	3 869 679

Note 31. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	170 000	119 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	79 192	98 990
Total	249 192	217 990

Note 32. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	75 955	-
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	49 876	-
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	65 852	51 118
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	5 311	60 911
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	58 836	56 127
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	19 292	54 863
Total	275 123	223 019

Note 33. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Participation CLINIQUE INTERNATIONALE LES PINS	1 000 000	-
+ Participation POLYCLINIQUE SYPHAX	1 000 000	-
Total	2 000 000	-

Note 34. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 534 900	1 239 995
+ Produits de cession de participations directes	-	344 824
Total	1 534 900	1 584 819

Note 35. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	1 970	83 071
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	1 514 055	320 624
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(532 024)	(24 630)
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(207 508)	(12 267)
+ Régularisation de charges indûment capitalisés lors des exercices antérieurs	-	3 611
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	96 749	45 606
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	27 034	45 127
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(56 094)	(27 034)
Total	844 181	434 106

Note 36. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Valeur brute des immobilisations cédées	468 329	172 712
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(423 800)	(169 438)
± Résultat de cession des immobilisations	231 599	23 645
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	3 932	-
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	15 290	20 000
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(12 571)	(15 290)
Total	282 778	31 630

Note 37. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Détachement de dividendes	5 500 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(57)	(77)
Total	5 499 943	4 999 923

Note 38. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	65 250 000	72 800 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	1 994 010	13 932 562
+ Encaissements sur emprunts bancaires à moyen terme	5 000 000	-
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	11 000 000	13 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	6 000 000	-
Total	89 244 010	99 732 562

Note 39. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Remboursements sur emprunts obligataires	50 998 000	47 114 000
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	2 845 500	4 266 254
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	2 747 481	3 108 458
+ Flux net sur certificats de leasing	-	6 000 000
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(1 020 512)	(1 313 262)
Total	55 570 469	59 175 450

Note 40. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2016, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 016	2 015
+ Avoirs en Banques	11 464 081	25 397 212
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	68	40
+ Avoirs en caisse	22 177	15 732
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	5 031	4 917
Total	11 491 357	25 417 901

Note 41. Transactions avec les parties liées :**41.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2016 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2016. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme (1)	349 726	168 613	257 331	114 431	-	-
Salaires mensuels	165 692	-	129 393	-	-	-
Prime de bilan	168 334	168 613	95 853	105 312	-	-
Avantages en nature	7 435	-	4 936	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	(1 399)	9 119	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	8 264	-	6 414	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	22 133	-	-	-
Jetons de présence (2)	25 000	25 000	-	-	245 000	271 000
Total 2016 [(1) +(2)]	374 726	193 613	257 331	114 431	245 000	271 000

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	16 897
Régime national complémentaire	-	16 104
Régime d'assurance complément retraite	-	9 549
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	6 251
Total 2016	-	48 801

41.2. Transactions avec les autres parties liées :

41.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
SANADETT SICAV^(*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 12,46%)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 83,65%)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 98,26%)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

41.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 ^(*)	-	-	-	-	(96 800)	(96 800)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2016/1 ^(*)	-	-	-	-	(150 000)	(150 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 ^(*)	-	-	-	-	(106 900)	(52 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2016/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2017 ^(*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(9 910)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(6 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(132 472)	(19 404)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(7 161)	(5 227)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(4 553)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	12 238	8 252	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 016 731)	(1 153 635)	-	-	-	-	(997 650)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(8 205)	(49 685)	-	-	-	-	(12 123)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(26 048)	(28 708)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	(43 139)	-
Commission d'apporteur d'affaires	(9 200)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force	-	-	-	-	-	-	-	(21 321 150)

^(*) Inscrits en charges reportées dont 73.483 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.

41.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2016 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(13 664 188)	(11 745 100)	-	-	-	-	(9 165 600)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 420 213)	(2 048 300)	-	-	-	-	(3 948 800)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(495 012)	(502 142)	-	-	-	-	(501 229)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(132 472)	(19 404)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(12 900)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(986)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(878 698)
Commissions de placement d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(106 900)	(52 000)	-	-
Honoraires sur notes d'opérations d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence, à payer	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Solde net des comptes de trésorerie	9 697 511	3 289 136	-	-	-	68	-	-

Note 42. Eventualités :

1. La société ATL fait l'objet, à partir du 13 mars 2017, d'un contrôle social approfondi mené par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale et couvrant la période allant du 1^{er} avril 2014 au 31 décembre 2016. Les résultats de ce contrôle social ne sont pas encore notifiés à la société. Aucune provision pour risque n'a été constituée à ce titre.

2. Une société de recouvrement de créances mandatée par l'ATL, depuis 2008, pour procéder au recouvrement d'un lot de créances radiées a enclenché en date du 10 avril 2017 une procédure arbitrale auprès du Centre de Conciliation et d'Arbitrage de Tunis suite à un litige opposant les deux parties au sujet des modalités de rémunération de la première. Outre le paiement d'un solde arrêté par expertise judiciaire à 18.801 DT, la société de recouvrement réclame d'autres sommes, contestées sur le fond par l'ATL, au titre de divers frais, commissions, honoraires, pénalités de retard et indemnités.

L'issue finale de cette procédure arbitrale ne peut actuellement être anticipée et, de ce fait, aucune provision pour risque n'a été constituée.

Note 43. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 44. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2016, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par les circulaires BCT n° 2016-03 du 29 juillet 2016, n°2015-04 du 27 mars 2015 et n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

44.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2016

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
E1: RISQUE DE CREDIT [C.f pages suivantes]	602 216 456	89%	534 912 046
E2: RISQUE OPERATIONNEL [C.f pages suivantes]			39 613 394
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (E1+E2) (I)			574 525 439

44.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

F. Fonds propres de base		
Capital social	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves (hors réserves de réévaluation)	+	23 045 183
Fonds social constitué par affectation du résultat	+	1 507 474
Report à nouveau créditeur	+	1 884 533
Résultats non distribués de l'exercice	+	8 009 229
G. Eléments à déduire		
Part non libérée du capital	-	-
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(1 712 297)
Participations et toute créance assimilable à des fonds propres détenues dans des banques ou établissements financiers	-	(1 700 000)
Dividendes à prélever sur les résultats distribuables 2016 (prorata temporis)	-	(6 000 000)
Résultats déficitaires en instance d'approbation	-	-
FONDS PROPRES NETS DE BASE (F-G)	A	67 034 122
I. Fonds propres complémentaires de premier niveau		
Provisions collectives au sens de l'article 10 bis	+	3 080 521
J. Fonds propres complémentaires de deuxième niveau		
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)	+	5 600 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)	+	400 000
II. FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES (I+J)	B	9 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	76 114 643

44.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	13,25%
--	-----------------	---------------

FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS	(A)/(I)	11,67%
---	----------------	---------------

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
C-RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INSTALLEES EN TUNISIE	11 902 927							11 902 927		2 384 610
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	11 902 927							11 902 927		
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers										
* Comptes ordinaires	11 464 149							11 464 149	20%	2 292 830
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Disponibilités en Banques	433 747							433 747	20%	86 749
2) Titres de transactions et de placements	5 031							5 031	100%	5 031
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	9 215 251	130 918						9 084 333		5 448 747
1) Caisse	22 177	-						22 177	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624						37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	1 712 297	-						1 712 297	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 870 228	-						4 870 228	100%	4 870 228
5) Opérations avec l'Etat										
* Crédits d'impôts et taxes	927 372	63 807						863 565	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	-	-						-	0%	-
6) Autres postes d'actifs										
* Instrument de couverture contre le risque de change	1 037 546	-						1 037 546	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426						-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	232 121	55 061						177 060	100%	177 060
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	363 561	-						363 561	100%	363 561
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	602 216 456	35 741 049	-	-	397 569	-	397 569	3 213 978		534 912 046

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

Agrégat 2 : Risque opérationnel

RUBRIQUES	MONTANTS
1- Produit net de leasing (Exercice 2016)	24 340 113
2- Produit net de leasing (Exercice 2015)	20 946 243
3- Produit net de leasing (Exercice 2014)	18 095 073
A- Moyenne des produits nets de leasing strictement positifs	21 127 143
B- Exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel (B)= (A)x15%	3 169 071
TOTAL RISQUES ENCOURUS (OPERATIONNEL) (E2) =(B) x 12,5	39 613 394

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 532.509.448 DT et un bénéfice net de 8.009.229 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

6- Nous attirons l'attention sur la Note 42 aux états financiers qui décrit deux éventualités dont l'issue finale ne peut actuellement être anticipée et qui indique qu'aucune provision pour risque n'a été, en conséquence, constituée à leur égard. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne. Nos recommandations pour l'amélioration dudit système ont été consignées dans notre rapport d'évaluation du contrôle interne remis à la Direction Générale.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières (actions et obligations) émises par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)**

En application des dispositions de l'article **62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016** relative aux banques et aux établissements financiers (loi bancaire) et des articles **200 (nouveau)** et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'ATL a réalisé, en 2016, des opérations de financement sous forme d'émission de deux billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2016
Emission de billet de trésorerie	du 14/11/2016 au 13/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	32.325 DT
Emission de billet de trésorerie	du 16/12/2016 au 25/12/2016	6.000.000 DT	6,50%	10.814 DT

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2016, la somme de 26.048 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2016, la somme de 28.708 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2016, à 9.200 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion,

ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2016, à 132.472 DT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST

d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :

- 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
- 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
- 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2016, à 19.404 DT hors TVA.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2016/1 et 2017/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2016/1 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2017/1 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2017 (*)	5.000 DT	5.000 DT

(*) *Inscrits en charges reportées dont 583 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.*

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2016, des emprunts obligataires 2015/2, 2016/1 et 2017/1 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 (**)	96.800 DT	96.800 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2016/1 (**)	150.000 DT	150.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2017/1 (**)	106.900 DT	52.000 DT

(**) *Inscrites en charges reportées dont 72.900 DT rapportés au résultat de l'exercice 2016.*

- La convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 6.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2016, une charge d'égale montant.
- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à

mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2‰ par mois.

Les commissions dues par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2016, à 9.910 DT hors TVA.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	349 726	168 613	257 331	114 431
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	48 801	-
TOTAL	349 726	168 613	306 132	114 431

Enfin, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article **62** de la loi bancaire et de l'article **200 (nouveau)** et suivants du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

Chiheb GHANMI

F.A.C

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed FESSI (Union Des Experts Comptables) & Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE)

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en Dinars)

ACTIFS	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
ACTIFS NON COURANTS			
<i>Immobilisations incorporelles</i>			
Immobilisations incorporelles		8 469	8 469
Amortissement		-8 469	-8 108
	1	0	361
<i>Immobilisations corporelles</i>			
Immobilisations corporelles		1 367 045	1 360 974
Amortissement		-1 028 072	-992 951
	1	338 972	368 023
<i>Immobilisations financières</i>			
Immobilisations financières		10 215 582	10 242 366
Provisions		-165 524	-193 144
	2	10 050 058	10 049 222
Total des actifs immobilisés		10 389 030	10 417 606
<i>Autres actifs non courants</i>		0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		10 389 030	10 417 606
ACTIFS COURANTS			
Stocks		67 831 828	71 573 940
Provisions		-151 325	-119 706
	3	67 680 503	71 454 234
Clients et comptes rattachés		2 890 012	1 199 103
Provision		0	0
	4	2 890 012	1 199 103
Autres actifs courants		964 777	1 681 475
Provisions		-11 133	-11 133
	5	953 644	1 670 341
Placements et autres actifs financiers		543 935	567 535
Provisions		-254 685	-246 685
	6	289 250	320 850
Liquidités et équivalents de liquidités		1 601 327	524 635
Provisions		0	0
	7	1 601 327	524 635
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		73 414 736	75 169 163
TOTAL DES ACTIFS		83 803 766	85 586 769

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en Dinars)

<i>CAPITAUX PROPRES & PASSIFS</i>	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital social		5 050 500	5 050 500
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563
Réserves		18 877 656	18 162 123
Autres capitaux propres		5 837 915	4 489 915
Résultats reportés		1 266 739	2 575 916
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		32 709 373	31 955 017
Résultat de l'exercice		1 525 557	2 000 943
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	34 234 930	33 955 960
<i>PASSIFS</i>			
<i>Passifs non courants</i>			
Emprunts	9	32 199 114	24 986 864
Autres passifs non courants	10	668 645	641 716
Provisions pour risques et charges	11	330 599	257 953
Total des passifs non courants		33 198 357	25 886 532
<i>Passifs courants</i>			
Fournisseurs & comptes rattachés	12	4 071 538	5 884 415
Autres passifs courants	13	2 123 469	1 234 160
Concours bancaires et autres passifs financiers	14	10 175 472	18 625 702
Total des passifs courants		16 370 479	25 744 277
TOTAL DES PASSIFS		49 568 836	51 630 809
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		83 803 766	85 586 769

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en Dinars)

	NOTES	31/12/2016	31/12/2015
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	15	18 056 251	10 005 831
Produits d'exploitation		28 000	30 751
Total des produits d'exploitation		18 084 251	10 036 582
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation de stock	16	3 742 112	-10 106 052
Achats de terrains destinés à la construction	17	0	2 352
Achats Etudes et prestations		310 724	524 737
Achats de matériels, équipements et travaux	18	6 671 913	13 751 865
Charges de personnel	19	1 482 367	1 272 577
Dotations aux amortissements		80 499	93 199
Dotations aux provisions	20	84 645	-330 805
Autres charges d'exploitation	21	673 488	615 406
Total des charges d'exploitation		13 045 749	5 823 278
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		5 038 502	4 213 304
Charges financières nettes	22	-3 146 860	-2 940 403
Produits des placements		196 812	708 295
Autres gains ordinaires	23	144 720	338 562
Autres pertes ordinaires	24	-4 555	-10 747
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		2 228 618	2 309 012
Impôt sur le bénéfice	25	-540 817	-308 069
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
		1 687 802	2 000 943
Eléments extraordinaires (Contribution conjoncturelle)		-162 245	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	26	1 525 557	2 000 943

ETAT DES FLUX ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Encaissements reçus des clients	17 723 857	13 013 491
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-11 269 681	-16 330 880
Intérêts payés	-2 991 704	-2 843 853
Impôts sur les bénéfices payés	-15 985	-475 852
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	<u>3 446 486</u>	<u>-6 637 094</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-62 383	-3 415
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	11 530	0
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	0	-1 348 005
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	0	950 015
Encaissements des produits de la cession d'immobilisations financières	0	445 230
Dividendes reçus	253 816	262 387
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<u>202 963</u>	<u>306 213</u>
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements sur emprunts	8 400 000	16 500 000
Dividendes et autres distribution	-1 212 097	-1 038 939
Remboursement d'emprunts	-8 685 748	-10 076 781
Encaissements provenant des placements	23 600	2 048 365
Décaissements provenant des moins-values des placements	-5 977	0
Décaissements provenant des placements	0	-2 000 000
Encaissements sur produits placements	2 018	16 708
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	<u>-1 478 203</u>	<u>5 449 352</u>
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie au début de l'exercice	-569 919	311 609
Trésorerie à la clôture de l'exercice	27 1 601 327	-569 919

I. Présentation de la société

La société ESSOUKNA, promoteur immobilier agréé, a été créée en novembre 1983, à l'initiative de la Société Immobilière et de Participations « SIMPAR » et sous l'égide de la Banque Nationale Agricole « B.N.A.».

Il s'agit d'une société anonyme, au capital de 5.050.500 dinars, cotée en bourse depuis le 20/09/2006.Elle a pour objet :

- Le lotissement, l'aménagement de terrains destinés principalement à l'habitat ;
- La construction ou la rénovation, en vue de la vente ou de la location d'immeubles, ensembles d'immeubles, de logements individuels ou groupés à usage professionnel, d'habitation, de commerce ou de bureaux, sur terrains acquis, aménagés ou à aménager et toutes autres activités se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société.

Par ailleurs, elle a réalisé plusieurs projets pour le compte, ou avec les autres sociétés du groupe, dont notamment «Immobilière des Œillets», « SIVIA », «SPI- EL MADINA» et « SIMPAR ».

II. Référentiel comptable

II.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la comptabilité et des Normes comptables Tunisiennes. Les règles, méthodes et principes comptables adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant et à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2 Méthodes comptables appliquées

Les états financiers de la société ESSOUKNA sont arrêtés au 31 décembre 2016 par référence aux normes comptables tunisiennes.

Les bases de mesure et les principes comptables spécifiques adoptés pour la préparation et la présentation de ses états financiers se résument comme suit :

II.2.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les valeurs immobilisées sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais directement engagés pour leur acquisition et les taxes non récupérables par la société. Ces immobilisations sont amorties linéairement aux taux suivants :

Désignation	Taux d'amortissement
Constructions	5%
Agencements, aménagements et installations des constructions	10%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel informatique	15%
Logiciels	33%

II.2.2 TITRES DE PARTICIPATIONS

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs critères tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à la société ESSOUKNA). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

Les dividendes relatifs aux titres de participation sont comptabilisés en produits.

II.2.3 FONDS GERES

Les fonds déposés auprès des sociétés d'investissement en capital à risque « SICAR » et non encore échus à la date de clôture des états financiers sont présentés parmi les immobilisations financières.

Les montants échus et demeurés impayés (échéances au titre des contrats de portage) ainsi que les provisions y afférentes sont présentés parmi les placements et autres actifs financiers.

II.2.4 STOCKS

Terrains à bâtir ou à lotir

Les terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisés au coût, qui se compose du prix d'acquisition, des droits d'enregistrement, des frais d'acte, des dépenses directement engagées pour rendre le terrain prêt à la construction ou à la vente et des charges d'emprunt éventuellement encourues durant la période de son acquisition, de son aménagement ou de sa détention en vue de sa construction ou de sa vente (élaboration des plans et obtention des autorisations de bâtir préalablement à la construction physique des biens immobiliers).

Travaux en cours

Les projets de promotion immobilière en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture. Ce coût comprend, en plus de celui du terrain tel que décrit ci-haut, les rémunérations des architectes, des bureaux d'études et des géomètres, les coûts relatifs aux travaux de construction et d'équipement des biens immobiliers (confiés aux entrepreneurs ou engagés directement par la société) et les charges financières encourues à la date de clôture et se rapportant aux emprunts spécifiques contractés pour le financement des différentes composantes du projet, y compris le terrain.

Travaux terminés

Les biens immobiliers achevés et non encore vendus à la date de clôture (lots de terrain viabilisé, locaux à usage commercial ou d'habitation, celliers, places de parking, etc.) sont évalués à leur coût de production.

Les frais d'administration générale et les frais de vente ne sont pas inclus dans le coût de production des biens immobiliers destinés à la vente. Il en est de même des charges financières encourues après l'achèvement des travaux de construction et d'équipement de ces biens immobiliers (devenus prêts à la vente).

Une provision est constituée pour les immeubles et les terrains aménagés, dont les travaux de construction ou d'aménagement ont été achevés depuis plus de trois ans, à partir de la date du procès-verbal de récolement et qui ne sont pas encore vendus ou promis à la vente, ainsi que ceux promis à la vente depuis plus d'un an, et ce conformément aux taux suivants :

a) Pour les locaux construits :

- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3ème année ;
- 30% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4ème année ;
- 45% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5ème année ;
- 60% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6ème année.

b) Pour les terrains aménagés :

- 5% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 3ème année ;
- 10% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 4ème année ;
- 15% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 5ème année ;
- 25% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 6ème année ;
- 40% du prix de revient comptabilisé après la fin de la 7ème année.

II.2.5 EMPRUNTS ET COÛTS D'EMPRUNT

Les emprunts contractés pour le financement des projets de promotion immobilière (y compris l'acquisition et l'aménagement des terrains en vue de leur construction ou de leur vente), sont comptabilisés comme étant des passifs financiers à la date de leur encaissement pour le montant remboursable, les intérêts non encore courus à la date de clôture étant comptabilisés dans un compte de régularisation actif (charges constatées d'avance). Les échéances à moins d'un an de ces emprunts de fonds portant intérêt sont reclassées des passifs financiers non courants aux passifs financiers courants.

Les intérêts non encore courus à la date de clôture et comptabilisés dans un compte de charges constatées d'avance ne répondent pas à la définition d'un actif ou d'un passif telle que énoncée par le cadre conceptuel et sont, par conséquent, déduits des soldes des emprunts correspondants au niveau du bilan.

La NCT13 relative aux charges d'emprunts prévoit dans son paragraphe 13 que « l'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un bien pouvant donner lieu à immobilisation des charges d'emprunt doit commencer lorsque :

- les dépenses relatives au bien ont été réalisées ;
- les activités indispensables à la préparation du bien, préalablement à son utilisation ou à sa vente, sont en cours ; et
- les charges d'emprunt sont encourues».

Les coûts d'emprunt supportés par la société sont incorporés dans le coût du stock dès l'acquisition du terrain. L'intention de la société de la détention des terrains étant la réalisation des projets de promotion immobilière et d'entamer à cet effet les travaux administratifs et techniques dès la concrétisation de l'acquisition des terrains, d'une part et le délai moyen s'écoulant entre l'acquisition des terrains et le commencement physique de la construction n'excédant pas en moyenne les deux ans, d'autre part.

A partir de l'exercice 2014, le fait générateur retenu pour la capitalisation des charges financières est soit la date de commencement des travaux administratifs et techniques par les propres moyens de la société s'ils sont matérialisés par des pièces justificatives (ordre de déplacement, justificatif de la consultation sur registre foncier, bon de commande, lettre de consultation...) soit la date de la première dépense matérialisée par une facture et comptabilisée dans le compte du projet dont notamment les frais d'enregistrement des contrats d'acquisition des terrains. L'effet sur les exercices antérieurs est non significatif, d'où aucun retraitement n'a été opéré.

II.2.6 PROVISIONS POUR GARANTIES CONFEREES AUX CLIENTS

Une provision pour garanties conférées aux clients est constituée pour couvrir les dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par la société sur les projets de promotion immobilière commercialisés.

Le montant de cette provision représente un pourcentage du chiffre d'affaire réalisé par nature de projet. Les taux de provisionnement appliqués par la société se présentent comme suit :

	Taux de provision
Projet El Mourouj V (HSC-57&58)	0,30%
Projets haut-standing	0,70%
Autres projets	0,50%

II.2.7 REVENUS

Les ventes de biens immobiliers sont comptabilisées, sur la base des contrats de vente conclus avec les clients, lorsque l'ensemble des conditions suivantes ont été satisfaites :

- la société a transféré au client les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien immobilier ;
- la société a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif du bien immobilier cédé ;
- le produit de la vente peut être évalué de façon fiable ;
- il est probable que des avantages économiques associés à la transaction iront à la société (l'encaissement du produit de la vente est raisonnablement sûr) ; et
- les coûts encourus ou restant à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour être pris en compte en résultat, les contrats de vente doivent être signés par les deux parties et leurs montants doivent être payés intégralement ou faire l'objet d'un accord de financement par un établissement de crédit spécialisé (banque, société de leasing, etc.).

III. Notes explicatives du Bilan et de l'État de Résultat

1- VALEURS IMMOBILISEES

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles, se détaille, au 31/12/2016, comme suit :

	31/12/2015	Acquisitions/ dotations	Cessions/ reprises	31/12/2016
Immobilisations incorporelles	8 469	-	-	8 469
- Logiciels	8 469	-	-	8 469
Amortissements	-8 108	-361	-	-8 469
- Logiciels	-8 108	-361	-	-8 469
Total net 1	361	-361	-	-
Immobilisations corporelles	1 360 974	62 617	-56 547	1 367 045
- Terrains	162 500	-	-	162 500
- Constructions	350 780	-	-	350 780
- Matériel de transport	341 838	38 950	-56 547	324 241
- Agencements, aménagements et installations	294 625	15 678	-	310 303
- Équipements de bureaux	108 658	3 045	-	111 703
- Matériel informatique	102 573	4 944	-	107 517
Amortissements	-992 951	-80 138	45 017	-1 028 072
- Constructions	-286 554	-17 539	-	-304 093
- Matériel de transport	-259 926	-49 978	45 017	-264 887
- Agencement, aménagements et installations	-269 376	-4 772	-	-274 148
- Équipements de bureaux	-85 488	-3 768	-	-89 257
- Matériel informatique	-91 606	-4 081	-	-95 687
Total net 2	368 023	-17 521	-11 530	338 972
Total général	368 384	-17 882	-11 530	338 972

2- Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont varié de 10 049 222 dinars au 31/12/2015 à 10 050 058 dinars au 31/12/2016, soit une augmentation de 836 dinars.

Cette variation se détaille comme suit :

	Titres de participation	Fonds gérés	Souscription emprunt	Prêts aux personnels	Dépôts et cautionnements	Total en DT
Valeur brute au 31/12/2015	5 469 439	4 450 000	25 000	297 408	520	10 242 366
Provisions au 31/12/2015	193 144	-	-	-	-	193 144
Encours au 31/12/2015	5 276 295	4 450 000	25 000	297 408	520	10 049 222
Acquisitions/Souscriptions	-	-	-	20 625	-	20 625
Vente / Rachat	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	47 410	-	47 410
Dotations de l'exercice	2 844	-	-	-	-	2 844
Reprises de provisions	30 464	-	-	-	-	30 464
Valeur brute au 31/12/2016	5 469 439	4 450 000	25 000	270 623	520	10 215 582
Provisions au 31/12/2016	165 524	-	-	-	-	165 524
Encours au 31/12/2016	5 303 915	4 450 000	25 000	270 623	520	10 050 058

2-1 Titres de participations

Les titres de participations détenus par la société ainsi que les provisions y afférentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Raison Sociale	31/12/2016			31/12/2015		
		Valeur brute	Provisions	VCN	Valeur brute	Provisions	VCN
<i>Cotées</i>	- BNA	873 446		873 446	873 446		873 446
	- ELBENE INDUSTRIE	82 440	4 122	78 318	82 440	1 278	81 162
	- TUNISRE	237 553		237 553	237 553		237 553
<i>OPCVM</i>	- SICAV – BNA	11 000	319	10 681	11 000	1 495	9 505
	- SICAV-AVENIR	10 525	4 481	6 044	10 525	4 610	5 915
<i>Non cotées</i>	- IFRIKIA	156 602	156 602	-	156 602	156 602	-
	- SICAV Placement Obligataire	30 000	-	30 000	30 000	-	30 000
	- SICAR – Invest	190 000	-	190 000	190 000	-	190 000
	- SIP- SICAR	600 000	-	600 000	600 000	29 160	570 840
	- B.T.S	2 000	-	2 000	2 000	-	2 000
	- BNA capitaux	8 200	-	8 200	8 200	-	8 200
	- SOGEST	10	-	10	10	-	10
	- Immobilière des Œillets	200 010	-	200 010	200 010	-	200 010
	- SOIVM SICAF	406 086	-	406 086	406 086	-	406 086
	- SOIVM SICAF	46 286	-	46 286	46 286	-	46 286
	- SOCIETE ZIED	719 530	-	719 530	719 530	-	719 530
	- SODET SUD	1 895 750	-	1 895 750	1 895 750	-	1 895 750
	Total en dinars	5 469 438	165 524	5 303 914	5 469 438	193 144	5 276 294

2-2 Fonds gérés

La situation des fonds gérés par la SIP SICAR se détaille, au 31 décembre 2016, comme suit :

Fonds	Fonds Échus	Fonds non encore échus
FG1	158 580	-
FG2	191 155	-
FG3	170 200	900 000
FG14	-	3 550 000
Total en dinars	519 935 (Note 6)	4 450 000

3- Stocks

La valeur du stock au 31 décembre 2016, se détaille comme suit :

Libellé	Solde 31-12-2016	Solde 31-12-2015	Variation
Terrains à bâtir	29 799 271	28 655 817	1 143 454
Projets encours	5 838 386	11 466 872	-5 628 486
Projets achevés	32 194 171	31 451 251	742 920
Total brut	67 831 828	71 573 940	-3 742 112
Provisions	-151 325	-119 706	31 619
Total net	67 680 503	71 454 234	-3 773 731

Les provisions constituées pour couvrir les risques liés à la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus à la date de clôture, se détaillent par projet comme suit :

Terrains	Date d'achèvement	Ancienneté (Nombre d'années)	Provision 31-12-2016	Provision 31-12-2015	Variation provision
- Résidence "ESSALEM" Lot HSC-55 MOUROUJ V	24/08/1999	17	1 193	1 193	-
- Résidence "ESSOUMBOULA EL JAMILA" Lots HSC57-58 MOUROUJ V	20/12/2000	15	4 433	4 433	-
- Résidence "LA TURQUOISE" Lot HSC-27 NASR II	16/12/2002	13	24 188	24 188	-
- Résidence «ESSAFA» Lot HSC 10 NASR II	14/12/2004	11	24 525	30 678	-6 153
- Résidence Lot S5-1 & S5-2 HAMMAMET	15/12/2004	11	59 214	59 214	-
- Résidence Lot EL BOUSTEN 8 SOUKRA III	27/08/2013	3	37 772	-	37 772
Total en dinars			151 325	119 706	31 619

4- Clients et comptes rattachés

Les créances clientèles ont totalisé 2 890 012 dinars au 31/12/2016 contre 1 199 103 dinars au 31/12/2015. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Clients	2 060 009	772 678	1 287 331
Clients effets à recevoir	530 003	126 425	403 578
Clients chèques impayés (*)	300 000	300 000	-
Total en dinars	2 890 012	1 199 103	1 690 909

(*) Chèque rejeté par la banque pour insuffisance de provision. La société a engagé une affaire contre l'acquéreur pour annulation du contrat pour défaut de paiement.

5- Autres actifs courants

Les autres postes d'actifs ont totalisé 953 664 dinars au 31/12/2016 contre 1 670 341 dinars au 31/12/2015. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Avances aux fournisseurs	104 533	234 768	-130 235
Débiteurs-sociétés du groupe	103 240	6 727	96 513
Avances personnels	4 180	2 835	1 345
Prêts au personnel à moins d'un an	68 290	70 254	-1 964
Crédit TVA	500 467	646 617	-146 150
Crédit IS	-	509 327	-509 327
Produits à recevoir	122 769	138 921	-16 152
Compte d'attente	-	-	-
Débiteurs divers	61 298	72 026	-10 728
Total brut	964 777	1 681 475	-709 974
Provisions (*)	-11 133	-11 133	-
Total net	953 644	1 670 341	-716 697

(*) Provisions sur charges sociales payées à la CNSS ; une demande de restitution a été introduite auprès de la Caisse.

6- Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31/12/2016 à 289 250 dinars contre 320 850 dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Fonds gérés par SIP SICAR	519 935	543 535	-23 600
BNA Capitaux Confiance FCP	12 000	12 000	-
BNA Capitaux Progrès FCP	12 000	12 000	-
Total brut	543 935	567 535	-23 600
Provisions	-254 685	-246 685	-8 000
Total net	289 250	320 850	-31 600

Les fonds gérés présentés parmi cette rubrique représentent la valeur en principal des montants échus et demeurés impayés sur les participations réalisées via ces fonds.

L'encours de ces fonds ainsi que les provisions y afférentes se détaillent au 31/12/2016, comme suit :

Fonds	Date déblocage	Date d'échéance	Montants débloqués	Recouvrement en principal	Solde au 31/12/2016	Provisions 31/12/2016	Provisions 31/12/2015	Variation provisions
FG1.1	29/12/2000	01/01/2006	300 000	245 000	55 000	55 000	55 000	-
FG1.2	31/12/2001	01/01/2007	500 000	430 000	70 000	70 000	70 000	-
FG1.3	31/12/2002	01/01/2008	200 000	166 420	33 580	33 580	33 580	-
FG2.1	31/12/2002	01/01/2008	450 000	374 445	75 555	75 555	75 555	-
FG2.2	15/12/2003	01/01/2009	700 000	604 800	95 200	-	-	-
FG2.3	31/12/2004	01/01/2010	150 000	129 600	20 400	-	-	-
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	750 000	620 107	129 893	13 050	5 050	8 000
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	350 000	309 693	40 307	7 500	7 500	-
Total en dinars			3 400 000	2 880 065	519 935	254 685	246 685	8 000

7- Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de 1 601 327 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Chèques à l'encaissement	380 888	523 436	-142 548
Effets à l'encaissement	-	-	-
Banques	1 219 903	357	1 219 546
Caisse	536	841	-305
Total	1 601 327	524 635	1 076 692

8- Capitaux propres

Les capitaux propres ont totalisé 34 234 930 dinars au 31/12/2016 contre 33 955 960 dinars au 31/12/2015. Le tableau des mouvements de capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves fonds social	Réserves extraordinaires	Réserves réinvestissement s exonérés	Dividendes sur actions propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total en D
Soldes au 31 /12/2015	5 050 500	1 676 563	505 050	910 821	16 746 252	4 450 000	39 915	2 575 916	2 000 943	33 955 960
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat de l'exercice 2015	-	-	-	100 000	650 000	1 348 000	-	-1 309 177	-2 000 943	-1 212 120
Intérêts des prêts sur fonds social	-	-	-	13 365	-	-	-	-	-	13 365
Opérations non remboursables sur FS	-	-	-	-47 832	-	-	-	-	-	-47 832
Bénéfice de l'exercice 2016	-	-	-	-	-	-	-	-	1 525 557	1 525 557
Soldes au 31/12/2016	5 050 500	1 676 563	505 050	976 354	17 396 252	5 798 000	39 915	1 266 739	1 525 557	34 234 930

9- Emprunts

Les échéances à plus d'un an des emprunts ont totalisé 32 199 114 dinars au 31/12/2016 contre 24 986 864 dinars au 31/12/2015. Elles se détaillent par projet comme suit :

Projet	Encours 31/12/2016	Encours 31/12/2015	Variation
LOT SOUKRA TF 31.327 (Terrain)	-	766 670	-766 670
LOTS N° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH (Terrain)	2 300 000	1 916 666	383 334
LOTS MANOUBA (Terrain)	4 500 000	3 750 000	750 000
LOTS SOUSSE (Terrain)	3 797 680	4 439 536	-641 856
LOT HSC 1.5.3 LAC (Terrain)	1 863 426	1 086 111	777 315
LOT EHC 35 MOUROUJ V (Terrain)	705 834	288 750	417 084
LOT HSC 1.11.6 LAC (Terrain)	2 200 000	1 100 000	1 100 000
LOT SOUKRA TF 31327 (Construction)	5 430 000	5 600 000	-170 000
LOT EHC 45 MOUROUJ V (Construction)	1 000 000	-	1 000 000
LOT HC 4 BOUMHEL (Construction)	4 080 000	2 800 000	1 280 000
LOT KAIROUAN (Construction)	2 602 174	1 239 130	1 363 044
LOTS EHC 27-28 MOUROUJ VI (Construction)	3 720 000	2 000 000	1 720 000
Total en dinars	32 199 114	24 986 864	7 212 250

10- Autres passifs non courants

Cette rubrique présente au 31/12/2016 un solde de 668 645 dinars et se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Dépôt et cautionnement clients	668 645	641 716	26 929
Total en dinars	668 645	641 716	26 929

11- Provisions pour risques et charges

La variation de la provision pour risques et charges se détaille comme suit :

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Provisions pour garanties conférées aux clients	210 654	226 917	-16 263
Provisions pour risques et charges d'exploitation	119 935	31 026	88 909
Provisions suspens bancaires	10	10	0
Total en dinars	330 599	257 953	72 646

12- Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont passées de 5 884 415 dinars au 31/12/2015 à 4 071 538 dinars au 31/12/2016, soit une diminution de 1 812 877 dinars se détaillant comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Fournisseurs	293 855	493 948	-200 093
Entrepreneurs	386 351	1 531 399	-1 145 048
Fournisseurs retenue de garantie	7 561	13 414	-5 853
Entrepreneurs retenue de garantie	2 637 589	3 318 633	-681 044
Fournisseurs Factures non parvenues	746 181	527 021	219 160
Total	4 071 538	5 884 415	1 812 877

13- Autres passifs courants

Les autres passifs courants ont totalisé 2 123 469 dinars au 31/12/2016 contre 1 234 160 dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Clients Avances et Acomptes	1 156 778	518 745	638 033
Personnel	342 948	332 352	10 596
État Impôts et Taxes	283 714	77 677	206 037
Jetons de présence	92 500	92 500	0
Dividendes à payer	607	584	23
Créditeurs divers	14 803	20 288	-5 485
Organismes sociaux	178 618	136 791	41 827
Compte d'attente	53 502	55 222	-1 720
Total	2 123 469	1 234 160	889 309

Le solde du compte d'attente correspond essentiellement à la valeur d'une caution sur marché pour laquelle la société a exercé son droit suite à une défaillance provisoire de l'entrepreneur du lot Gros Œuvres du projet sis à Kairouan.

14- Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31/12/2016 à 10 175 472 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015	Variation
Emprunts	10 175 472	17 531 148	-7 355 676
Crédits bancaires à court terme	12 847 260	20 036 420	-7 189 160
Intérêts constatés d'avance	-2 671 788	-2 505 272	-166 516
Banques	-	1 094 554	-1 094 554
Banque Nationale Agricole	-	1 094 554	-1 094 554
Total en Dinars	10 175 472	18 625 702	-8 450 230

15- Revenus

Les revenus provenant de la vente des projets de promotion immobilière sont passés de 10 005 831 dinars au 31/12/2015 à 18 056 251 dinars au 31/12/2016, soit une augmentation de 8 050 420 dinars (80%).

16- Variation de stocks

La variation du stock se détaille par nature de projet comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Terrains à bâtir	29 799 271	28 655 817	1 143 454
Projets en cours	5 838 386	11 466 872	-5 628 486
Projet achevés	32 194 171	31 451 251	742 920
Total en dinars	67 831 828	71 573 940	-3 742 112

17- Achats de terrains à construire

Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	variation
Achat de terrains à construire	-	-	-
Frais sur achat de terrains à construire	-	2 352	-2 352
Total en dinars	-	2 352	-2 352

18- Achats de matériels, équipements et travaux

Les achats de matériels, équipements et travaux ont varié de 13 751 865 dinars au 31/12/2015 à 6 671 913 dinars au 31/12/2016 et se détaillent par projet comme suit :

Projet	31/12/2016	31/12/2015	Variation
SOUKRA TF 31 327	-25 505	7 376 847	-7 402 352
C7 RAS TABIA	5 703	621 846	-616 143
EHC 19 MOUROUJ V	-	164 520	-164 520
EHC 20 MOUROUJ V	3 801	-12	3 813
HC 4 BOUMHEL	2 399 792	2 423 604	-23 812
EHC 48 MOUROUJ V	-	2 115	-2 115
EHSC 6-7 L'AOUINA	-	-22 983	22 983
EHC 29 AIN ZAGHOUAN	-	32 511	-32 511
EHC 45 MOUROUJ V	2 059 003	447 940	1 611 063
EHC 27-28 MOUROUJ VI	1 987 105	2 647 078	-659 973
SOUKRA 3	-	1 181	-1 181
KAIROUAN	220 338	-	220 338
M'HAMDIA	-	12 723	-12 723
HC 5 BOUMHEL	1 688	-	1 688
MANOUBA	18 237	44 496	-26 259
EHC 1 BOUMHAL	1 688	-	1 688
SOUSSE	63	-	63
Total en dinars	6 671 913	13 751 865	- 7 079 952

19- Charges de personnel

Les charges du personnel se sont élevées à 1 482 367 dinars au 31/12/2016 contre 1 272 577 dinars au 31/12/2015 et se présentent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Appointements et salaires	1 168 609	976 549	192 060
Congés payés	3 826	8 517	-4 691
Charges sociales	309 932	287 511	22 421
Total	1 482 367	1 272 577	209 790

20- Dotations aux provisions

Les dotations nettes des reprises ont totalisé 84 645 dinars au 31/12/2016 contre -330 805 dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

	Dotations	Reprises	Dotations nettes des reprises
Provisions sur titres	10 844	-30 464	-19 620
Provisions pour dépréciation de stock	37 772	-6 153	31 619
Provisions pour garanties conférés aux clients	104 408	-120 670	-16 262
Provisions pour risques et charges d'exploitation	88 908	-	88 908
Total en dinars	241 932	-157 287	84 645

21- Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31/12/2016 à 673 488 dinars contre 615 406 dinars au 31/12/2015, soit une augmentation de 56 598 dinars se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	5 657	2 293	3 364
Fournitures de bureaux	10 775	15 446	-4 671
Eau électricité-gaz immeuble administratif	15 146	16 734	-1 588
Entretien et réparations	38 921	23 798	15 123
Prime d'assurances	15 167	15 766	-599
Études recherches et divers services extérieurs	2 046	2 143	-97
Personnel extérieur à l'entreprise	2 398	1 672	726
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	185 682	184 635	-1 047
Publicité publication et relations publiques	79 073	54 118	24 955
Relations publiques	500	-	500
Transports administratifs	56 585	46 719	9 866
Déplacements missions et réceptions	27 708	35 004	-7 296
Voyages et déplacement	12 946	9 545	3 401
Réceptions	582	836	-254
Frais postaux et frais de télécommunication	27 359	25 045	2 314
Frais / effets	15 039	9 821	5 218
Jetons de présence	81 250	81 250	-
Impôts, taxes et versements assimilés	96 300	90 399	5 901
Pertes sur créances	353	0	353
Autres	-	181	-181
Total en dinars	673 488	615 406	58 082

22- Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont élevées au 31/12/2016 à 3 146 860 dinars contre 2 940 403 dinars au 31/12/2015. Cette variation est concomitante à l'augmentation de l'encours des crédits bancaires obtenus par la société sur cette période pour financer notamment la construction des projets immobiliers. Il est à noter également qu'une partie des charges financières de 2016 (soit 985 715 dinars) n'a pas été incorporée dans le coût des stocks étant donné qu'elle concerne des projets achevés (Lot EHC-19 à El Mourouj V, lot C-7 à Ras Tabia, lot TF31 327 SOUKRA, lots EHC 27-28 MOUROUJ VI et lot HC 4 BOUMHAL).

23- Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31/12/2016 à 144 720 dinars et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Location de bureaux	698	677	21
Reprise en produits Dépôts et cautionnements clients	76 103	110 807	-34 704
Produits sur avoirs fournisseurs et autres produits	65 297	217 615	-152 318
Vente Dossiers d'appel d'offres	1 750	8 800	-7 050
Autres gains	872	664	208
Total en dinars	144 720	338 562	-193 842

24- Autres pertes ordinaires

Cette rubrique présente un solde de 4 555 dinars.

25- Impôts sur les sociétés

La charge d'IS relative à l'exercice 2016 a été déterminée comme suit :

Résultat comptable avant impôt	2 228 618
Réintégrations	773 317
- Dotations aux provisions pour risques et charges	193 317
- Autres provisions	535 347
- Provisions pour dépréciation titres non cotés	8 000
- Autres pertes	4 555
- Autres charges non déductibles	32 098
Déductions	838 669
- Reprise sur provisions pour garanties conférées aux clients	120 670
- Revenus des valeurs mobilières-Dividendes	201 616
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres non cotés	29 160
- Reprise autres provisions (2015)	487 223
Résultat fiscal	2 163 266
BRUT IMPOSABLE	2 163 266
IMPOTS SUR LES BENEFICES	540 817
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE	162 245

26- Résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice s'élève à 1 525 557 dinars. Par action, il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Résultat net	1 525 557	2 000 943	-475 386
Nombre d'actions	5 050 500	5 050 500	-
Résultat par action	0,302	0,396	-0,094

27- Trésorerie à la clôture de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités de la société ont atteint au 31/12/2016, un solde de 1 601 327 dinars contre -569 919 dinars au 31/12/2015, détaillés comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Chèques à l'encaissement	380 889	523 436	-142 547
Banques	1 219 903	-1 094 197	2 314 100
Caisse	535	841	-306
Total en Dinars	1 601 327	-569 919	2 171 246

IV. Parties liées

- La société a obtenu plusieurs crédits auprès de la Banque Nationale Agricole destinés au financement de ses projets de promotion immobilière. L'encours de ces crédits, au 31/12/2016, est de l'ordre de 42 374 586 dinars. Les charges d'intérêts supportées par la société, courant 2016, au titre de ces crédits ont totalisé 3 007 688 dinars ;
- La société a signé avec la SIP SICAR plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. L'encours de ces fonds au 31/12/2016 est de l'ordre de 4 969 935 dinars. Au cours de l'exercice 2016, la société a comptabilisé une charge globale de 81 047 dinars au titre de ces différentes conventions ;
- Deux bureaux du siège social de la société ont été loués aux sociétés ZIED et Immobilières des Œillets. Les loyers constatés parmi les produits de l'exercice 2016, ont totalisé 698 dinars ;
- La société a signé avec l'immobilière des œillets une convention d'assistance, qui date du 18 décembre 2015. La rémunération constatée par la société au titre des services rendus courant 2016 est de l'ordre de 28 000 dinars ;
- Les prestations de services facturées par la SOGEST en 2016 au titre des études techniques et de pilotage ont été comptabilisées parmi les charges de la société pour un montant total de 108 545 dinars. Le solde du fournisseur d'exploitation SOGEST est créditeur de 136 969 dinars ;
- La société a procédé à la réalisation, en groupement avec les sociétés SIMPAR, SIVIA, SPI-EL MADINA et IMMOBILIERE DES ŒILLETS, à parts égales, du projet El Bousten Soukra 3^{ème} tranche.

La quote-part du chiffre d'affaires revenant à chacune des cinq sociétés, en 2016, au titre de ce projet est de 397 778 dinars.

V. Eventualités

Le groupement immobilier (dont la société fait partie) est actuellement défendeur dans une action en indemnisation intentée par l'entreprise ECF résultant de l'empêchement des travaux du projet Bousten 8 (lot Soukra III) et du coût de l'augmentation des prix des matériaux de construction. Le tribunal n'a pas encore rendu de jugement à ce titre.

Compte tenu du stade actuel des procédures en cours, il est actuellement impossible d'anticiper l'issue de cette affaire et de ce fait aucune provision pour risque concernant ce litige n'a été constituée dans les états financiers de la société.

D'autre part, le groupement immobilier (dont la société fait partie) a intenté une action au fond en recouvrement de la récupération des frais de réparation effectués et à effectuer au titre du même projet Bousten 8 (lot Soukra III) suite à la défaillance de l'entreprise ECF. Le tribunal n'a pas encore rendu de jugement à ce titre.

Par ailleurs, le groupement immobilier dispose d'une caution bancaire délivrée par l'entreprise ECF et d'une retenue de garantie non encore libérée.

La société n'a pas procédé à la clôture de l'exercice 2016 à la constitution de provision complémentaire (à celle habituellement constatée pour garanties données aux clients) en couverture d'un éventuel risque lié à la défaillance de l'entreprise ECF.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, et au stade actuel des procédures en cours, l'incidence définitive de cette situation sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ne peut être appréciée.

VI. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se détaillent, au 31/12/2016 comme suit :

Libellé	31/12/2016
Hypothèques reçues des clients	461 188
Hypothèques consenties à la BNA	53 420 000
Intérêts non courus sur emprunts	6 037 340
Cautions reçues sur marchés	747 746

VII. Soldes Intermédiaires de Gestion

	31/12/2016	31/12/2015
Ventes de biens immobiliers	18 084 251	10 036 582
Variation du stock	-3 742 112	10 106 052
Production	14 342 139	20 142 635
Achat de terrains à construire	-	-
Frais sur achat de terrains	-	2 352
Achat d'études et de prestations de services	310 724	524 737
Achat de matériels, équipements	6 671 913	13 751 865
Marge sur coût matière	7 359 502	5 863 681
Autres charges externes	577 187	525 007
Valeur Ajoutée Brute	6 782 315	5 338 674
Impôts et taxes	96 300	90 399
Charges du personnel	1 482 367	1 272 577
Excédent Brut d'exploitation	5 203 648	3 975 698
Autres gains ordinaires	144 720	338 562
Produits de placement	196 812	708 295
Autres pertes ordinaires	4 555	10 747
Charges financières	3 146 860	2 940 403
Dotations aux amortissements	80 499	93 199
Dotations aux provisions	84 646	-330 805
Impôts sur les bénéfices	540 817	308 069
Contribution conjoncturelle	162 245	-
Résultat des activités ordinaires	1 525 557	2 000 943

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, de la Société ESSOUKNA S.A., arrêtés au 31 Décembre 2016 comprenant le bilan ainsi que l'état des résultats et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 et des notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de **83 803 766 DT**, un résultat bénéficiaire net de **1 525 557 DT** et un flux d'exploitation positif de **3 446 486 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur et aux clauses statutaires de la société ESSOUKNA S.A. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers tel qu'il est en vigueur dans la société afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par la société, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société ESSOUKNA S.A., arrêtée au 31 Décembre 2016 ainsi que le résultat de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que courant l'exercice 2015, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal couvrant la période allant de 2011 à 2014 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en date du 19 novembre 2015, ayant pour effet d'ajuster à la hausse le crédit de la TVA d'un montant de 267 316 DT, de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes à payer de 605 545 DT, dont 144 823 DT de pénalités, et d'ajuster à la baisse l'excédent d'impôt sur les sociétés d'un montant de 62 748 DT.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition, en premier lieu, en date du 30 décembre 2015 quant aux résultats de cette vérification fiscale et, en second lieu, en date du 13 juin 2016 suite à la réplique de l'Administration Fiscale parvenue à la société le 1^{er} juin 2016.

Au 31 décembre 2016, aucune provision pour risque fiscal n'a été comptabilisée par la société.

Le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

Vérifications et informations spécifiques

Les informations sur la situation financière et sur les comptes de la Société fournies dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des associés, sont conformes à celles contenues dans les états financiers susmentionnés.

En outre, conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret N°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières, émises par la Société ESSOUKNA S.A., avec la réglementation en vigueur. Nous n'avons pas d'observations à formuler à ce sujet.

TUNIS, le 28 Avril 2017

Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI
Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Mohamed FESSI
Managing Partner

Union Des Experts Comptables

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité consiste à nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur correcte traduction, infine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

1. Pour assurer le financement de ses projets de promotion immobilière, la société a obtenu plusieurs crédits auprès de son administrateur la **Banque Nationale Agricole**.

L'encours de ces crédits se détaille, au 31/12/2016, comme suit :

Projet	Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an	Encours 31/12/2016
LOT SOUKRA TF 31.327 (Terrain)	0	770 955	770 955
LOTS N° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH (Terrain)	2 300 000	54 171	2 354 171
LOTS MANOUBA (Terrain)	4 500 000	109 800	4 609 800
LOTS SOUSSE (Terrain)	3 797 680	725 307	4 522 987
LOT HSC 1.5.3 LAC (Terrain)	1 863 426	64 381	1 927 807
LOT EHC 35 MOUROUJ V (Terrain)	705 834	77 351	783 185
LOT HSC 1.11.6 LAC (Terrain)	2 200 000	25 125	2 225 125
LOT SOUKRA TF 31327 (Construction)	5 430 000	3 833 153	9 263 153
LOT EHC 45 MOUROUJ V (Construction)	1 000 000	0	1 000 000
LOT HC 4 BOUMHEL (Construction)	4 080 000	1 020 000	5 100 000
LOT KAIROUAN (Construction)	2 602 174	547 826	3 150 000
LOTS EHC 27-28 MOUROUJ VI (Construction)	3 720 000	930 000	4 650 000
LOT EHC 19 MOUROUJ V (Construction)	0	2 017 403	2 017 403
Total en dinars	32 199 114	10 175 472	42 374 586

Les charges d'intérêts supportées par la société, courant 2016, au titre de ces crédits ont totalisé 3 007 688 dinars.

En contrepartie des concours financiers obtenus auprès de la BNA, la société a consenti au profit de cette dernière des garanties hypothécaires se détaillant par projet comme suit :

Projet	Montant de l'hypothèque au 31/12/2016
KAIROUAN	3 150 000
BOUMHEL	5 100 000
Construction lot SOUKRA TF 31327	18 600 000
Lots n° 4 & 28 JARDINS EL MENZAH	2 300 000
Terrain MANOUBA	4 500 000
Terrain SOUSSE	4 600 000
HSC 1.5.3 LAC	2 300 000
EHC 19 MOUROUJ V	2 250 000
EHC 27 /EHC 28 MOUROUJ	4 650 000
EHC 35 MOUROUJ V	770 000
EHC 45 MOUROUJ V	3 000 000
HSC 1.11.6 LAC	2 200 000
Total en dinars	53 420 000

2. En date du 1 janvier 2014, la société a conclu avec la Caisse Tunisienne D'assurances Mutuelles Agricoles (CTAMA), administrateur, deux contrats d'assurance portant financement des indemnités de départs à la retraite de sa Direction Générale et de son personnel qui s'élèvent à un capital égal 6 fois salaires et du complément de retraite à la Direction Générale et au personnel adhérent.

Courant 2016, les charges supportées par la société au titre de ces deux contrats se présentent comme suit :

	Charges
Assurance-Complément de retraite	56 915
Assurance- Indemnité départs à la retraite	32 127
Total en dinars	89 042

3. La société a signé avec la SIP SICAR, entreprise liée, plusieurs conventions de gestion de fonds à capital risque. La situation de ces fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds	Date débloqué	Date d'échéance	Montants souscrits	Recouvrement en principal	Encours 31/12/2016
FG1.1	29/12/2000	01/01/2006	300 000	245 000	55 000
FG1.2	31/12/2001	01/01/2007	500 000	430 000	70 000
FG1.3	31/12/2002	01/01/2008	200 000	166 420	33 580
FG2.1	31/12/2002	01/01/2008	450 000	374 445	75 555
FG2.2	15/12/2003	01/01/2009	700 000	604 800	95 200
FG2.3	31/12/2004	01/01/2010	150 000	129 600	20 400
FG3.1	24/12/2004	01/01/2010	750 000	620 107	129 893
FG3.2	27/12/2005	01/01/2011	350 000	309 693	40 307
FG3.3	16/03/2012	01/01/2018	900 000	0	900 000
FG4.1	16/03/2012	01/01/2018	650 000	0	650 000
FG4.2	16/03/2013	01/01/2019	1 700 000	0	1 700 000
FG4.3	24/03/2014	01/01/2020	1 200 000	0	1 200 000
Total en dinars			7 850 000	2 880 065	4 969 935

Les conditions de rémunération de la SIP SICAR, au titre de la gestion de ces fonds, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,5% l'an au titre de sa gestion des montants déposés dans le compte fonds gérés et non remboursés au dépositaire ;
- Commission de performance de 10% calculée sur les plus-values de l'activité capital risque et autres produits liés ;
- Commission de 5% calculée sur les produits des placements nets des moins-values y afférentes ;
- Commission de recouvrement de 2,5% calculée sur les montants recouverts en principal.

Au cours de l'exercice 2016, la société a comptabilisé une charge globale de 81 047 dinars au titre de ces différentes commissions.

4. La société ESSOUKNA loue aux sociétés ZIED et Immobilière des Œillets, entreprises liées, deux bureaux au niveau de son siège social.

Les conditions annuelles des contrats de location de ses bureaux se détaillent comme suit :

Entreprises	Montant du loyer annuel en dinars	Date début de la location	Majoration par année	Date de début de la majoration	Loyer 2016
ZIED	300 (TTC)	01/08/2004	5%	Deuxième année de la location	444
IMMOBILIERE LES ŒILLETS	300 (TTC)	15/09/2007	-	-	254
Total en dinars					698

5. La société a signé avec la société Immobilière des Œillets une convention d'assistance en date du 18 décembre 2015, approuvée par le conseil d'administration tenu le même jour. En vertu de cette convention, l'Immobilière des Œillets confie à la société ESSOUKNA, durant les exercices 2015 à 2017 :

- la réalisation des projets de promotion immobilière sur les lots de terrains lui appartenant et qui sont en stock ;
- la commercialisation des locaux achevés et ceux en cours de construction ;
- la tenue de sa comptabilité ainsi que toutes les tâches administratives nécessaires à son activité...

La rémunération constatée par la société au titre des services rendus courant 2016 est de l'ordre de 28 000 dinars.

6. Courant l'exercice 2016, les conventions d'études techniques et de pilotage, conclues avec la SOGEST au cours des exercices antérieurs, ont continué à produire leurs effets. Les prestations de services facturées par la SOGEST en 2016 au titre de ces conventions et comptabilisées parmi les charges de la société ont totalisé 108 545 dinars.

La dette de la société envers le fournisseur d'exploitation SOGEST accuse, au 31/12/2016, un solde de 136 969 dinars.

7. Les achats de matériel informatique, de fournitures et de services effectués par la société, courant l'exercice 2016, auprès de son administrateur, la société Tunisie Informatique Services « TIS » ont totalisé 10 997 dinars TTC.

8. Le stock des travaux achevés de la société comporte un projet (EL BOUSTEN- LA SOUKRA 3^{ème} tranche) réalisé dans le cadre d'un groupement et à parts égales moyennant une délégation de pouvoirs singée entre les sociétés du groupement : SIMPAR, ESSOUKA, SIVIA, EL MADINA et Immobilière Des Œillets au profit de la société SIVIA « Chef de file ».

Au cours de l'exercice 2016, le chiffre d'affaire réalisée par la société ESSOUKNA au titre de ce projet a totalisé 397 778 dinars.

B. Obligations et engagements de la Société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Les éléments de rémunérations du Président du conseil d'administration ont été fixés par décision du conseil d'administration du 31 décembre 2014, qui prévoit une rémunération mensuelle nette de 150 DT servie sur 19,5 mois.
- Les éléments de rémunérations du Directeur Général ont été fixés par décision du conseil d'administration du 27 décembre 2012, qui prévoit la reconduction des salaires, primes et avantages en nature dont bénéficiait son prédécesseur.

Le conseil d'administration du 26 avril 2016, a fixé la prime d'intéressement au titre de l'exercice 2015 servie au Directeur Général à 20 000 dinars nets.

Les avantages en nature dont bénéficie le Directeur Général sont un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et la prise en charge par la société de ses frais de téléphone ainsi qu'une prime mensuelle de couverture des frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz de 600 dinars nets, telle que fixée par le conseil d'administration du 19 mai 2015.

D'autre part, le Directeur Général a bénéficié de l'avantage accordé par le conseil d'administration du 11 Février 1992 aux membres de la Direction Générale et du personnel, lors de l'acquisition auprès de la société d'un appartement au prix coûtant avec une marge de 2%, selon le contrat de vente enregistré à la Recette des Finances en date du 3 Octobre 2016, et ce comme autorisé par le conseil d'administration du 18 Décembre 2015.

- Les éléments de rémunérations du Directeur Général Adjoint ont été fixés par décision du conseil d'administration du 15 aout 2012.

Les avantages en nature dont bénéficie le Directeur Général Adjoint sont un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction, le remboursement des frais de communication téléphonique (100 dinars par mois) ainsi qu'une prime mensuelle de couverture des frais de consommation d'eau, d'électricité et de gaz de 400 dinars nets, telle que fixée par le conseil d'administration du 19 mai 2015.

Le conseil d'administration du 26 avril 2016, a fixé la prime d'intéressement au titre de l'exercice 2015 servie au Directeur Général Adjoint à 15 000 dinars nets.

D'autre part, le conseil d'administration du 28 Décembre 2016, qui a statué sur le départ à la retraite fin 2016 du Directeur Général Adjoint, lui a accordé, outre son solde de tout compte, une prime d'intéressement au titre de la période exercée en 2016 de 11 250 dinars nets, une prime de départ de 5 000 dinars nets, ainsi que la cession de la voiture de fonction mise à sa disposition à un prix égal à sa valeur nette comptable au 31/12/2016.

- En l'absence d'une convention collective pour le secteur de la promotion immobilière, les membres de la direction générale ainsi que le personnel de la société bénéficient des augmentations et autres avantages prévus par la convention collective des banques et ce conformément à la décision du conseil d'administration du 4 juin 1990.
- L'Assemblée Générale Ordinaire réunie en date du 8 juin 2016 a décidé de servir aux membres du conseil d'administration des jetons de présence à hauteur de 65 000 dinars en nets. Les jetons de présence non encore servis au 31 décembre 2016 totalisent un montant brut avant retenue de 81 250 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016, se présentent comme suit :

	DG		DGA	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2016
Avantages à court terme	162 746	80 261	202 813	0
Charges salariales	152 620	80 261	143 395	0
Charges sociales	5 148	0	52 419	0
Charges fiscales	4 978	0	6 999	0
Avantages postérieurs à l'emploi	0	0	0	0
Total en dinars	162 746	80 261	202 813	0

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nous n'avons pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des textes de loi sus indiqués.

TUNIS, le 28 Avril 2017

Moncef BOUSSANOUGA-ZAMMOURI
Managing Partner

Mohamed FESSI
Managing Partner

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Union Des Experts Comptables

**SITUATION ANNUELLE DU FONDS D'AMORÇAGE
BÉNÉFICIAIRE D'UNE PROCÉDURE ALLÉGÉE « SOCIAL BUSINESS »
ARRÊTÉE AU 31/12/2016**

**Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2016**

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de la société « UGFS-NA » du 16 Septembre 2015, nous vous présentons notre rapport relatif à l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « *SOCIAL BUSINESS* » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport et faisant ressortir des actifs nets de **1 319 035 DT** et une valeur liquidative de **97.706 DT**.

I- Responsabilité de la Direction Générale du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction Générale de la société « United Gulf Financial Services- North Africa (UGFS-NA) », en sa qualité de gestionnaire du fonds « *SOCIAL BUSINESS* » est responsable de la préparation de ces états financiers conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises en Tunisie ainsi que la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II- Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou

d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

III- Opinion d'audit

A notre avis, les états financiers du fonds « *SOCIAL BUSINESS* » sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de sa variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

IV- Autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

➤ En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 27 Mars 2017

Le Commissaire aux comptes

Kais BOUHAJJA



BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	<u>Du 13/07/2015</u>	<u>Au 31/12/2016</u>
Portefeuille-titres	5.1	<u>1 239 502</u>	
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			31 900
Titres OPCVM			1 067 542
Obligations et valeurs assimilées			0
Autres Valeurs du Portefeuilles			<u>140 060</u>
Placements monétaires et disponibilités	5.2	<u>125 871</u>	
Placements monétaires			0
Disponibilités			125 871
Créances d'exploitation		<u>1 791</u>	
Interet à recevoir			1 791
TOTAL ACTIF		<u>1 367 164</u>	
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5.3	48 129	
Autres créditeurs divers		0	
TOTAL PASSIF		<u>48 129</u>	
ACTIF NET			
Capital			1 371 612
Sommes distribuables			<u>(52 577)</u>
Sommes distribuables de l'exercice antérieur			0
Sommes distribuables de l'exercice en cours			<u>(52 577)</u>
ACTIF NET		<u>1 319 035</u>	
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 367 164</u>	

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	<u>Du 13/07/2015</u> <u>Au 31/12/2016</u>
Revenus du portefeuille-titres		<u>32 861</u>
Dividendes		0
Revenus des obligations et valeurs assimilées		32 861
Revenus autres valeurs		<u>0</u>
Revenus des placements monétaires		<u>2 860</u>
Revenus des placements monétaires		2 860
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	6.1	<u>35 721</u>
Charges de gestion des placements		(87 878)
	6.2	
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>(52 157)</u>
Autres charges		(420)
	6.3	
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>(52 577)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>(52 577)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 039
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		10 573
Frais de négociation		0
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u>(30 965)</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

Du 13/07/2015

Au 31/12/2016

VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(30 965)</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	(52 577)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 039
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 573
Frais de négociation de titres	<u>0</u>
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>1 350 000</u>
Souscriptions	
- Capital	1 350 000
- Régularisation des sommes non distribuables	
- Régularisation des sommes distribuables	0
Rachats	
- Capital	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Régularisation des sommes distribuables	0
- Droits de sortie	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u><u>1 319 035</u></u>
ACTIF NET	
En début de période	0
En fin de période	1 319 035
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	0
En fin de période	13 500
VALEUR LIQUIDATIVE	<u><u>97,706</u></u>
TAUX DE RENDEMENT	<u><u>-2,29%</u></u>

1. Présentation du fonds :

« **SOCIAL BUSINESS** » est un fonds d'amorçage régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 30 Janvier 2015 sous le numéro 08-2015. Le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts a eu lieu à partir du 20 mai 2015. Le fonds « **SOCIAL BUSINESS** » a été constitué à la date de dépôt des fonds soit le 13 Juillet 2015.

La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

2. Orientation de gestion :

Le fonds d'amorçage « **Social Business** » ou le « **Fonds** » est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières qui a principalement pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants et à finalité sociale « **Social Business** »

Le fonds « **Social Business** » intervient dans les projets innovants et ce en aidant les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention,
- Achever l'étude technique et économique du projet,
- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,
- Achèvement du schéma de financement du projet.

Le fonds d'amorçage « **Social Business** » investira en fonds propres et assimilés y compris sous forme de titres donnant accès au capital, notamment, en obligations convertibles en actions ou sous forme d'avances en compte courant associés, dans les proportions prévues par la réglementation relative aux fonds d'amorçage notamment l'article premier du décret n°2005-2603 du 24 septembre 2005, dans des entreprises établies en Tunisie, en création ou ayant été créées depuis moins de cinq ans, qui répondent aux spécificités du « **Social Business** ».

3. Régime Fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif, fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale, en conséquence « **SOCIAL BUSINESS** » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « SOCIAL BUSINESS » sont exonérés de l'impôt conformément à la réglementation en vigueur.

Cependant les revenus des capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4. Principes et méthodes comptables :

a. Principes comptables :

Le fonds SOCIAL BUSINESS applique les principes prévus par le cadre conceptuel du système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Il s'agit en particulier des hypothèses et conventions suivantes :

- Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- Convention de l'entité ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention du coût historique ;
- Convention de la réalisation de revenu ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'objectivité ;
- Convention de l'information complète ;
- Convention de prudence ;
- Convention de l'importance relative.
- Convention de la prééminence du fond sur la forme.

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien.

b. Bases de mesure et méthodes comptables :

Les principes et méthodes comptables de bases adoptés par le fonds SOCIAL BUSINESS pour la prise en compte, la mesure et la présentation des transactions et événements de l'exercice se résument comme suit :

b.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

b.2. Évaluation à la date d'arrêté des situations :

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

La moins-value potentielle est portée directement, en capitaux propres, en tant que « sommes non distribuables », elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b.3. Cession des placements :

La sortie des placements est constatée en comptabilité à la date de transaction. La valeur de sortie est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais constitue, selon le cas, une plus-value ou une moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

La plus ou moins-value potentielle antérieurement constatée est annulée par la quote-part des placements cédés.

Les intérêts courus à la date de la cession sur les obligations et valeurs assimilées cédées sont annulés.

5. Notes sur le bilan

5.1 Portefeuille-titres

Le solde du portefeuille-titres totalise, au 31 décembre 2016, un montant de 1 239 502 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actifs du fonds	% Actif net
Actions et autres valeurs assimilées		171 018	171 960	12,74%	13,04%
<u>Actions Non Cotées</u>		31 900	31 900	0	0
NEXT GEN SA	810	30 000	30 000	2,22%	2,27%
CIFEA	190	1 900	1 900	0,14%	0,14%
<u>Compte Courant Associés</u>		139 118	140 060	10,37%	10,62%
CIFEA CCA		89 118	89 251	6,61%	6,77%
NEXT GEN CCA		50 000	50 809	3,76%	3,85%
Titres OPCVM		1 056 503	1 067 542	79,08%	80,93%
UGFS BONS FUND	19 258	194 683	202 498	15,00%	15,35%
FCP TPF	2 054	198 744	202 416	14,99%	15,35%
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	1 133	120 104	118 558	8,78%	8,99%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 692	177 129	177 954	13,18%	13,49%
AMEN TRESOR SICAV	1 916	200 051	202 372	14,99%	15,34%
SICAV TRESOR	1 600	165 792	163 744	12,13%	12,41%
TOTAL		1 227 521	1 239 502	91,815%	93,970%

5.2 Placements monétaires et disponibilités

Le solde net des placements monétaires et disponibilités totalise, au 31 décembre 2016, un montant de 125 871 DT. Ce solde est détaillé comme suit :

	Valeur au 31/12/2016	% Actifs du fonds	% Actif net
Banque	125 871	9,32%	9,54%
Banque	120 378	8,92%	9,13%
Sommes à l'encaissement	5 493	0,41%	0,42%
TOTAL	125 871	9,32%	9,54%

5.3 Opérateurs créditeurs

Le solde net des opérateurs créditeurs totalise, au 31 décembre 2016, un montant de **48 129 DT**. Ce solde est détaillé comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
Gestionnaire	46 641
Dépositaire	<u>1 488</u>
Total	<u>48 129</u>

6. Notes sur l'état de résultat

6-1 Revenus des placements monétaires :

Cette rubrique s'élève, au 31 décembre 2016, à **35 721** DT et s'analyse comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
<u>Revenus</u>	
Revenus compte de dépôt	2 860
Revenus des obligations et valeurs assimilées	32 861
Total	<hr/> 35 721 <hr/>

6-2 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2016, à **87 878** DT et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
Rémunération du gestionnaire	23 385
Frais administratif	17 299
Rémunération du dépositaire	8 651
Frais incubation	38 543
Total	<hr/> 87 878 <hr/>

6-3 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève, au 31 décembre 2016, à **420** DT et se détaille comme suit :

	<u>Au 31/12/2016</u>
Impôts et taxes	135
Services bancaires et assimilés	285
Total	<hr/> 420 <hr/>

7. Autres notes aux états financiers

7.1 : Données par part

	<u>2016</u>
Revenus des placements	2,646
Charges de gestion des placements	(6,509)
Revenus net des placements	<u>(3,863)</u>
Autres charges	(0,031)
Résultat d'exploitation (1)	<u>(3,895)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(3,895)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,818
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,783
Frais de négociation	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>1,601</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	(2,294)
Droits de sortie	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>1,601</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>1,601</u>
Valeur liquidative	97,706

7.2 : Note sur le Capital

Capital au 13/07/2015

Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires	0

Souscriptions réalisées

Montant	1 350 000
Nombre de parts émises	13 500
Nombre de copropriétaires nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	0
Nombre de parts rachetées	0
Nombre de copropriétaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 039
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	10 573
Régularisation des sommes non distribuables	
Droits de sortie	0
Frais de négociation	0

Capital au 31/12/2016

Montant	1 371 612
Nombre de parts	13 500
Nombre de copropriétaires	2

7-3 Transactions avec les parties liées

a) Le règlement intérieur qui lie la société UGFS-NA et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement des frais de gestion annuel au taux de :

- 1,00 % HT calculé sur la base des montants souscrits et non investis. Cette commission est payée annuellement.
- 2,00 % HT calculé sur la base des montants souscrits et investis. Cette commission est payée annuellement.

La charge de la période s'élève à **23 385 DT TTC**.

b) Le règlement intérieur qui lie BIAT et le fonds d'amorçage « Social Business » prévoit le paiement d'une rémunération annuelle au taux de 0,1% HT avec un minimum de **5 000 DT HT** pour les deux premières années de vie du fonds et **7 500 DT HT** à partir de la troisième année de vie du fonds.

La rémunération due au Dépositaire est payable en quatre tranches à la fin de chaque trimestre sur présentation de la facture. Une régularisation est effectuée à la clôture de l'exercice.

La charge de l'exercice s'élève à **8 651 DT TTC**.

c) Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » percevra une commission fixe annuelle, évaluée à dix (10) mille dinars hors taxes.

Cette commission, payée par le Fonds couvrira les frais occasionnés pris en charge par le gestionnaire lors de la gestion du Fonds tels que les honoraires du commissaire aux comptes, les frais d'établissement, les frais de due diligence, les frais de contentieux, etc.

La charge de l'exercice s'élève à **17 299 DT TTC**.

d) Le règlement intérieur prévoit que le fonds d'amorçage « Social Business » prend en charge les frais liés à des prestations externes. Ces frais couvrent les prestations et services d'expertise fournis pour l'aide au montage de dossiers d'investissement des projets innovants « Social Business », notamment, la conception et la définition du projet, le prototypage, le brevetage, etc.

Ces frais sont évalués et plafonnés à 2% HT l'an, calculés sur la base des montants souscrits et versés trimestriellement à terme échu.

La charge de l'exercice s'élève à **38 543 DT TTC**.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mme Kalthoum BOUGUERRA et Mr Walid BEN SALAH.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2016

(En Milliers de dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	IV-1	511 625	519 409	(7 784)	-1,50%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	IV-2	858 593	818 821	39 772	4,86%
Créances sur la clientèle	IV-3	7 653 102	6 567 699	1 085 403	16,53%
Portefeuille-titres commercial	IV-4	1 975 861	1 753 466	222 395	12,68%
Portefeuille d'investissement	IV-5	198 812	186 178	12 634	6,79%
Titres mis en équivalence	IV-6	4 303	1 309	2 994	228,72%
Valeurs immobilisées	IV-7	292 535	265 253	27 282	10,29%
Ecart d'acquisition net (Goodwill)	IV-8	10 387	11 053	(666)	-6,03%
Autres actifs	IV-9	450 470	396 140	54 330	13,71%
Total des actifs		11 955 688	10 519 328	1 436 360	13,65%
PASSIFS					
Banque Centrale et CCP	V-1	779	1 303	(524)	-40,21%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	V-2	839 384	528 822	310 562	58,73%
Dépôts et avoirs de la clientèle	V-3	8 857 874	7 980 614	877 260	10,99%
Emprunts et ressources spéciales	V-4	169 969	108 853	61 116	56,15%
Autres passifs	V-5	614 740	561 948	52 792	9,39%
Total des passifs		10 482 746	9 181 540	1 301 206	14,17%
INTERETS MINORITAIRES					
Part des minoritaires dans les réserves consolidés	VI	547 547	535 027	12 520	2,34%
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	VI	21 180	20 706	474	2,29%
Total des intérêts minoritaires		568 727	555 733	12 994	2,34%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves consolidés		541 510	465 265	76 246	16,39%
Autres capitaux propres		3	3	-	-
Résultat consolidé de l'exercice		192 702	146 787	45 915	31,28%
Total des capitaux propres	VII	904 215	782 055	122 160	15,62%
Total des passifs et des capitaux propres		11 955 688	10 519 328	1 436 360	13,65%

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31 Décembre 2016

(En Milliers de dinars)

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	1 526 916	1 354 767	172 149	12,71%
a- En faveur des établissements bancaires et financiers	572 473	537 529	34 944	6,50%
b- En faveur de la clientèle	954 442	817 238	137 204	16,79%
Crédits documentaires	735 209	593 193	142 016	23,94%
a- En faveur de la clientèle	685 965	530 553	155 412	29,29%
b- Autres	49 244	62 640	(13 396)	-21,39%
Total des passifs éventuels	2 262 125	1 947 960	314 165	16,13%
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financements donnés	69 721	32 093	37 628	117,25%
En faveur de la clientèle	69 721	32 093	37 628	117,25%
Engagements sur titres	2 047	3 541	(1 494)	-42,19%
a- Participations non libérées	2 046	3 441	(1 395)	-40,54%
b- Titres à recevoir	1	100	(99)	-99,00%
Total des engagements donnés	71 768	35 634	36 134	101,40%
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	2 578 079	2 310 585	267 494	11,58%
Total des engagements reçus	2 578 079	2 310 585	267 494	11,58%

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1er Janvier au 31 décembre 2016
(En Milliers de dinars)

	Note	Exercice 2016	Exercice 2015	Variation	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts et revenus assimilés	VIII-1-1	512 653	473 908	38 745	8,18%
Commissions (en produits)	VIII-1-2	222 908	182 857	40 051	21,90%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	VIII-1-3	158 059	134 056	24 003	17,91%
Revenus du portefeuille d'investissement	VIII-1-4	16 506	6 525	9 981	152,97%
Total des produits d'exploitation bancaire		910 126	797 346	112 780	14,14%
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
Intérêts encourus et charges assimilées	VIII-2-1	(213 491)	(187 083)	(26 408)	14,12%
Sinistres payés sur opérations d'assurances	VIII-2-2	(32 153)	(26 330)	(5 823)	22,12%
Commissions encourues	VIII-2-3	(2 428)	(3 797)	1 369	-36,05%
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(143)	(202)	59	-29,21%
Total des charges d'exploitation bancaire		(248 215)	(217 412)	(30 803)	14,17%
Produit Net Bancaire		661 911	579 934	81 977	14,14%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	VIII-3	(54 765)	(82 359)	27 594	-33,50%
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	VIII-4	(3 085)	1 545	(4 630)	-299,68%
Autres produits d'exploitation	VIII-5	29 939	25 333	4 606	18,18%
Frais de personnel	VIII-6	(207 548)	(185 249)	(22 299)	12,04%
Charges générales d'exploitation	VIII-7	(91 130)	(75 414)	(15 716)	20,84%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	VIII-8	(35 486)	(32 923)	(2 563)	7,78%
Résultat d'exploitation		299 836	230 867	68 969	29,87%
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(101)	(27)	(74)	274,07%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	VIII-9	(6 113)	1 111	(7 224)	-650,23%
Impôt sur les bénéfices	VIII-10	(61 086)	(64 458)	3 372	-5,23%
Résultat des activités ordinaires		232 536	167 493	65 043	38,83%
Part de résultat revenant aux minoritaires		(21 180)	(20 706)	(474)	2,29%
Résultat des activités ordinaires du groupe		211 356	146 787	64 569	43,99%
Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(18 654)	-	(18 654)	-
Résultat net consolidé de l'exercice du groupe		192 702	146 787	45 915	31,28%
Effet des modifications comptables nettes d'impôt différé		-	-	-	-
Résultat net consolidé de l'exercice du groupe après modifications comptables		192 702	146 787	45 915	31,28%

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Période du 1er Janvier au 31 décembre 2016

(En Milliers de dinars)

	Exercice 2016	Exercice 2015
ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)	919 204	816 437
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(269 165)	(228 621)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(151 950)	(108 913)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(1 148 651)	(733 864)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle	871 587	594 186
Titres de placement / Titres de transaction	(15 686)	(19 395)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(324 431)	(294 958)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	41 359	40 920
Impôts sur les sociétés	(53 734)	(64 482)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(131 467)	1 310
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	15 559	10 941
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	(60 771)	8 495
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(58 698)	(30 847)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement	(103 910)	(11 411)
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	52 192	(7 211)
Augmentation / diminution ressources spéciales	2 562	(7 528)
Dividendes versés et autres distributions	(29 969)	(150 543)
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financement	24 785	(165 282)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(210 592)	(175 383)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	2 160 935	2 336 318
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	1 950 343	2 160 935

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Arrêtées au 31 Décembre 2016

Note I – Principes Généraux

Les états financiers consolidés du Groupe BIAT sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux établissements bancaires, à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises (NCT 35, 36, 37, 38 et 39).

Les états financiers sont présentés selon le modèle défini par la Norme Comptable Tunisienne n°21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Note II – Règles comptables appliquées pour l'arrêté des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont arrêtés au 31-12-2016 en appliquant les dispositions et les règles prévues notamment par la loi n° 2001-117 du 06/12/2001 complétant le Code des Sociétés Commerciales et par les normes comptables relatives à la consolidation des états financiers et aux regroupements d'entreprises. Parmi ces règles, nous décrivons ci-après celles relatives au périmètre de consolidation, aux méthodes de consolidation, aux retraitements et éliminations, au traitement de l'impôt et à l'écart d'acquisition des titres.

II-1. Le périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation est composé de toutes les sociétés sur lesquelles la BIAT exerce directement ou indirectement par ses sociétés consolidées un contrôle exclusif et des sociétés sur lesquelles elle exerce une influence notable.

II-2. Les méthodes de consolidation adoptées

II-2.1 La méthode de l'intégration globale

Les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la Banque (dont le pourcentage de contrôle est supérieur à 40%) et les sociétés dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou des activités connexes sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation les éléments d'actif, de passif, de charges et de produits de chacune des sociétés consolidées, en indiquant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres consolidés et dans les résultats consolidés de l'exercice.

II-2.2 La méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles la BIAT exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée dès lors que l'entité qu'elle consolide détient 20 % au moins des droits de vote tout en ayant le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de la société détenue et sans, toutefois, exercer un contrôle sur ces politiques.

Cette méthode consiste à substituer au montant des titres de participation la part du groupe de la Banque dans les capitaux propres y compris le résultat de l'exercice des sociétés mises en équivalence.

II-3. Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultat consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

Les dividendes intra groupe, les provisions sur titres consolidés et les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les sociétés du groupe sont neutralisés.

II-4. La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2016 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

II-5. Le traitement de l'impôt

La charge d'impôt sur les sociétés consolidées comprend l'impôt exigible des différentes sociétés corrigé par l'effet des impôts différés provenant des différences temporelles imputables aux décalages entre la date de constatation comptable et la date d'imposition fiscale.

II-6. L'écart d'acquisition des titres

Les écarts positifs constatés, lors de l'acquisition des titres consolidés, entre leur prix de revient et la quote-part dans les fonds propres nets sont portés à l'actif du bilan sous la rubrique Goodwill. Ces écarts ne sont pas affectés aux éléments du bilan et amortis en fonction des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. La durée d'amortissement retenue est de vingt ans.

Le Goodwill négatif est constaté parmi les produits de l'exercice.

II-7. Les règles d'évaluation des créances

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31-12-2016.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'année 2016 et un montant des produits réservés.

Note III – Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

Au 31 Décembre 2016, le périmètre de consolidation du groupe BIAT se présente comme suit :

	31/12/2016		31/12/2015	
	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)	Taux de contrôle (en %)	Taux d'intérêt (en %)
Banque Internationale Arabe de Tunisie	100,00	100,00	100,00	100,00
BIAT Capital	99,94	99,94	99,94	99,94
BIAT Assets Management	99,40	99,40	99,40	99,40
BIAT Capital risque	98,08	98,08	98,07	98,07
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	100,00	100,00	100,00	100,00
SICAF BIAT	100,00	100,00	100,00	100,00
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	100,00	100,00	99,98	99,98
Société de Promotion Touristique	43,51	43,51	43,51	43,51
Organisation et Service Informatique	100,00	100,00	100,00	100,00
Société la PROTECTRICE	99,99	99,99	99,99	99,99
Assurances BIAT	94,48	94,47	94,48	94,47
Société FAIZA	42,31	42,31	42,31	42,31
SICAV Opportunity	63,76	63,76	63,76	63,76
SICAV Trésor	4,76	3,00	5,36	5,10
SICAV Prosperity	17,32	17,32	37,99	37,99

Société Générale de Placement	100,00	100,00	100,00	100,00
Société TAAMIR	100,00	100,00	100,00	100,00
Société Golf Sousse Monastir	62,18	57,15	62,18	57,15
Société Palm Links Immobilière	50,00	50,00	50,00	50,00
Société Tanit International	67,30	67,30	67,30	67,30
Société Tunisie Titrisation	96,22	95,88	76,80	75,59
Société de pôle de compétitivité de Monastir	52,49	52,49	44,99	44,98
SICAV PATRIMOINE Obligataire	3,29	3,22	0,34	0,34
Fonds commun de créances 1	59,96	59,38	48,04	47,28
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	25,00	25,00	25,00	25,00
Fonds Commun de placement Epargne Actions	1,86	1,84	7,95	7,88
Fonds commun de créances 2	61,25	60,21	57,67	56,54
Société Touristique Sahara Palace	100,00	67,30	100,00	67,30
Société de Promotion Touristique Mohamed V	76,16	65,75	76,16	65,75
Institut Tunis Dauphine	30,07	30,07	30,07	30,07
FCP Equilibre	-	-	95,24	95,18
FCP Prudence	-	-	57,92	57,92
BIAT Consulting	100,00	99,93	100,00	99,93
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	82,76	82,75	82,76	82,75
BIAT France	100,00	100,00	100,00	100,00
FCP Equity Performance	68,18	67,00	-	-
Société de Promotion Touristique Hammamet	30,00	30,00	-	-

Au 31 Décembre 2016, les méthodes de consolidation du groupe BIAT se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Banque Internationale Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Assets Management	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT Capital risque	Intégration Globale	Intégration Globale
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAF BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique	Intégration Globale	Intégration Globale
Organisation et Service Informatique	Intégration Globale	Intégration Globale
Société la PROTECTRICE	Intégration Globale	Intégration Globale
Assurances BIAT	Intégration Globale	Intégration Globale
Société FAIZA	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Opportunity	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Trésor	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV Prosperity	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Générale de Placement	Intégration Globale	Intégration Globale
Société TAAMIR	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Golf Sousse Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Palm Links Immobilière	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tanit International	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Tunisie Titrisation	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de pôle de compétitivité de Monastir	Intégration Globale	Intégration Globale
SICAV PATRIMOINE Obligataire	Intégration Globale	Intégration Globale
Fonds commun de créances 1	Intégration Globale	Intégration Globale
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Fonds Commun de placement Epargne Actions	Intégration Globale	Intégration Globale

Fonds commun de créances 2	Intégration Globale	Intégration Globale
Société Touristique Sahara Palace	Intégration Globale	Intégration Globale
Société de Promotion Touristique Mohamed V	Intégration Globale	Intégration Globale
Institut Tunis Dauphine	Mise en équivalence	Mise en équivalence
FCP Equilibre	Hors périmètre	Intégration Globale
FCP Prudence	Hors périmètre	Intégration Globale
BIAT Consulting	Intégration Globale	Intégration Globale
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	Intégration Globale	Intégration Globale
BIAT France	Intégration Globale	Intégration Globale
FCP Equity Performance	Intégration Globale	Hors périmètre
Société de Promotion Touristique Hammamet	Mise en équivalence	Hors périmètre

Note IV – Actifs du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

IV-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le volume de ce poste a enregistré une baisse entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 7 784 mD ou 1,5% en passant d'une période à une autre de 519 409 mD à 511 625 mD. Ce poste se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Encaisses	84 026	77 770	6 256	8,04%
Avoirs chez la BCT	427 510	441 550	(14 040)	-3,18%
Avoirs chez la CCP	89	89	-	0,00%
Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	511 625	519 409	(7 784)	-1,50%

IV-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste a enregistré une hausse entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 39 772 mD ou 4,86% en passant d'une période à une autre de 818 821 mD à 858 593 mD. Il se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Créances sur les établissements bancaires (a)	649 880	708 982	(59 102)	-8,34%
Créances sur les établissements financiers (b)	208 713	109 839	98 874	90,02%
Total Créances sur les établissements bancaires et financiers	858 593	818 821	39 772	4,86%

a) La baisse du volume de nos créances sur les établissements bancaires de 59 102 mD ou 8,34% qui est passé de 708 982 mD au 31/12/2015 à 649 880 mD au 31/12/2016 concerne les postes suivants :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Comptes de prêts à la BCT	55 451	171 612	(116 161)	-67,69%
Comptes de prêts du marché interbancaire	495 582	439 267	56 315	12,82%
Créances rattachées sur prêts	1 132	1 122	10	0,89%
Comptes correspondants NOSTRI	83 630	78 132	5 498	7,04%
Comptes correspondants LORI	145	98	47	47,96%
Créances rattachées sur comptes correspondants	-	19	(19)	-100,00%
Valeurs non imputées	13 940	18 732	(4 792)	-25,58%
Total	649 880	708 982	(59 102)	-8,34%

b) L'augmentation du total de nos créances sur les établissements financiers à hauteur de 98 874 mD ou 90,02% qui sont passées de 109 839 mD en Décembre 2015 à 208 713 mD en Décembre 2016 est due principalement à l'augmentation de nos concours en faveur des sociétés de Leasing et des crédits accordés aux établissements financiers dans le cadre des opérations de pensions livrées. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Crédits accordés aux sociétés de leasing	157 006	108 473	48 533	44,74%
Crédits accordés aux autres établissements financiers	49 747	-	49 747	-
Créances et dettes rattachées	1 960	1 366	594	43,48%
Total	208 713	109 839	98 874	90,02%

IV-3. Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle sont composées des comptes débiteurs courants et classés, des autres concours courants et classés et des crédits sur ressources spéciales courants et classés.

Les créances douteuses brutes (classées) ainsi que les provisions requises couvrant les actifs classés sont déterminées conformément aux dispositions prévues aussi bien par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles que par les normes comptables applicables aux Etablissements Bancaires.

Le total net des créances sur la clientèle est passé de 6 567 699 mD en Décembre 2015 à 7 653 102 mD en Décembre 2016 enregistrant ainsi une hausse de 1 085 403 mD ou 16,53%. Il est ventilé comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Comptes débiteurs de la clientèle	743 117	678 599	64 518	9,51%
Autres crédits à la clientèle	7 339 022	6 307 338	1 031 684	16,36%
Crédits sur ressources spéciales	64 373	65 791	(1 417)	-2,15%
Total	8 146 512	7 051 728	1 094 785	15,53%
Provisions et agios réservés sur les crédits à la clientèle	(438 167)	(436 365)	(1 803)	0,41%
Provisions collectives	(55 243)	(47 664)	(7 579)	15,90%
Total Créances sur la clientèle	7 653 102	6 567 699	1 085 403	16,53%

IV-4. Portefeuille titres commercial

Le volume de ce poste est passé entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 1 753 466 mD à 1 975 861 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 222 395 mD ou 12,68%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Titres de transaction	1 793 651	1 590 489	203 162	12,77%
Titres de placement	182 210	162 977	19 233	11,80%
Total Portefeuille-titres commercial	1 975 861	1 753 466	222 395	12,68%

Cette variation provient d'une augmentation du volume des titres de transactions de 203 162 mD ou 12,77% (due aux différentes opérations de souscriptions et de remboursements effectuées durant la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016) accompagnée par une augmentation du total des titres de placement à hauteur de 19 233 mD ou 11,8%.

IV-5. Portefeuille titres d'investissement

Le total de ce poste est passé de 186 178 mD en Décembre 2015 à 198 812 mD en Décembre 2016, soit une augmentation de 12 634 mD ou 6,79%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Encours brut des titres d'investissement	217 802	202 827	14 975	7,38%
Créances rattachés sur titres d'investissements	4 181	3 590	591	16,46%
Provisions et agios réservés pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(23 171)	(20 239)	(2 932)	14,49%
Total Portefeuille d'investissement	198 812	186 178	12 634	6,79%

IV-6. Titres mis en équivalence

Le total de ce poste est passé de 1 309 mD en Décembre 2015 à 4 303 mD en Décembre 2016, soit une augmentation de 2 994 mD ou 228,72%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Institut Tunis Dauphine	181	48	133	277,08%
Société de Promotion Touristique Hammamet	3 060	-	3 060	-
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	1 062	1 261	(199)	-15,78%
Total Titres mis en équivalence	4 303	1 309	2 994	228,72%

IV-7. Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition en hors taxes majorée de la TVA non récupérable à l'exception du matériel de transport qui figure au bilan pour son coût d'achat en toutes taxes comprises.

Les amortissements des valeurs immobilisées sont pratiqués selon la méthode d'amortissement linéaire et calculés selon les taux d'amortissement reconnus par la réglementation fiscale en vigueur à l'exception du fonds de commerce.

Les dotations aux amortissements sont déterminées et enregistrées sur la base de la valeur comptable des immobilisations et en fonction de la date d'acquisition de chaque élément d'immobilisation.

Les actifs immobilisés nets de leurs amortissements ont enregistré une augmentation de 27 282 mD ou 10,29 % en passant de 265 253 mD au 31/12/2015 à 292 535 mD au 31/12/2016.

Ces actifs immobilisés se détaillent comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Immobilisations incorporelles	67 630	65 180	2 450	3,76%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(49 377)	(41 559)	(7 818)	18,81%
Immobilisations corporelles	453 585	400 322	53 263	13,31%
Amortissements des immobilisations corporelles	(201 971)	(182 423)	(19 548)	10,72%
Immobilisations en cours et avances	22 668	23 733	(1 065)	-4,49%
Total Valeurs immobilisées	292 535	265 253	27 282	10,29%

IV-8. Ecart d'acquisition

Le total de ce poste est passé de 11 053 mD en Décembre 2015 à 10 387 mD en Décembre 2016, soit une diminution de 666 mD.

	Val Brute 31/12/2016	Amort cumulés 31/12/2016	VCN 31/12/2016	Val Brute 31/12/2015	Amort cumulés 31/12/2015	VCN 31/12/2015
Titres détenus par BIAT	20 351	(10 108)	10 243	20 351	(9 462)	10 889
SALLOUM	171	(103)	68	171	(94)	77
GSM	881	(881)	-	881	(881)	-
BCAP	16	(12)	4	16	(11)	5
ASSBIAT	10 802	(2 199)	8 603	10 801	(1 659)	9 142
BCR	95	(57)	38	95	(52)	43
SICAF	44	(24)	20	44	(22)	22
STI	6 540	(6 540)	-	6 540	(6 540)	-

STPI	12	(6)	6	12	(6)	6
SOPIAT	49	(25)	24	49	(22)	27
PROTECT	1 741	(261)	1 480	1 741	(174)	1 567
Titres détenus par SGP	1 015	(972)	43	1 015	(968)	47
OSI	78	(35)	43	78	(31)	47
GSM	937	(937)	-	937	(937)	-
Titres détenus par BCR	18	(17)	1	18	(16)	2
SICAF	18	(17)	1	18	(16)	2
Titres détenus par SICAF	308	(208)	100	308	(193)	115
TAAMIR	131	(92)	39	131	(85)	46
PROTECT	122	(79)	43	122	(73)	49
SGP	34	(24)	10	34	(22)	12
SOPIAT	21	(13)	8	21	(12)	9
Total	21 692	(11 305)	10 387	21 692	(10 639)	11 053

IV-9. Autres actifs

Le total de ce poste est passé de 396 140 mD en Décembre 2015 à 450 470 mD en Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 54 330 mD ou 13,71%.

Ainsi, le total du bilan consolidé a enregistré entre Décembre 2015 et Décembre 2016, un accroissement de 1 436 360 mD ou 13,65%, en passant de 10 519 328 mD à 11 955 688 mD.

NOTE V – Passif du bilan

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

V-1. BCT et CCP

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 1 303 mD à 779 mD, soit une diminution de 524 mD ou 40,21%.

Cette variation est due principalement à une diminution des chèques BCT en attente de règlement à hauteur de 543 mD ou 42,16% et à une augmentation du solde créditeur de nos comptes en devises tenus chez la BCT de 27 mD en Décembre 2016.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Chèques BCT en attente de règlement	745	1 288	(543)	-42,16%
Comptes BCT en devises	34	7	27	385,71%
Dettes rattachées des comptes BCT et CCP	-	8	(8)	-100,00%
Total Banque Centrale et CCP	779	1 303	(524)	-40,21%

V-2. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le volume de ce poste est passé d'une période à l'autre de 528 822 mD à 839 384 mD, soit une augmentation de 310 562 mD ou 58,73%.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	834 368	525 974	308 394	58,63%
Dépôts des établissements financiers	5 016	2 848	2 168	76,12%
Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	839 384	528 822	310 562	58,73%

Cette variation est expliquée par :

* Une augmentation des dépôts et avoirs des établissements bancaires de 308 394 mD ou 58,63%, qui sont passés de 525 974 mD en Décembre 2015 à 834 368 mD en Décembre 2016.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Emprunt en dinars auprès de la BCT	643 000	355 000	288 000	81,13%
Emprunt en dinars auprès des banques	23 167	57 227	(34 060)	-59,52%
Dépôts des correspondants Banquiers	50 373	36 130	14 243	39,42%
Autres sommes dues	117 429	77 447	39 982	51,62%
Dettes rattachées	399	170	229	134,71%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	834 368	525 974	308 394	58,63%

* Une augmentation des dépôts des établissements financiers de 2 168 mD ou 76,12%, qui sont passés de 2 848 mD en Décembre 2015 à 5 016 mD en Décembre 2016. Cette variation provient essentiellement des dépôts des sociétés de leasing.

V-3. Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle ont enregistré une augmentation de 877 260 mD ou 10,99%, en passant de 7 980 614 mD en Décembre 2015 à 8 857 874 mD en Décembre 2016. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dépôts à vue	4 467 519	3 931 416	536 103	13,64%
Dépôts d'épargne	2 179 243	1 972 713	206 530	10,47%
Comptes à échéance	1 296 235	1 203 483	92 752	7,71%
Bons à échéance	278 539	303 088	(24 549)	-8,10%
Certificats de dépôt marché monétaire	263 500	228 000	35 500	15,57%
Dettes rattachées	29 565	29 101	464	1,59%
Autres sommes dues	343 273	312 813	30 460	9,74%
Total Dépôts et avoirs de la clientèle	8 857 874	7 980 614	877 260	10,99%

V-4. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales ont enregistré une augmentation de 61 116 mD ou 56,15%, en passant de 108 853 mD en Décembre 2015 à 169 969 mD en Décembre 2016. Cette augmentation provient des postes suivants :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Emprunts et dettes pour ressources spéciales	64 141	62 607	1 534	2,45%
Dettes rattachés sur ressources spéciales	281	348	(67)	-19,25%
Fonds publics	10 258	10 131	127	1,25%
Total fonds publics et des organismes extérieurs	74 680	73 086	1 594	2,18%
Emprunts subordonnés	92 934	35 600	57 334	161,05%
Dettes rattachées aux emprunts	2 355	167	2 188	1310,18%
Total Emprunts et ressources spéciales	169 969	108 853	61 116	56,15%

V-5. Autres passifs

Le total de ce poste est passé de 561 948 mD au 31 Décembre 2015 à 614 740 mD au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 52 792 mD ou 9,39%.

NOTE VI – Intérêts minoritaires

(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)

Les intérêts minoritaires se détaillent par société consolidée comme suit :

Sociétés	31/12/2016		31/12/2015	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
BIAT Capital	2	-	2	-
BIAT Assets Management	4	2	4	2
BIAT Capital risque	188	15	232	4
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	1	-	1	-
Société de Promotion Touristique	2 107	(24)	2 137	(83)
Assurances BIAT	1 838	235	1 699	262
SICAV Opportunity	258	4	269	5
SICAV Trésor	316 964	12 578	369 906	14 704
SICAV Prosperity	2 718	74	906	23
Société Palm Links Immobilière	139	(1)	126	13
Société Tanit International	5 523	(321)	5 742	(221)
Société Tunisie Titrisation	13	(10)	84	(50)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	20 911	1 373	14 908	930
SICAV PATRIMOINE Obligataire	165 468	6 515	119 271	4 488
Fonds commun de créances 1	1 662	(155)	2 480	70
Fonds Commun de placement Epargne Actions	13 799	416	2 780	83
Fonds commun de créances 2	2 344	(45)	3 983	(123)
Société Touristique Sahara Palace	-	-	3	-
Société de Promotion Touristique Mohamed V	6 871	497	6 334	493
FCP Equilibre	-	-	5	-
FCP Prudence	-	-	1 092	28
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	3 142	38	3 063	78
FCP Equity Performance	3 595	(11)	-	-
Total	547 547	21 180	535 027	20 706

NOTE VII – Etat des capitaux propres*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)*

Le total des capitaux propres est passé entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 782 055 mD à 904 215 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 122 160 mD ou 15,62%.

Le tableau qui suit résume les capitaux propres de l'exercice 2015 et de l'exercice 2016.

Sociétés	31/12/2016		31/12/2015	
	Réserves	Résultat	Réserves	Résultat
Banque Internationale Arabe de Tunisie	745 519	185 279	666 445	140 248
BIAT Capital	286	(92)	639	(353)
BIAT Assets Management	128	352	104	366
BIAT Capital risque	(473)	781	(305)	191
Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement	3 772	1 786	3 247	1 027
SICAF BIAT	2 264	99	2 394	(14)
Société de Promotion Immobilière Arabe de Tunisie	(620)	(25)	(608)	(54)
Société de Promotion Touristique	(203)	(27)	(172)	(73)
Organisation et Service Informatique	204	(21)	239	(34)
Société la PROTECTRICE	(159)	912	99	677
Assurances BIAT	1 951	3 483	107	3 931
Société FAIZA	(674)	(3)	(672)	(3)
SICAV Opportunity	(37)	6	(17)	8
SICAV Trésor	(3 797)	389	(1 175)	790
SICAV Prosperity	57	16	43	14
Société Générale de Placement	1 511	(90)	1 301	(36)
Société TAAMIR	174	169	(14)	152
Société Golf Sousse Monastir	(18 124)	(658)	(17 720)	(441)
Société Palm Links Immobilière	29	(1)	16	13
Société Tanit International	(16 933)	(661)	(16 484)	(454)
Société Tunisie Titrisation	(259)	(227)	(98)	(156)
Société de pôle de compétitivité de Monastir	2 108	1 517	3 187	761
SICAV PATRIMOINE Obligataire	(171)	217	12	15
Fonds commun de créances 1	551	(227)	926	63
Société tunisienne de promotion des pôles immobiliers et industriels	267	(199)	281	(13)
Fonds Commun de placement Epargne Actions	33	8	23	7
Fonds commun de créances 2	62	(68)	(140)	(160)
Société Touristique Sahara Palace	(5 100)	(1 163)	(4 529)	(571)
Société de Promotion Touristique Mohamed V	(1 178)	954	(917)	946
Institut Tunis Dauphine	(816)	98	(838)	(14)
FCP Equilibre	-	-	(8)	-
FCP Prudence	-	-	(324)	39
BIAT Consulting	(147)	164	(62)	(1)
STE DE PROMOTION TOURISTIQUE (SPT) SFAX	679	185	304	375
BIAT France	(498)	(229)	(16)	(459)
FCP Equity Performance	1 107	(22)	-	-
Total Capital et Capitaux propres Groupe hors résultat	711 513	192 702	635 268	146 787

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Capitaux propres donnée sociale	Elimination des titres	Const écarts d'acq bruts	Const amort/pertes val. EA	Neutr des div	Provisions et réévaluation	Plus-value interne	Impôt différé et autres	Réserves minoritaires	Total des capitaux propres
BIAT	Intégration Globale	703 612	-	-	-	6 441	26 232	(3 814)	13 048	-	745 519
BCAP	Intégration Globale	3 190	(2 999)	16	(11)	-	-	-	92	(2)	286
BAM	Intégration Globale	588	(498)	-	-	42	-	-	-	(4)	128
BCR	Intégration Globale	10 740	(10 110)	95	(53)	129	-	(1 086)	-	(188)	(473)
CIAR	Intégration Globale	1 303	(1 018)	-	-	38	-	2 592	857	-	3 772
SICAF	Intégration Globale	19 645	(19 000)	62	(37)	510	1 084	-	-	-	2 264
SOPIAT	Intégration Globale	25 863	(26 011)	70	(34)	43	-	(717)	167	(1)	(620)
SALLOUM	Intégration Globale	3 710	(1 903)	171	(95)	-	-	-	21	(2 107)	(203)
OSI	Intégration Globale	179	(24)	78	(31)	-	-	-	2	-	204
PROTECT	Intégration Globale	2 883	(4 692)	1 863	(247)	45	-	(11)	-	-	(159)
ASSBIAT	Intégration Globale	32 843	(38 622)	10 802	(1 659)	14	411	-	-	(1 838)	1 951
FAIZA	Intégration Globale	268	(542)	-	-	-	(400)	-	-	-	(674)
OPPRTUNITY	Intégration Globale	710	(490)	-	-	1	-	-	-	(258)	(37)
TRESOR	Intégration Globale	333 092	(19 925)	-	-	-	-	-	-	(316 964)	(3 797)
PRESPERITY	Intégration Globale	3 287	(512)	-	-	-	-	-	-	(2 718)	57
SGP	Intégration Globale	2 823	(3 292)	34	(22)	281	1 687	-	-	-	1 511
TAAMIR	Intégration Globale	4 684	(4 655)	131	(86)	35	2	-	63	-	174
GSM	Intégration Globale	(1 135)	(4 134)	1 818	(1 818)	-	-	(18 453)	5 598	-	(18 124)
LINKS	Intégration Globale	278	(110)	-	-	-	-	-	-	(139)	29
STI	Intégration Globale	17 767	(28 300)	6 540	(6 540)	8	(2 056)	-	1 171	(5 523)	(16 933)
TITRIS	Intégration Globale	463	(709)	-	-	-	-	-	-	(13)	(259)
ELFEJJA	Intégration Globale	44 015	(20 996)	-	-	-	-	-	-	(20 911)	2 108
PATRIMOINE	Intégration Globale	170 928	(5 799)	-	-	168	-	-	-	(165 468)	(171)
FCC1	Intégration Globale	4 137	(1 924)	-	-	-	-	-	-	(1 662)	551
STPI	Mise en équivalence	1 261	(1 000)	12	(6)	-	-	-	-	-	267
FCP	Intégration Globale	14 060	(228)	-	-	-	-	-	-	(13 799)	33
FCC2	Intégration Globale	6 046	(3 640)	-	-	-	-	-	-	(2 344)	62
STSP	Intégration Globale	2 902	(8 003)	-	-	1	-	-	-	-	(5 100)
SPTMV	Intégration Globale	28 358	(23 915)	-	-	127	-	-	1 123	(6 871)	(1 178)
ITD	Mise en équivalence	30	(900)	-	-	-	-	-	54	-	(816)
BCO	Intégration Globale	353	(500)	-	-	-	-	-	-	-	(147)
SPTSFAX	Intégration Globale	18 221	(14 400)	-	-	-	-	-	-	(3 142)	679
BFR	Intégration Globale	2 430	(2 921)	-	-	-	-	-	(7)	-	(498)
PERFORMANCE	Intégration Globale	11 229	(6 527)	-	-	-	-	-	-	(3 595)	1 107
SPTH	Mise en équivalence	3 060	(3 060)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total consolidé		1 473 823	(261 359)	21 692	(10 639)	7 883	26 960	(21 489)	22 189	(547 547)	711 513

GROUPE BIAT

Société Consolidé	Méthode d'intégration	Résultat social	Neutr dotations provisions	Neutr des div	Ret (+v) Interne	Const amort/pertes val. EA	Impôts différés et autres	Résultats des minoritaires	Résultat consolidé
BIAT	Intégration Globale	190 142	2 873	(6 441)	-	-	(1 295)	-	185 279
BCAP	Intégration Globale	(141)	-	-	-	(1)	50	-	(92)
BAM	Intégration Globale	396	-	(42)	-	-	-	(2)	352
BCR	Intégration Globale	930	-	(129)	-	(5)	-	(15)	781
CIAR	Intégration Globale	1 231	-	(38)	-	-	593	-	1 786
SICAF	Intégration Globale	1 217	(606)	(510)	-	(2)	-	-	99
SOPIAT	Intégration Globale	14	-	(43)	-	(3)	7	-	(25)
SALLOUM	Intégration Globale	(55)	-	-	-	(9)	13	24	(27)
OSI	Intégration Globale	(14)	-	-	-	(4)	(3)	-	(21)
PROTECT	Intégration Globale	1 050	-	(45)	-	(93)	-	-	912
ASSBIAT	Intégration Globale	4 321	(49)	(14)	-	(540)	-	(235)	3 483
FAIZA	Intégration Globale	(3)	-	-	-	-	-	-	(3)
OPPRUNITY	Intégration Globale	11	-	(1)	-	-	-	(4)	6
TRESOR	Intégration Globale	12 967	-	-	-	-	-	(12 578)	389
PRESPERITY	Intégration Globale	90	-	-	-	-	-	(74)	16
SGP	Intégration Globale	191	2	(281)	-	(2)	-	-	(90)
TAAMIR	Intégration Globale	232	-	(35)	-	(7)	(21)	-	169
GSM	Intégration Globale	(1 023)	-	-	-	-	365	-	(658)
LINKS	Intégration Globale	(2)	-	-	-	-	-	1	(1)
STI	Intégration Globale	(3 137)	2 175	(8)	-	-	(12)	321	(661)
TITRIS	Intégration Globale	(237)	-	-	-	-	-	10	(227)
ELFEJJA	Intégration Globale	3 732	-	-	(1 123)	-	281	(1 373)	1 517
PATRIMOINE	Intégration Globale	6 900	-	(168)	-	-	-	(6 515)	217
FCC1	Intégration Globale	(382)	-	-	-	-	-	155	(227)
STPI	Mise en équivalence	(199)	-	-	-	-	-	-	(199)
FCP	Intégration Globale	424	-	-	-	-	-	(416)	8
FCC2	Intégration Globale	(113)	-	-	-	-	-	45	(68)
STSP	Intégration Globale	(1 162)	-	(1)	-	-	-	-	(1 163)
SPTMV	Intégration Globale	2 700	-	(127)	-	-	(1 122)	(497)	954
ITD	Mise en équivalence	41	-	-	-	-	57	-	98
BCO	Intégration Globale	148	-	-	-	-	16	-	164
SPTSFAX	Intégration Globale	223	-	-	-	-	-	(38)	185
BFR	Intégration Globale	(237)	-	-	-	-	8	-	(229)
PERFORMANCE	Intégration Globale	(33)	-	-	-	-	-	11	(22)
Total consolidé		220 222	4 395	(7 883)	(1 123)	(666)	(1 063)	(21 180)	192 702

NOTE VIII – Etat de résultat*(Les chiffres sont exprimés en mD : milliers de Dinars Tunisiens)***VIII-1. Les produits d'exploitation bancaire**

Le total de ce poste est passé de 797 346 mD au 31 Décembre 2015 à 910 126 mD au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 112 780 mD ou 14,14%.

VIII-1-1. Les Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés sont passés de 473 908 mD au 31/12/2015 à 512 653 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 38 745 mD ou 8,18%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	357	584	(227)	-38,87%
Intérêts sur comptes de prêts interbancaires	6 352	6 055	297	4,91%
Intérêts sur crédits à la clientèle	411 430	379 281	32 149	8,48%
Intérêts sur comptes débiteurs à la clientèle	63 027	62 207	820	1,32%
Intérêts et produits assimilés sur engagements de garantie	20 801	19 446	1 355	6,97%
Autres intérêts et revenus assimilés	10 686	6 335	4 351	68,68%
Total Intérêts et revenus assimilés	512 653	473 908	38 745	8,18%

VIII-1-2. Les commissions en produits

Les commissions en produits sont passées de 182 857 mD au 31/12/2015 à 222 908 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 40 051 mD ou 21,9%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Commission sur opérations de change	4 581	4 368	213	4,88%
Commission sur engagements de financement	39 588	28 813	10 775	37,40%
Commission sur engagement de garantie	7 194	6 161	1 033	16,77%
Commission sur prestations de services financiers	44 480	38 451	6 029	15,68%
Commissions sur autres opérations bancaires	127 065	105 064	22 001	20,94%
Total Commissions (en produits)	222 908	182 857	40 051	21,90%

VIII-1-3. Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Ces gains totalisent 158 059 mD au 31/12/2016 contre 134 056 mD au 31/12/2015, soit une augmentation de 24 003 mD ou 17,91%.

		31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Revenus des titres de transaction	(a)	76 761	55 442	21 319	38,45%
Revenus sur titres de placement	(b)	25 192	28 521	(3 329)	-11,67%
Gains sur opérations de change et d'arbitrage	(c)	56 106	50 093	6 013	12,00%
Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		158 059	134 056	24 003	17,91%

Cette augmentation est détaillée comme suit :

(a) Revenus des titres de transaction

Les produits des titres de transaction sont passés entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 55 442 mD à 76 761 mD, soit une augmentation de 21 319 mD, ou 38,45%. Ces produits sont détaillés comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts des titres de transaction	70 448	53 131	17 317	32,59%
Plus ou moins-value de cession ou de remboursement	6 313	2 311	4 002	173,17%
Total Revenus des titres de transaction	76 761	55 442	21 319	38,45%

(b) Revenus des titres de placement

Les revenus des titres de placement, qui sont composés des intérêts perçus sur les obligations et des revenus des parts prioritaires des FCC, ont enregistré une diminution de 3 329 mD ou 11,67%, en passant d'une période à une autre de 28 521 mD à 25 192 mD.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts des obligations	25 042	28 383	(3 341)	-11,77%
Revenus des fonds communs de créances	150	138	12	8,70%
Total Revenus sur titres de placement	25 192	28 521	(3 329)	-11,67%

(c) Gain net sur opérations de change

Les gains nets sur les opérations de change qui sont composés principalement des gains et des pertes provenant des opérations de change manuel, du change des devises au comptant et à terme sont passés de 50 093 mD au 31/12/2015 à 56 106 mD au 31/12/2016 enregistrant une augmentation de 6 013 mD ou 12%.

VIII-1-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement qui sont composés principalement des intérêts perçus sur les titres d'investissement et des dividendes perçus sur les titres de participation et des produits sur titres en portage ont enregistré une augmentation de 9 981 mD ou 152,97% en passant d'une période à une autre de 6 525 mD à 16 506 mD.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts et revenus des titres d'investissement	12 815	5 435	7 380	135,79%
Revenus des titres participation	3 691	1 090	2 601	238,62%
Total Revenus du portefeuille d'investissement	16 506	6 525	9 981	152,97%

VIII-2. Les charges d'exploitation bancaire

Le total de ce poste est passé de 217 412 mD au 31 Décembre 2015 à 248 215 mD au 31 Décembre 2016, enregistrant une augmentation de 30 803 mD ou 14,17%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées
- Sinistres payés sur opérations d'assurances
- Commissions encourues
- Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

VIII-2-1. Les Intérêts encourus et les charges assimilées

Les intérêts encourus et les charges assimilées sont passés de 187 083 mD au 31/12/2015 à 213 491 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 26 408 mD ou 14,12%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Intérêts sur comptes ordinaires banques	940	1 252	(312)	-24,92%
Intérêts sur comptes d'emprunts interbancaires	1 996	972	1 024	105,35%
Intérêts sur dépôts de la clientèle	175 455	163 981	11 474	7,00%
Intérêts sur emprunt obligataire et subordonné	6 474	3 798	2 676	70,46%
Intérêts sur ressources spéciales	2 034	2 318	(284)	-12,25%
Autres intérêts et charges	26 592	14 762	11 830	80,14%
Total Intérêts encourus et charges assimilées	213 491	187 083	26 408	14,12%

VIII-2-2. Sinistres payés sur opérations d'assurance

Les sinistres payés sur opérations d'assurance sont passés de 26 330 mD au 31/12/2015 à 32 153 mD au 31/12/2016, enregistrant une augmentation de 5 823 mD ou 22,12%.

VIII-2-3. Les Commissions encourues

Les commissions encourues sont passés de 3 797 mD au 31/12/2015 à 2 428 mD au 31/12/2016, enregistrant une diminution de 1 369 mD ou 36,05%. Cette variation est détaillée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Commissions sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 743	693	1 050	151,52%
Commissions sur autres opérations	685	3 104	(2 419)	-77,93%
Total Commissions encourues	2 428	3 797	(1 369)	-36,05%

VIII-3. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, Hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 une dotation nette de 54 765 mD ventilée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dotation aux provisions sur créances et sinistres	(98 452)	(100 123)	1 671	-1,67%
Dotation aux provisions pour risques et charges	(6 053)	(11 389)	5 336	-46,85%
Total des dotations	(104 505)	(111 512)	7 007	-6,28%
Pertes sur créances	(53 443)	(51 627)	(1 816)	3,52%
Total des dotations et des pertes sur créances	(157 948)	(163 139)	5 191	-3,18%
Reprise de provisions sur créances de la clientèle	78 327	78 097	230	0,29%
Reprise de provisions pour pertes et charges	24 379	2 605	21 774	835,85%
Total des reprises	102 706	80 702	22 004	27,27%
Récupérations créances passées en perte	477	78	399	511,54%
Total des reprises et des récupérations sur créances	103 183	80 780	22 403	27,73%
Solde	(54 765)	(82 359)	27 594	-33,50%

VIII-4. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le volume de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 un solde en perte de 3 085 mD ventilée comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dotation aux provisions sur titres de participation, portage et des fonds gérés	(3 210)	(800)	(2 410)	301,25%
Charges et pertes sur titres	(486)	(226)	(260)	115,04%
Total des dotations et des pertes sur portefeuille d'investissement	(3 696)	(1 026)	(2 670)	260,23%
Reprise de provisions sur titres de participation, portage et fonds gérés	539	2 070	(1 531)	-73,96%
Plus-value de cession des titres de participation	72	501	(429)	-85,63%
Total des reprises et des récupérations sur portefeuille d'investissement	611	2 571	(1 960)	-76,23%
Solde	(3 085)	1 545	(4 630)	-299,68%

VIII-5. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique est passée entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 25 333 mD à 29 939 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 4 606 mD ou 18,18%.

VIII-6. Frais de personnel

Cette rubrique qui est composée principalement des salaires, des charges sociales et des autres charges de personnel, est passée entre Décembre 2015 et Décembre 2016 de 185 249 mD à 207 548 mD, enregistrant ainsi une augmentation de 22 299 mD ou 12,04%.

VIII-7. Charges générales d'exploitation

L'augmentation de 15 716 mD enregistrée entre Décembre 2015 et Décembre 2016 résulte d'une augmentation des frais d'exploitation non bancaires à concurrence de 8 374 mD et d'une augmentation des autres charges générales d'exploitation à hauteur de 7 342 mD.

VIII-8. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 un montant de 35 486 mD ventilé comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015	Variation	En %
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	8 484	8 435	49	0,58%
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	19 548	16 905	2 643	15,63%
Dotations aux amortissements des charges reportées	6 604	7 639	(1 437)	-18,81%
Reprise de provisions sur immobilisation	-	(249)	249	-100,00%
Autres dotations aux provisions	850	193	1 059	548,70%
Total	35 486	32 923	2 563	7,78%

VIII-9. Solde en gain ou en perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique est une perte de 6 113mD provient des plus-values sur cession d'immobilisation pour 892 mD, des autres pertes pour 7 138 mD et des autres gains pour 133mD.

VIII-10. Impôt sur les bénéfices

Le solde de cette rubrique enregistre au 31/12/2016 un montant de 61 086 mD contre 64 458 mD au 31/12/2015, soit une diminution de 3 372 mD ou 5,23%.

GROUPE « BIAT »

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES – EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

**Mesdames, Messieurs les actionnaires,
de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT »**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT », comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2016, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **904 215 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **192 702 KDT**.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers consolidés

La direction de la banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés du Groupe de la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 02 Mai 2017

Les commissaires aux comptes

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Kalthoum BOUGUERRA

FINOR

Walid BEN SALAH

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding, publie ci-dessous , ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 09 juin 2017. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Salah MEZIOU et Mr Mohamed FESSI.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31/12/2016

(Exprimé en TND)

ACTIFS

<i>ACTIFS NON COURANTS</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		13 641 319	12 354 751
Amortissements des immobilisations incorporelles		-9 799 550	-8 703 619
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	1	3 841 769	3 651 133
Immobilisations corporelles		1 691 057 156	1 540 964 488
Amortissements des immobilisations corporelles		-778 103 171	-700 183 325
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	2	912 953 985	840 781 163
Immobilisations financières		244 423 454	239 602 854
Provisions pour dépréciation		-1 362 847	-1 358 639
<i>Immobilisations financières nettes</i>	3	243 060 607	238 244 216
<i>Total des actifs immobilisés</i>		1 159 856 362	1 082 676 511
Autres actifs non courants	4	4 541 745	7 569 728
<i>Total des actifs non courants</i>		1 164 398 106	1 090 246 239
<i>ACTIFS COURANTS</i>			
<hr/>			
Stocks		500 483 047	444 244 273
Provisions sur stocks		-13 366 314	-5 705 116
<i>Stocks nets</i>	5	487 116 734	438 539 157
Clients et comptes rattachés		396 262 319	335 063 968
Provisions sur comptes clients		-25 626 106	-25 635 135
<i>Clients nets</i>	6	370 636 213	309 428 832
Autres actifs courants	7	152 134 360	141 540 809
Placements et autres actifs financiers	8	125 577 377	32 555 099
Liquidités et équivalents de liquidités	9	60 495 441	60 056 490
<i>Total des actifs courants</i>		1 195 960 125	982 120 387
<i>TOTAL DES ACTIFS</i>		2 360 358 232	2 072 366 626

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers consolidés.

BILAN CONSOLIDE

Arrêté au 31/12/2016

(Exprimé en TND)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Capital social		180 003 600	180 003 600
Titres en autocontrôle		-10 070 458	0
Réserves consolidées		402 170 738	359 454 535
Résultat consolidé		90 727 451	80 022 315
Total des capitaux propres consolidés	10	662 831 330	619 480 450
INTERETS DES MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves		10 397 870	11 520 725
Part des minoritaires dans le résultat		323 708	-975 592
Total des intérêts des minoritaires	11	10 721 578	10 545 133
Total des capitaux propres consolidés et des intérêts des minoritaires		673 552 908	630 025 583
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts		848 845 491	727 244 363
Provisions pour risques et charges		10 051 311	7 269 732
Total des passifs non courants	12	858 896 802	734 514 094
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	319 705 030	235 364 917
Autres passifs courants	14	48 170 719	54 866 257
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	460 032 773	417 595 775
Total des passifs courants		827 908 521	707 826 949
Total des passifs		1 686 805 323	1 442 341 043
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2 360 358 232	2 072 366 626

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ETAT DE RESULTAT
CONSOLIDE**

Arrêté au 31/12/2016

(Exprimé en TND)

PRODUITS D'EXPLOITATION	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Revenus	16	1 704 964 036	1 606 887 701
Autres produits d'exploitation	17	6 375 330	6 740 731
Production Immobilisée		196 616	60 936
Total des produits d'exploitation		1 711 535 982	1 613 689 368
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés		-1 127 109 261	- 1 090 999 471
Charges de personnel		-107 547 197	-98 050 909
Dotations aux amortissements et aux provisions		-101 171 361	-86 278 030
Autres charges d'exploitation	18	-210 373 369	-198 321 292
Total des charges d'exploitation		-1 546 201 188	- 1 473 649 701
Résultat d'exploitation		165 334 794	140 039 667
Charges financières nettes	19	-67 260 544	-66 997 928
Produits des placements		568 643	3 463 118
Autres gains ordinaires		4 380 051	4 493 065
Autres pertes ordinaires		-2 949 307	-2 639 078
Dotations aux amortissements sur Goodwill		-448 138	- 448 138
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	3	6 131 796	6 751 354
Résultat des activités ordinaires avant impôt		105 757 297	84 662 061
Impôt sur les bénéfices		-3 728 438	- 5 615 338
Résultat des activités ordinaires après impôt		102 028 859	79 046 723
Eléments extraordinaires	20	-10 977 701	0
Résultat des activités ordinaires après impôt		91 051 159	79 046 723
Part des minoritaires dans le résultat		323 708	- 975 592
RESULTAT NET CONSOLIDE DE L'EXERCICE		90 727 451	80 022 315

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers consolidés.

**ETAT DES FLUX DE
TRESORERIE CONSOLIDE**
Arrêté au 31/12/2016
(Exprimé en TND)

FLUX DE TRESORERIE LIES À L'EXPLOITATION	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Résultat consolidé de l'exercice	90 727 451	80 022 315
Ajustements pour :		
• Amortissements et provisions	101 171 361	86 726 168
• Variation du BFR	-55 437 846	-25 397 087
• Plus ou moins-values de cession	-1 256 341	-4 177 375
• Production immobilisée	-196 616	-148 020
• Quote-part des intérêts minoritaires dans le résultat	323 708	-975 592
• Quote-part des subventions d'investissement	-1 630 933	-1 644 136
• Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-6 131 796	-6 751 354
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	127 568 987	127 654 919
<hr/>		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	-150 135 597	-137 542 735
-Variation de trésorerie suite à l'acquisition et cession d'immobilisations financières et autres actifs non courants	-555 883	33 649
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	-150 691 480	-137 509 086
<hr/>		
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
- Rachat des titres d'autocontrôles	-10 070 458	0
- Dividendes et autres distributions	-38 756 814	-46 214 242
- Incidence de la variation des taux de change sur la conversion des états financiers des sociétés étrangères	-97 838	-127 524
-Variation de trésorerie provenant des emprunts et des autres modalités de financement	31 329 883	130 901 869
- Subventions reçues	1 470 705	4 065 786
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-16 124 522	88 625 889
<hr/>		
VARIATION DE TRESORERIE	-39 247 015	78 771 722
- Trésorerie au début de l'exercice	1 530 244	-77 241 478
- Trésorerie à la clôture de l'exercice	-37 716 771	1 530 244

Les Notes de 1 à 20 font partie intégrante des états financiers consolidés.

POULINA GROUP HOLDING (P.G.H.)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

PRESENTATION DU GROUPE :

La société mère POULINA GROUP HOLDING S.A. est une société anonyme de droit Tunisien constituée en Juin 2008 ayant pour activité principale :

- La promotion des investissements par la détention et/ou la gestion d'un portefeuille titres de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Tunisie et/ou à l'étranger ;
- La prise de participations dans le capital de toutes entreprises créées ou à créer notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de fusion, alliance, souscription, achats de titres ou droit sociaux ou associations...;
- L'assistance, l'étude, le conseil, le marketing et l'ingénierie financière, comptable, juridique et autres...;
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tous autres objets similaires.

Le capital social de la société PGH, à la constitution, s'élevant à 150 000 000 DT représente des apports en nature sous forme d'actions ou de parts sociales de 72 sociétés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » (à l'exclusion du sous-groupe La Paix : secteur du tourisme).

Une augmentation du capital de PGH a été réalisée par appel public à l'épargne en 2008 et par la souscription de 16 670 000 actions de 1 DT chacune avec une prime d'émission de 4,950 par action.

Une augmentation de capital par incorporation de réserve pour un montant de 13 333 600 DT a été effectuée en 2011.

Des opérations de restructuration du capital des sociétés émettrices des titres objet des apports en nature ci-dessus indiqués, ont été réalisées avant la création de la société PGH.

Il est à signaler que le groupe POULINA, créé à l'initiative de promoteurs privés Tunisiens en 1967, a démarré son activité avec une première entité d'élevage avicole.

Au fil des années, la taille du groupe s'est considérablement développée, son activité s'est largement diversifiée ce qui lui a permis d'occuper une place très importante sur le marché Tunisien dans plusieurs secteurs activités, et notamment :

- L'agriculture et l'agroalimentaire ;
- L'industrie métallurgique et l'industrie du bois ;
- La céramique ;
- Le carton ;
- L'immobilier.

I. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

I. 1- Référentiel comptable :

Les états financiers consolidés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la Loi n° 96-112 et le Décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996 et compte tenu des hypothèses et conventions indiqués ci-dessous. Il s'agit, entre autres :

- du cadre conceptuel ;
- de la norme comptable générale (NCT 1) ;
- des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ; et
- de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).

Les états financiers consolidés sont libellés en Dinars Tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, et plus précisément :

- *Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;*
- *Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;*

- Convention de la permanence des méthodes ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de prudence ;
- Convention du coût historique ; et
- Convention de l'unité monétaire.

I. 2- Principes de consolidation :

I. 2. 1. Périmètre de consolidation :

Les états financiers consolidés regroupent les comptes des filiales qui sont directement ou indirectement sous le contrôle exclusif du Groupe.

Le Groupe exerce un contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement **40 %** au moins des droits de vote dans une autre entreprise (conformément au paragraphe 10 (d) de la norme NC 35 et à l'Article 461 du code des sociétés commerciales), et qu'aucun autre actionnaire n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

- Définition du périmètre de consolidation :

- La société POULINA GROUP HOLDING S.A. est la société mère du groupe à consolider ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par intégration globale ;
- Toute société dont le groupe détient directement ou indirectement 20% au moins des droits de vote, est incluse dans le périmètre de consolidation et consolidée par mise en équivalence.

I. 2. 2. Méthode de consolidation :

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

L'intégration globale consiste à combiner ligne par ligne les états financiers individuels de la société mère POULINA GROUP HOLDING S.A. et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- Homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du groupe ;
- Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes ;
- Détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et / ou les capitaux propres consolidés, essentiellement les marges sur stocks estimées et les subventions d'investissement ;
- Cumul arithmétique des comptes individuels ;
- Elimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positifs et / ou négatifs ;
- Identification et partage de la « Part du groupe » et des « Intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

Il est à noter qu'en 2016, pour les besoins de la présentation des états financiers consolidés, **97** sociétés ont fait l'objet d'une intégration globale et **4** sociétés ont fait l'objet d'une mise en équivalence.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation au 31 Décembre 2016, figure à la Note **II.1**.

I. 2. 3. Elimination des opérations intragroupe et des résultats internes :

I.2.3.1 Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres :

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet ni sur le résultat ni sur les capitaux propres consolidés.

I.2.3.2 Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres :

- (a)** Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b)** Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation aux provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction des réserves des provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

I. 2. 4. Ecart d'acquisition « Goodwill » :

Conformément à la norme comptable nationale (NC 38) et internationale (IFRS 3), le regroupement d'entreprises ayant abouti à la création de PGH est un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. De ce fait, il n'est pas constaté de goodwill. Toute différence entre la valeur comptable des apports et le montant du capital de PGH est enregistré dans les réserves consolidées.

Etant précisé que selon le paragraphe 10 de la norme internationale IFRS 3, un regroupement d'entreprise impliquant des entités ou des activités sous contrôle commun est un regroupement d'entreprises dans lequel la totalité des entités ou activités se regroupant sont contrôlées in-fine par la même partie ou les mêmes parties, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas destiné à être temporaire. Ce qui est le cas du groupe PGH.

Toutefois, un écart d'acquisition (Positif ou Négatif) a été comptabilisé suite aux acquisitions par le groupe de sociétés qui n'étaient pas avant le regroupement sous le contrôle du groupe. Il s'agit de :

- SOKAPO ;
- PROMETAL + ;
- S.C.I. ;
- F.M.A. ;
- MAGREB INDUSTRIE ;
- TMT ;
- CGB.

Le « Goodwill positif » est amorti sur une durée de dix ans à partir de la date d'acquisition.

Le « Goodwill négatif » est porté au niveau de l'état de résultat de l'année d'acquisition.

I-3 - Principes comptables d'évaluation et de présentation :

I. 3. 1. Immobilisations incorporelles :

Les fonds de commerce, licences, marques, brevets et droits au bail ainsi que les autres actifs incorporels sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition en hors taxes récupérables. Ils sont amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées.

(Fonds de commerce : 5 % ; Logiciels : 33,33%).

I. 3. 2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

	Taux
Constructions	5 %
Installations Techniques Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Installations générales, Agencements et Aménagements	10 %
Matériel informatique	15 %
Mobilier et matériel de bureaux	10 %
Matériel d'emballage	10 %
Petit matériel d'exploitation	33,33 %

Les dotations aux amortissements sur les nouvelles acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

Les plus ou moins-values sur cession d'immobilisations et les marges sur cessions d'immobilisations intergroupes ont été éliminées.

I. 3. 3. Titres de participation :

Les titres de participation PGH, figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'usage est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode directe en aval décrite au § I-2-2.

I. 3. 4. Titres mis en équivalence :

Les titres mis en équivalence, figurent au bilan consolidé à leur quote-part dans les capitaux propres des sociétés sous influence notable.

La mise en équivalence des titres de la société ENNAKL Automobiles S.A., dont la quasi-totalité ont été acquis à la fin de l'exercice 2012, a été effectuée sur la base des états financiers consolidés du groupe ENNAKL.

Par ailleurs, et selon le paragraphe **23** de la norme internationale **IAS 28** « *Comptabilisation des participations dans des entreprises associées* » toute différence entre le coût de participation et la quote-part de l'investisseur dans la juste valeur des actifs et passifs est incluse dans la valeur comptable des titres mis en équivalence.

L'écart d'acquisition ainsi obtenu est amorti sur une période de 20 ans à partir de 1^{er} Janvier 2013 compte tenu du contexte de l'opération d'acquisition. La dotation annuelle est déduite de quote-part du groupe PGH dans le résultat consolidé du groupe ENNAKL mis en équivalence.

I. 3. 5. Stocks :

Les stocks de produits et de travaux en cours sont évalués au plus bas entre leur coût de revient et leurs valeurs de réalisation nette.

Le coût de revient des stocks correspond au coût moyen pondéré d'acquisition ou de fabrication.

Les marges estimées sur stocks provenant des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

I. 3. 6. Placements et autres actifs financiers :

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

I. 3. 7. Impôt sur les sociétés :

Les sociétés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie, prévues par le Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en ayant recours aux réinvestissements exonérés des bénéficiaires. Le groupe n'utilise pas le régime fiscal d'intégration des résultats prévu par les Articles 49 bis et suivants du Code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation des marges sur stocks.

Cependant, il n'a pas été tenu compte de l'impôt différé sur :

- Les provisions sur stocks et sur titres de participation hors groupe, comptabilisés au niveau des comptes individuels et réintégrés au niveau du résultat fiscal ;
- Les déficits fiscaux dégagés par les sociétés du groupe.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

I. 3. 8. *Revenus :*

Les revenus sont soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison ou de la fabrication de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés net de remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

I. 3. 9. *Etat des Flux de trésorerie et état de Résultat consolidés :*

L'état de résultat et l'état des flux de trésorerie sont présentés selon les modèles autorisés.

II. NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

II. 1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe PGH de 2016, les pourcentages de contrôle et d'intérêt ainsi que les méthodes de consolidation utilisées sont présentés dans le tableau suivant :

Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015		
1 POULINA GROUP HOLDING	94,41%	100,00%	100,00%	100,00%	Société mère	Intégration Globale
2 LES GRANDS ATELIERS DU NORD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
3 SOCIETE D'EQUIPEMENTS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
4 ASTER TRAINING	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
5 STE EL MAZRAA MARKET	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

	Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015		
6	AGRO BUSINESS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
7	MED OIL COMPANY	99,50%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
8	POULINA TRADING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
9	P.A.F.	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
10	M.B.G	100,00%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
11	CARTHAGO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
12	SELMA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
13	Société de Construction Industrialisée	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
14	HERMES INT BUSINESS LTD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
15	SOVIT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
16	EL BORAQ	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
17	MED FOOD	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
18	STE D'INVESTISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
19	FRUITS DE CARTHAGE	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
20	NUTRIMIX	99,16%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
21	Premix Seбри	99,58%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
22	INDUSTRIE ET TECHNIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
23	ENNAJAH	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
24	POULINA	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
25	STE AGR DICK	99,89%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
26	STE AGRICOLE SAOUEF	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
27	OASIS	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
28	ZAHRET MORNAG	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
29	MED INDUSTRIE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
30	ASTER INFORMATIQUE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
31	TRANSPPOOL	100,00%	100,00%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
32	ALMES SA	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
33	MEDFACTOR	99,97%	99,97%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
34	G.I.P.A SA	99,49%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
35	La Générale des Produits Laitiers	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
36	CHAHRAZED	99,68%	99,68%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
37	I.B.P	99,97%	99,97%	99,97%	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
38	CEDRIA	99,09%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
39	UNIPACK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
40	PARTNER INVESTMENT	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
41	GLOBAL TRADING	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
42	STE DE NUTRITION ANIMALE	99,45%	99,96%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
43	Transport Maritime et Terrestre "TMT"	99,45%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
44	TECHNOFLEX	99,95%	99,95%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
45	T'PAP	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
46	STE GENERALE NOUHOUD	99,98%	99,98%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

	Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015		
47	CARTHAGO BRIQUES	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
48	TRIANON DE PROMOTION IMMOBILIERE	99,31%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
49	SOCIETE MARITIME AMIRA	100,00%	100,00%	99,96%	99,96%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
50	SIDI OTHMAN	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
51	STE F.M.A	99,77%	99,77%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
52	Idéal Industrie de l'Est Algérie	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
53	LINPACK	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
54	PROINJECT	99,99%	99,99%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
55	POOLSIDER	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
56	LE PASSAGE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
57	AVIPACK	98,69%	99,77%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
58	Agro-Industrielle ESMIRALDA	99,94%	99,94%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
59	MAGHREB INDUSTRIE	99,89%	99,89%	99,89%	99,89%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
60	STEO	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
61	YASMINE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
62	SOCIETE TAZOGRANE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
63	ATHENA FINANCES HOLDING OFFSHORE	99,80%	99,80%	99,91%	99,91%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
64	Compagnie Générale de bâtiment "CGB"	99,78%	99,35%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
65	STE AGRICOLE EL JENENE	99,87%	99,76%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
66	KELY DISTRIBUTION	99,79%	99,79%	99,75%	99,75%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
67	BRIQUETERIE BIR M'CHERGA	99,73%	99,73%	99,74%	99,74%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
68	CONCORDE TRADE COMPANY	99,58%	99,58%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
69	SABA	99,65%	99,83%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
70	ROMULUS VOYAGES	99,50%	99,50%	99,50%	99,50%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
71	ETTAAMIR NEGOCE	99,31%	99,31%	99,55%	99,55%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
72	ELIOS LOCALISATION	99,62%	99,62%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
73	ESSANAUBAR	99,59%	98,91%	100,00%	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
74	EL MAZRAA	98,71%	98,70%	98,71%	98,71%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
75	CARTHAGO BETON CELLULAIRE	98,69%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
76	MECAWAYS	97,39%	97,39%	97,43%	97,43%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
77	ORCADE NEGOCE	99,96%	99,96%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
78	GIPAM	97,63%	97,38%	99,99%	98,22%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
79	STE ETTAAMIR	96,64%	96,32%	96,64%	96,32%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
80	SICMA	96,44%	96,44%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
81	SOKAPO	94,93%	95,03%	95,02%	95,02%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
82	INTERNATIONAL TRADING COMPANY	99,30%	93,46%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
83	STE SUD PACK	91,43%	84,98%	92,50%	85,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
84	TUNISIE DEVELOPPEMENT SICAR	79,98%	79,98%	79,98%	79,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
85	Sté Tunisienne Alimentaire du Sahel	79,98%	79,97%	80,00%	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
86	BITUMEX	69,44%	69,99%	69,98%	69,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
87	MED OIL SENEGAL	70,01%	70,01%	70,00%	70,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale

	Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015		
88	CARVEN	67,69%	68,05%	69,22%	68,31%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
89	IDEAL CERAMIQUE	67,23%	67,23%	67,27%	67,27%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
90	Poulina Bâtiments et Travaux Publics	60,25%	60,25%	60,25%	60,25%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
91	Poulina de Produits Métalliques "PPM"	59,98%	59,98%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
92	PROMETAL PLUS	60,04%	60,04%	60,00%	60,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
93	ORCADE CORPORATION	57,17%	57,17%	58,19%	58,19%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
94	LARIA international	50,00%	49,98%	50,00%	50,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
95	GREEN LABEL OIL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
96	BRIQUETERIE JBEL OUEST	99,39%	0,00%	100,00%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
97	CARTHAGO SANITAIRE	52,44%	0,00%	53,27%	0,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
	KISSES	0,00%	70,00%	0,00%	70,00%	Cédé	
1	MED INVEST COMPANY	48,85%	48,85%	48,99%	48,99%	Influence notable	Mise en équivalence
2	ENNAKL AUTOMOBILES	29,16%	28,81%	29,41%	28,90%	Influence notable	Mise en équivalence
3	ADACTIM	49,57%	0,00%	50,00%	0,00%	Influence notable	Mise en équivalence
4	CLOUD TEMPLE TUNISIA	49,00%	0,00%	49,00%	0,00%	Influence notable	Mise en équivalence

II. 2 Sociétés exclues du périmètre de consolidation en 2016 :

Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de 57 885 877 DT ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 et restent parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2016. Les pourcentages d'intérêt et de contrôle dans ces sociétés se présentent comme suit :

	Société	% d'intérêt		% de Contrôle		Qualification de la participation	Méthode de consolidation
		31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015		
1	Technique d'Emballage en Carton Lybie	92,34%	92,34%	92,36%	92,36%	Exclue du périmètre	Non consolidée
2	Africaine de Transformation de Métaux	67,46%	67,46%	67,45%	67,45%	Exclue du périmètre	Non consolidée
3	Sahel Lebda Lissinaat Mawed El Binaa	72,03%	72,03%	72,00%	72,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
4	Charika Afriquia Lissinaat Elajor	70,04%	70,04%	70,34%	70,34%	Exclue du périmètre	Non consolidée
5	Selja Lisinaat Elmothalajat	69,15%	69,15%	70,00%	70,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
6	Poulina Libye de Constructions et Travaux Publics	59,52%	59,52%	59,75%	59,75%	Exclue du périmètre	Non consolidée
7	LebdaLissinaat El Plastiquia El Moussahama	52,01%	52,01%	52,00%	52,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
8	Tarapols Li Intaj Alaf Hayawania	50,99%	50,99%	51,00%	51,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
9	Ettatour Ettanmiaa El Omrania El Mochtaraka	36,15%	36,15%	60,00%	60,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée
10	Achghal Ezzaouia Poulina Bouzguenda lilinchaet	33,14%	33,14%	55,00%	55,00%	Exclue du périmètre	Non consolidée

II. 3. ACTIFS :

Note 1 : Immobilisations incorporelles :

La valeur nette des immobilisations incorporelles s'élève au 31 Décembre 2016 à 3 841 769 DT contre 3 651 133 DT au 31 Décembre 2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Investissement de recherche et de développement</i>	67 063	67 063
<i>Concessions de marques, brevets et licences</i>	1 261 202	845 411
<i>Logiciels</i>	9 886 015	8 581 821
<i>Fonds commerciaux</i>	1 765 932	1 752 020
<i>Droits au bail</i>	87 809	87 000
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	7 811	7 811
<i>Goodwill net d'amortissements (i)</i>	565 488	1 013 626
Total	13 641 319	12 354 751
<i>Moins Amortissements (Hors Goodwill)</i>	-9 799 550	-8 703 619
Total net	3 841 769	3 651 133

(i) Goodwill :

Ce poste correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans l'actif net des sociétés acquises. Il présente au 31 Décembre 2016 un solde net d'amortissements de 565 488 DT.

Note 2 : Immobilisations corporelles :

La valeur nette des immobilisations corporelles s'élève au 31 Décembre 2016 à 912 953 985 DT contre 840 781 163 DT au 31 Décembre 2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Terrains</i>	89 434 640	77 047 057
<i>Constructions</i>	410 440 694	359 017 686
<i>Plantations et cheptel</i>	9 956 998	8 871 594
<i>Installations Techniques Matériel et outillages industriels</i>	713 755 592	657 241 434
<i>Matériel de Transport</i>	76 528 594	66 301 176
<i>Installations générales, agencements et aménagements divers</i>	182 588 586	165 922 845
<i>Equipements de bureaux et matériel informatique</i>	24 056 476	21 842 870
<i>Matériel d'emballage</i>	43 968 891	23 091 258
<i>Petit matériel d'exploitation</i>	18 016 711	17 772 871
<i>Immobilisations à statut juridique particulier (i)</i>	0	11 725 493
<i>Immobilisations en cours</i>	122 309 973	132 130 204

Total	1 691 057 156	1 540 964 488
<i>Moins Amortissements</i>	-778 103 171	-700 183 325
Total net	912 953 985	840 781 163

(i) Il est à noter que le solde de la rubrique immobilisation à statut juridique particulier a été reclassé dans la rubrique matérielle d'emballages.

Note 3 : Immobilisations financières :

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 Décembre 2016 à 243 060 607 DT contre 238 244 216 DT au 31 Décembre 2015 et se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Titres de participation</i>	85 138 593	83 290 890
<i>Titres mis en équivalence</i>	148 149 791	144 599 891
<i>Prêts</i>	3 965 827	4 269 032
<i>Dépôts et cautionnements</i>	6 093 185	6 646 891
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 076 058	796 151
Total brut	244 423 454	239 602 854
<i>Moins Provisions</i>	-1 362 847	-1 358 639
Total net	243 060 607	238 244 216

3-1 Titres de participation :

Le solde brut des titres de participation au 31 Décembre 2016 se détaille comme suit :

Titres	31/12/2016	31/12/2015	Variations
ASHARIKA AL IFRIQUIA LISINAAT AL AAJOR	17 725 339	17 725 339	0
Africaine De Transformation de Métaux	9 984 378	9 984 378	0
SAHEL LEBDA LISINAAT MAWED ALBINA	7 591 441	7 591 441	0
TEC LYBIE	7 264 398	7 264 398	0
POULINA LIBYE DE CONSTRUCTION ET TRAVAUX PUBLIC	6 341 449	6 341 449	0
MAGASIN GENERAL	5 158 601	5 158 601	0
ICC	4 196 836	4 196 836	0
BANQUE ZITOUNA	4 237 286	4 000 000	237 286
ADACTIM (Mise en équivalence)	0	3 203 480	-3 203 480
ETTATOUR ETTANMIAA EL OMRANIA EL MOCHTARAKA	3 134 231	3 134 231	0
GIPA LYBIE	2 958 611	2 958 611	0
TUNIFIB	2 000 000	2 000 000	0
Cloud Temple Tunisia (Mise en équivalence)	0	1 224 960	-1 224 960
SHARIKAT LIBDA LISINAAT ALPLASTIKIA ALMOUSAHIMA	1 171 201	1 171 201	0
Trabols LIINTEJ ALAF	970 125	970 125	0
ZITOUNA TAMKEEN	900 000	900 000	0
EZZAOUIA	744 703	744 703	0

Titres	31/12/2016	31/12/2015	Variations
AMEN BANK	728 710	728 710	0
SITS	670 000	670 000	0
BTP France	567 815	567 815	0
ACM	501 000	501 000	0
AGROMED	415 306	415 306	0
OXYMETAL France	324 267	324 267	0
UNIFACTOR	300 000	300 000	0
Daouajine Bouznika	226 001	226 001	0
LA MARINA	200 000	200 000	0
AMEN SICAR	167 882	167 882	0
BITUMEN	99 300	99 300	0
CM LASER	90 000	90 000	0
AFFICHE TUNISIE	70 000	70 000	0
BTS	50 500	50 500	0
SICAB	50 000	50 000	0
Société de gestion du technopôle de Sfax (SGTS)	50 000	50 000	0
NUTRISTAR INT	43 886	43 886	0
TUNICODE	39 000	39 000	0
MAILLE MODE	26 250	26 250	0
NEGOCIM	26 000	26 000	0
FIT	20 000	20 000	0
INTRINSEC AFRIQUE S.A.	15 000	15 000	0
CONSORTIUM TUNISIEN DES COMPOSANTS AUTOMOBILE	12 500	12 500	0
COMPROAGRI	10 000	10 000	0
NORD PARK	0	10 000	-10 000
O'claire	7 500	7 500	0
BANQUE POPULAIRE	220	220	0
Société Bouzguenda frères (SBF)	0	0	0
STE CONSTELLATION	6 048 817	0	6 048 817
DEALER	40	0	40
Total	85 138 593	83 290 890	1 847 703

3-2 Titres mis en équivalence :

Au 31/12/2016, les titres mis en équivalence ont totalisé la somme de 148 149 791 DT et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

Entreprise Associée	Titres mis en équivalence		Quote-part dans les réserves		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
MED INVEST COMPANY	39 302 878	38 279 390	-499 059	-899 356	611 993	400 402
ENNAKL	106 220 858	106 320 500	-15 017 218	-1 731 270	5 022 383	6 350 952
CLOUD TEMPLE	1 240 541	0	-46 108	0	61 690	0
ADACTIM	1 385 514	0	-2 253 697	0	435 731	0
Total	148 149 791	144 599 890	-17 816 082	-2 630 626	6 131 796	6 751 354

Note 4 : Autres actifs non courants :

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2016 comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Frais préliminaires</i>	3 805 643	5 521 535
<i>Charges à répartir</i>	736 102	2 048 192
Total	4 541 745	7 569 728

Note 5 : Stocks :

La valeur nette des stocks s'élève au 31 Décembre 2016 à 487 116 734 DT contre 438 539 157 DT en 2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Matières premières</i>	288 782 538	259 789 864
<i>Fournitures et consommables</i>	18 372 158	17 552 316
<i>Travaux en cours</i>	61 962 302	55 401 392
<i>Produits finis</i>	119 083 236	96 982 610
<i>Marchandises</i>	12 282 814	14 518 092
Total	500 483 047	444 244 273
<i>Provisions sur stocks</i>	-13 366 314	-5 705 116
Total net	487 116 734	438 539 157

Note 6 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2016 à 370 636 213 DT contre 309 428 832 DT en 2015. Cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Clients</i>	192 192 053	163 585 519
<i>Clients, effets à recevoir</i>	87 096 094	66 113 356
<i>Clients étrangers</i>	116 974 172	105 365 093
Total	396 262 319	335 063 968
<i>Provisions clients</i>	-25 626 106	-25 635 135
Total net	370 636 213	309 428 832

Note 7 : Autres actifs courants :

Au 31 Décembre 2016, les autres actifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Etat, impôts et taxes</i>	68 321 918	85 566 805
<i>Débiteurs divers</i>	14 899 351	9 671 357
<i>Comptes de régularisations</i>	68 913 092	46 302 647
Total	152 134 360	141 540 809

Note 8 : Placements et autres actifs financiers :

Au 31 Décembre 2016, les placements et autres actifs financiers se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Échéances courantes sur prêts</i>	7 871	2 096
<i>Placements courants</i>	96 589 506	12 363 003
<i>Placements en billets de trésorerie</i>	28 980 000	20 190 000
Total	125 577 377	32 555 099

Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2016 un montant de 60 495 441 DT contre 60 056 490 DT au 31 Décembre 2015 et s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Effets remis à l'escompte</i>	17 756 037	10 153 471
<i>Banques</i>	41 699 077	48 935 162
<i>Caisses</i>	1 040 327	967 857
Total	60 495 441	60 056 490

II. 4. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS, INTERETS DES MINORITAIRES ET PASSIFS :**Note 10 : Capitaux propres consolidés :**

Les capitaux propres consolidés du groupe se présentent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Capital social</i>	180 003 600	180 003 600
<i>Réserves consolidées</i>	402 170 738	359 454 535
<i>Titres en autocontrôle</i>	-10 070 458	0

<i>Résultat consolidé</i>	90 727 451	80 022 315
Total	662 831 330	619 480 450

Note 11 : Intérêts des minoritaires :

Les intérêts des minoritaires ont atteint 10 721 578 DT au 31 Décembre 2016 contre un solde de 10 545 133 DT au 31 Décembre 2015. Ils s'analysent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Part des minoritaires dans les réserves</i>	10 397 870	11 520 725
<i>Part des minoritaires dans le résultat</i>	323 708	-975 592
Total	10 721 578	10 545 133

Note 12 : Passifs non courants :

Au 31 Décembre 2016, l'encours des passifs non courants dû par le groupe se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Emprunts et autres passifs financiers à long terme (i)</i>	848 845 491	727 244 363
<i>Provisions pour risques et charges</i>	10 051 311	7 269 732
Total	858 896 802	734 514 094

(i) Dont 48 000 000 Dinars fonds gérés de TDS.

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de cette rubrique a atteint 319 705 030 DT au 31 Décembre 2016 contre un solde de 235 364 917 DT au 31 Décembre 2015. Il s'analyse comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Fournisseurs locaux</i>	146 026 754	117 707 890
<i>Fournisseurs, effets à payer</i>	92 717 859	53 863 829
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>	1 212 416	2 643 422
<i>Fournisseurs étrangers</i>	65 254 054	48 755 205
<i>Fournisseurs, factures non parvenues</i>	14 493 946	12 394 571
Total	319 705 030	235 364 917

Note 14 : Autres passifs courants :

Au 31 Décembre 2016, les autres passifs courants se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Clients avances et acomptes</i>	3 776 316	4 041 706
<i>Personnel et comptes rattachés</i>	2 277 274	2 704 241
<i>Impôts et taxes</i>	5 881 378	4 705 040
<i>Comptes d'associés</i>	23 170	5 373 480
<i>Créditeurs divers</i>	33 501 436	34 306 856
<i>Provisions courantes</i>	2 711 145	3 734 935
Total	48 170 719	54 866 257

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Au 31 Décembre 2016, le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Échéances à moins d'un an sur emprunts</i>	122 357 567	137 850 015
<i>Emprunts courants liés au cycle d'exploitation</i>	239 462 994	221 219 514
<i>Découverts bancaires</i>	98 212 212	58 526 246
Total	460 032 773	417 595 775

II. 5. ETAT DE RESULTAT :

Note 16 : Revenus :

Les revenus ont totalisé 1 704 964 036 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Ventes de produits finis et prestations de services</i>	1 593 182 134	1 507 146 053
<i>Ventes de marchandises</i>	171 229 830	141 687 819
<i>Remises accordées</i>	-59 447 929	-41 946 171
Total	1 704 964 036	1 606 887 701

Note 17 : Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation ont totalisé 6 375 330 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015

<i>Quote-part des subventions d'investissements inscrites en résultat</i>	1 630 933	1 644 136
<i>Subventions d'exploitation</i>	4 466 847	4 607 966
<i>Autres produits d'exploitation</i>	277 550	488 629
Total	6 375 330	6 740 731

Note 18 : Autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation ont totalisé 210 373 369 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Achats non stockés de fournitures</i>	46 020 322	53 550 479
<i>Services extérieurs</i>	158 493 850	139 457 263
<i>Impôts et taxes</i>	5 859 197	5 313 550
Total	210 373 369	198 321 292

Note 19 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes ont totalisé 67 260 544 DT au 31 Décembre 2016 et se détaillent comme suit :

(Exprimés en TND)

	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Charges d'intérêt</i>	-65 447 402	-67 267 616
<i>Produits financiers nets</i>	2 555 911	1 549 505
<i>Pertes de change</i>	-14 002 033	-10 071 942
<i>Gains de change</i>	9 632 981	8 792 125
Total	-67 260 544	-66 997 928

Note 20 : Eléments extraordinaires :

Au 31 Décembre 2016, les éléments extraordinaires totalisent la somme de 10 977 701 DT correspondant à la contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat de l'année 2017 instaurée par la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017.

**Messieurs les Actionnaires,
Poulina Group Holding
GP1 KM 12 EZZAHRA**

***RAPPORT GENERAL
DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES***

Avis d'auditeurs indépendants

Etats financiers consolidés

Exercice clos au 31 Décembre 2016

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport d'audit légal des états financiers consolidés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Nous avons audité les états financiers consolidés du groupe « POULINA GROUP HOLDING » arrêtés au 31 Décembre 2016. Ces états financiers font apparaître un total net de bilan de **2 360 358 232 Dinars**, un total de capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires de **673 552 908 Dinars** y compris un résultat net consolidé bénéficiaire de l'exercice de **90 727 451 Dinars**.

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité de l'auditeur :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement professionnel de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent d'erreurs ou de fraudes.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés :

1- Les participations indirectes de la société PGH dans les sociétés établies en Libye, comptabilisées au niveau des états financiers des filiales pour un montant de **57 885 877 DT** ne sont pas intégrés lors de la préparation des états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2016 et restent parmi les titres de participation, et ce en raison de l'indisponibilité d'informations financières sur ces sociétés au cours de l'exercice 2016.

2- La société Poulina Bâtiments, sous-traitant de plusieurs chantiers de travaux publics sur le territoire de Lybie, a inscrit parmi ses éléments d'actifs un montant de 22 776 653 DT relatifs à des matériels, équipements de chantiers, créances et stocks se trouvant en Lybie. Ces actifs ont fait l'objet d'une provision de 8 500 000 DT en 2016. Nous n'avons pas pu nous assurer de l'existence et de la réalité de ces actifs. Ainsi une provision complémentaire d'un montant de 14 276 653 DT devra être constituée.

A notre avis, et sous réserve des points évoqués aux paragraphes **1 & 2** ci-dessus, les états financiers consolidés annexés aux pages **6 à 9** du présent rapport, sont sincères et réguliers et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe PGH, ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

4. Vérifications spécifiques :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles et notamment à la vérification des informations contenues dans le rapport d'activité du groupe.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le projet de rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 28 Avril 2017

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

Salah MEZIOU

Mohamed FESSI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 mai 2017. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux
Mr Anis LAADHAR et Mr Naoufel AMRI.

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

		31 décembre		
		<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition			1 037 308	1 037 308
- Amortissements de l'écart d'acquisition			(414 923)	(311 193)
Ecart d'acquisition net			<u>622 385</u>	<u>726 116</u>
Immobilisations incorporelles			1 378 517	1 336 086
- Amortissements des immobilisations incorporelles			(978 543)	(876 177)
Immobilisations incorporelles nettes	1		<u>399 973</u>	<u>459 909</u>
Immobilisations corporelles			86 521 974	84 031 266
- Amortissements des immobilisations corporelles			(39 843 451)	(39 346 426)
Immobilisations corporelles nettes	1		<u>46 678 524</u>	<u>44 684 840</u>
Immobilisations financières			5 911 241	4 868 228
- Provisions des immobilisations financières			(97 550)	(122 550)
Immobilisations financières nettes	2		<u>5 813 691</u>	<u>4 745 678</u>
Actifs d'impôts différés	3		122 170	158 437
Total des actifs immobilisés			<u>53 636 743</u>	<u>50 774 980</u>
Autres actifs non courants			1 679	687 559
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS			<u>53 638 422</u>	<u>51 462 539</u>
ACTIFS COURANTS				
Stocks			54 080 843	61 263 667
- Provisions des stocks			-	-
Stocks net	4		<u>54 080 843</u>	<u>61 263 667</u>
Clients et comptes rattachés			37 010 633	29 675 600
- Provisions des comptes clients			(6 712 388)	(5 955 933)
Clients et comptes rattachés nets	5		<u>30 298 245</u>	<u>23 719 667</u>
Autres actifs courants	6		9 791 443	10 113 990
- Provisions des comptes d'actifs			(395 347)	(379 319)
Autres actifs courants nets			<u>9 396 096</u>	<u>9 734 671</u>
Placements et autres actifs financiers	7		31 410 759	33 767 324
Liquidités et équivalents de liquidités	8		6 813 791	6 655 696
TOTAL DES ACTIFS COURANTS			<u>131 999 734</u>	<u>135 141 025</u>
TOTAL DES ACTIFS			<u>185 638 155</u>	<u>186 603 563</u>

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

		31 décembre	
	<u>Notes</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	45 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	(17 060)
Réserves consolidées		34 932 326	40 765 555
Autres capitaux propres consolidés		5 314	(403 049)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		84 920 580	85 345 446
Résultat consolidé		9 317 167	9 348 465
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	94 237 747	94 693 911
Intérêts minoritaires dans les réserves	10	1 795 617	2 131 083
Intérêts minoritaires dans le résultat	10	26 532	(342 195)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	16 769 810	14 473 822
Provisions	12	1 202 236	1 525 683
Passifs impôts différés	13	141 434	129 870
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		18 113 480	16 129 376
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	23 163 085	24 248 622
Autres passifs courants	15	17 781 646	13 053 510
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	30 520 048	36 689 256
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		71 464 779	73 991 389
TOTAL DES PASSIFS		89 578 259	90 120 764
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		185 638 155	186 603 563

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Période de 12 mois close le	
		2 016	2 015
Revenus	17	127 496 879	113 244 009
Autres produits d'exploitation		511 482	940 418
Production immobilisée		-	1 601 549
Total produits d'exploitation		128 008 361	115 785 976
Variation des stocks de produits finis et encours	18	1 116 839	(5 928 766)
Achat de marchandises consommées	19	64 459 215	63 919 233
Achats d'approvisionnement consommés	20	14 106 012	12 213 574
Charges de personnel	21	15 976 168	14 687 513
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	6 462 078	5 558 225
Autres charges d'exploitation	23	10 265 841	10 727 862
Total des charges d'exploitation		112 386 153	101 177 641
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 622 208	14 608 335
Charges financières nettes	24	(5 856 463)	(6 752 404)
Produits des placements	25	3 308 194	2 952 759
Autres gains ordinaires	26	98 898	630 762
Autres pertes ordinaires	27	(276 889)	(292 960)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		12 895 948	11 146 492
Impôts différés	28	(47 831)	59 542
Impôts exigibles		(3 504 418)	(2 199 764)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		9 343 700	9 006 270
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 343 700	9 006 270
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	(26 532)	342 195
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		9 317 167	9 348 465

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Période de 12 mois close le</u>	
	<u>31-déc-16</u>	<u>31-déc-15</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u>		
Résultat net	<u>9 317 167</u>	<u>9 348 465</u>
Ajustement pour		
*Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
*Part revenant aux intérêts minoritaires	(26 532)	(342 195)
*Amortissements et provisions	6 462 078	5 558 225
*Variation des:		
- Stocks	29 7 182 824	(1 685 373)
- Créances clients	30 (7 335 033)	(1 232 591)
- Autres actifs	31 322 547	(507 204)
- Fournisseurs et autres dettes	32 3 642 598	1 198 018
*Autres ajustements		
- Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	83 822	(539 551)
- Résorption subvention d'investissement	(218 077)	(291 675)
- Produits financiers sur placement	(1 441 704)	(717 221)
- Ecart de conversion	554 105	(814 614)
*Impôt différé	47 831	(59 542)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	<u>18 591 627</u>	<u>9 914 743</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33 (6 890 569)	(6 501 590)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	737 983
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières	34 (282 239)	(1 173 735)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	35 655 929	5 055 393
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	-	50 000
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	<u>(6 516 878)</u>	<u>(1 831 950)</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	36 (9 000 000)	(10 350 000)
Décaissement pour remboursement d'emprunts	37 (62 403 965)	(72 797 763)
Encaissement sur emprunts	38 66 441 445	72 145 446
Encaissement provenant des placements	39 68 356 565	70 946 087
Décaissement pour acquisition de placement	40 (66 000 000)	(68 518 807)
Fonds gérés	-	(3 450 000)
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement	<u>(2 605 955)</u>	<u>(12 025 037)</u>
Incidence différence de change	-	1 032
Variation de trésorerie	<u>9 468 794</u>	<u>(3 941 212)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	<u>(14 800 815)</u>	<u>(10 859 603)</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41 <u>(5 332 021)</u>	<u>(14 800 815)</u>

GROUPE TPR

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « TPR » est composé de neuf sociétés : TPR, TPR Trade, CFI-SICAR, ALUFOND, PROFAL MAGHREB ,LAVAAL INTERNATIONAL, METECNAL, ALUCOLOR et ITALYS. L'activité principale du groupe TPR est la fabrication et la commercialisation des profilés d'aluminium et ses accessoires.

- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »:** son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 50 000 000 DT détenu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants
Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.
- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE »** est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.
- ✓ **La Compagnie Financière d'Investissement SICAR « CFI SICAR »** est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.
- ✓ **La société ALUFOND** est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.
- ✓ **La société Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL MAGHREB »** est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 315 751 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.
- ✓ **La société LAVAAL INTENATIONAL:** la participation de TPR SA s'élève à 75% libérée totalement pour 450 000 Euros. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium.

- ✓ **La société ALUCOLOR** est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
- ✓ **La société METECNAL:** la participation de TPR SA dans le capital de METECNAL s'élève à 50% libérée totalement pour 1 000 000 Euros dont une prime d'émission de 950 000 Euros. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.
- ✓ **La société ITALYS** est créé en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de la TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe TPR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

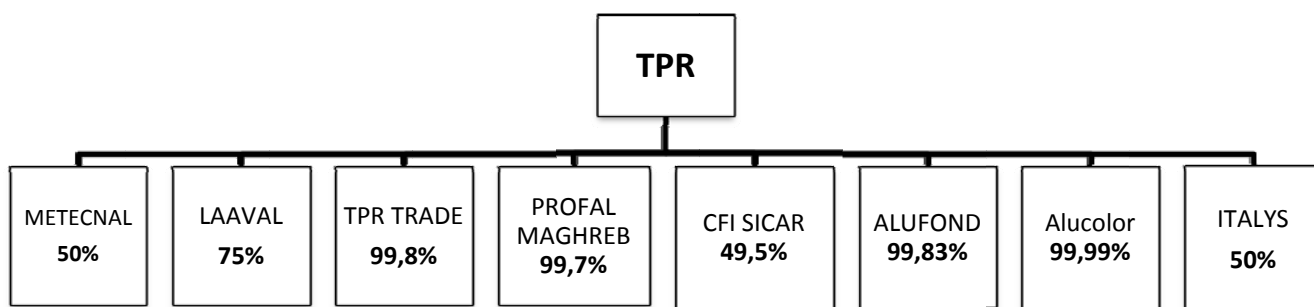
- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,

- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe TPR est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société TPR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CFI-SICAR soit détenu par deux principaux actionnaires à parts égales : TPR (49,5%) et SPI MONTFLEURY (49,5%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère TPR S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CFI-SICAR.

Société	2015			2016		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
TPR	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
TPR TRADE	99,80%	Filiale	IG	99,80%	Filiale	IG
CFI SICAR	49,50%	Filiale	IG	49,50%	Filiale	IG
ALUFOND	99,83%	Filiale	IG	99,83%	Filiale	IG
PROFAL MAGHREB	99,70%	Filiale	IG	99,70%	Filiale	IG
LAVAAL	75%	Filiale	IG	75%	Filiale	IG
METECNAL	50%	Filiale	IG	50%	Filiale	IG
ALUCOLOR	99,99%	Filiale	IG	99,99%	Filiale	IG
ITALYS				50,00%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TPR et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.
- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition positif s'élevant à 1 037 308 DT est constaté au niveau du groupe TPR et est relatif à l'acquisition de la société METECNAL.

Il s'agit de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans l'actif net de la société acquise.

II. 2. 6. Ecart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ; et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- ✓ convention de la permanence des méthodes,
- ✓ convention de la périodicité,
- ✓ convention de prudence,
- ✓ convention du coût historique, et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5 ou 2%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	15 ou 10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Marque, brevet et licence	33%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

II. 3. 3. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 4. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 5. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III. NOTES EXPLICATIVES

III. 1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe TPR permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2016		2015	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
TPR	100%	100%	100%	100%
TPR TRADE	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
CFI SICAR	49,50%	49,50%	49,50%	49,50%
ALUFOND	99,83%	99,83%	99,83%	99,83%
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	99,70%	99,70%
LAVAAL	75,00%	75%	75,00%	75%
METECNAL	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
ITALYS	50%	50%	50%	50%

III. 2. Bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 47 078 496 DT au 31 décembre 2016 et se détaille comme suit :

Désignation	Valeurs brutes comptables				Amortissements						Valeur comptable nettes au 31/12/2016
	Valeur au 31/12/2015	Acquisitions 2016	Cession / Reclassement 2016	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2016	Amortissements au 31/12/15	Dotations aux amortissements 2016	Régularisations Amortissements antérieurs	Ecart de conversion	Amortissements au 31/12/2016	
Logiciel	404 361	-	-	-	404 361	387 967	3 363	-	-	391 330	13 032
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	-	10 587	10 587	-	-	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	-	-	180 000	98 500	9 000	-	-	107 500	72 500
En cours PROFAL	227 834	23 632	-	-	251 466	45 567	55 019	-	-	100 586	150 879
En cours LAVAAL	31 788	21 136	-	3 334	56 257	-	-	-	-	-	56 257
En cours METECNAL	481 516	12 479	(68 652)	50 502	475 845	333 557	-	-	34 984	368 541	107 304
Total immobilisations incorporelles	1 336 086	57 246	(68 652)	53 836	1 378 517	876 177	67 382	-	34 984	978 543	399 973
Terrains	2 472 891	778 465	-	-	3 251 356	-	-	-	-	-	3 251 356
Constructions	3 995 837	313 700	-	4 927	4 314 464	3 123 657	608 428	-	1 383	3 733 468	580 996
AAI Construction	684 308	3 101	-	6 503	693 911	79 746	16 170	-	5 832	101 748	592 163
Matériels Industriels	51 617 984	2 640 973	(6 687 553)	1 061 622	48 633 025	30 662 782	3 368 666	(5 082 034)	514 222	29 463 636	19 169 389
Outillages Industriels	4 555 247	542 370	-	-	5 097 617	735 533	536 350	-	-	1 271 883	3 825 734
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	234 293	-	-	628 680	394 283	1 070	-	-	395 353	233 326
Matériels de Transport	1 870 451	254 554	(30 470)	10 511	2 105 046	1 306 308	193 946	(30 470)	5 314	1 475 098	629 948
Matériels Engin de Levage	834 647	67 980	-	-	902 627	599 870	85 046	-	-	684 916	217 711
AAI Divers	1 176 548	23 163	-	-	1 199 712	658 006	76 680	-	-	734 686	465 025
Matériels de Bureau	557 352	108 563	-	8 806	674 721	469 474	17 290	-	5 723	492 488	182 234
Matériel Informatique	1 522 543	4 663	-	-	1 527 206	951 688	108 692	-	-	1 060 381	466 825
Magasin vertical	1 253 491	17 497	-	-	1 270 988	365 594	64 717	-	-	430 311	840 677
Total	70 935 686	4 989 320	(6 718 023)	1 092 369	70 299 352	39 346 943	5 077 055	(5 112 504)	532 474	39 843 968	30 455 384
Immobilisations Encours											
Presse 7	971 396	2 925 559	(2 860)	-	3 894 096	-	-	-	-	-	3 894 096
Construction charpentes SGB	1 230 577	-	-	-	1 230 577	-	-	-	-	-	1 230 577
Magasin vente SGB	63 270	-	-	-	63 270	-	-	-	-	-	63 270
Magasin vertical SGB	530 377	-	-	-	530 377	-	-	-	-	-	530 377
Constructions PROFAL	10 188 109	-	-	-	10 188 109	-	-	-	-	-	10 188 109
Constructions ALUCOLOR	-	200 001	-	-	200 001	-	-	-	-	-	200 001
Equipement PROFAL	0	-	-	-	0	(518)	-	-	-	(518)	518
Matériels de Transport en cours	70 000	-	-	-	70 000	-	-	-	-	-	70 000
Avance sur immobilisations	41 851	4 341	-	-	46 192	-	-	-	-	-	46 192
Total immobilisations corporelles	84 031 266	8 119 221	(6 720 883)	1 092 369	86 521 974	39 346 426	5 077 055	(5 112 504)	532 474	39 843 451	46 678 524
Total des Immobilisations	85 367 352	8 176 467	(6 789 535)	1 146 205	87 900 490	40 222 603	5 144 437	(5 112 504)	567 458	40 821 994	47 078 497

Note 2 : Immobilisations financières

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2016 à 5 813 691 DT contre 4 745 678 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
BS	5 595	5 595
SMFA*	-	-
LLOYD	75 000	75 000
S.M.U	550	550
Foire EXP	50 000	50 000
Titres de participation détenus par TPR S.A	199 274	199 274
Procan	2 291 600	1 558 300
Cetram co	490 000	490 000
Metal pack	407 000	385 395
SICAM	1 500 000	1 500 000
Titres de participation détenus par CFI-SICAR	4 688 600	3 933 695
Titres de participation détenus par TPR TRADE	235 000	35 000
Titres de participation détenus par METECNAL	-	-
Versement restant à effectuer sur titres	(25 000)	(25 000)
Prêts	307 278	286 412
PRETS AUX PERSONNEL	115 730	122 880
PRETS.DIVERS	191 548	163 532
Dépôts et cautionnements	506 090	438 847
Immobilisations financières brutes	5 911 241	4 868 228
Provision des Titres de participation	(97 550)	(122 550)
Immobilisations financières nettes	5 813 691	4 745 678

Note 3 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 122 170 DT contre 158 437 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Actif d'impôt différé TPR	-	15 195
Actif d'impôt différé ALUFOND	114 137	112 033
Actif d'impôt différé TPR TRADE	8 032	31 209
Actif d'impôt différé	122 170	158 437

Note 4 : Stocks

La valeur nette des stocks s'élève au 31 décembre 2016 à 54 080 843 DT contre 61 263 667 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Matières premières et consommables	34 056 654	31 712 936
Stock filières	3 444 333	2 894 828
Produits en cours	4 066 813	8 414 739
Produits finis	7 061 011	6 889 392
Stock en transit	5 068 717	10 661 229
Travaux encours	383 315	690 542
Total des stocks brut	54 080 843	61 263 667
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
Total des stocks net	54 080 843	61 263 667

Note 5 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 30 298 245 DT contre 23 719 667 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Clients locaux	10 218 462	7 144 991
Clients étrangers	16 594 259	12 261 748
Clients locaux effets à recevoir	3 625 854	4 505 811
Clients étrangers effets à recevoir	51 713	0
Clients douteux locaux	69 611	72 125
Clients douteux étrangers	3 941 049	3 789 856
Clients douteux locaux en contentieux	1 606 210	998 434
Clients douteux étrangers en contentieux	894 523	894 523
Clients factures à établir	8 953	8 112
Total brut	37 010 633	29 675 600
Provision sur clients douteux	(6 712 388)	(5 955 933)
Total net	30 298 245	23 719 667

Note 6 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2016 à 9 396 096 DT contre 9 734 671 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Personnel	167 869	152 992
Fournisseurs débiteurs	1 410 874	237 628
Etat - impôts et taxes	3 979 379	7 122 885
Compte de régularisation actif	1 669 190	2 274 562
Autres débiteurs divers	2 564 130	325 923
Total brut	9 791 443	10 113 990
Provisions des comptes d'actifs	(395 347)	(379 319)
Total net	9 396 096	9 734 671

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 31 410 759 DT contre 33 767 324 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Titres SICAV	738 557	689 867
Bons de trésor et billets de trésorerie	30 200 000	32 500 000
Autres placements courants	472 202	577 457
Total	31 410 759	33 767 324

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2016 à 6 813 791 DT contre 6 655 696 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Chèques à encaisser	3 940 079	3 883 612
Banques	2 866 598	2 737 810
Caisses	7 114	34274
Total	6 813 791	6 655 696

Note 9 : Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2016 se présente comme suit :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Autres capitaux propres	Résultat	Total	Intérêts des minoritaires
Solde au 31/12/2015	45 000 000	(17 060)	40 765 555	(403 049)	9 348 465	94 693 911	1 788 888
Augmentation de capital	5 000 000					5 000 000	
Affectation résultat 2015			9 348 465		(9 348 465)	-	
Distribution de dividendes			(9 000 000)			(9 000 000)	
Réserves spéciales de réinvestissement			(5 797 617)			(5 797 617)	
Autres réserves			(384 077)	408 363		24 286	
Résultat de l'exercice					9 317 167	9 317 167	
						-	
Solde au 31/12/2016	50 000 000	(17 060)	34 932 326	5 314	9 317 167	94 237 747	1 769 085

Note 10 : Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR TRADE</i>	<u>1 314</u>	<u>960</u>
- dans les réserves	960	985
- dans le résultat	354	(25)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de CFI SICAR</i>	<u>406 103</u>	<u>387 520</u>
- dans les réserves	387 520	669 927
- dans le résultat	18 583	(282 406)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de PROPAL MAGHREB</i>	<u>4 249</u>	<u>13 852</u>
- dans les réserves	5 459	21 243
- dans le résultat	(1 210)	(7 392)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUFOND</i>	<u>12 939</u>	<u>7 459</u>
- dans les réserves	8 237	4 999
- dans le résultat	4 702	2 460
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de LAVAAL</i>	<u>27 064</u>	<u>18 923</u>
- dans les réserves	18 923	86 043
- dans le résultat	8 141	(67 121)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de METECNAL</i>	<u>1 179 343</u>	<u>1 315 466</u>
- dans les réserves	1 183 314	1 302 430
- dans le résultat	(3 971)	13 036
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUCOLOR</i>	<u>37</u>	<u>132</u>
- dans les réserves	105	100
- dans le résultat	(68)	32
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ITALYS</i>	<u>50 000</u>	<u>49 222</u>
- dans les réserves	50 000	50 000
- dans le résultat	-	(778)
<i>Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres</i>	141 099	(4 643)
Total des intérêts minoritaires	1 822 148	1 788 889
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	1 654 518	2 135 726
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	26 531	(342 195)
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	141 099	(4 643)

Note 11 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2016 à 16 769 810 DT contre 14 473 822 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Emprunt Profal	11 831 927	10 756 617
Emprunt Laaval	2 111 048	1 191 402
Emprunt Metecnal	2 826 835	2 525 803
Total	16 769 810	14 473 822

Note 12 : Provisions

Les provisions s'élèvent à 1 202 236 DT au 31 décembre 2016 contre 1 525 683 DT au 31 décembre 2015.

Note 13 : Passifs impôts différés

Les passifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 141 434 DT contre 129 870 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Passifs impôts différés TPR	11 564	129 870
Passif d'impôt différé CFI SICAR	85 386	
Passif d'impôt différé LAVAAL	44 484	
Passifs d'impôt différé	141 434	129 870

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2016 à 23 163 085 DT contre 24 248 622 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Fournisseurs locaux	3 681 890	3 077 143
Fournisseurs étrangers	14 119 550	17 724 437
Effets à payer	5 098 400	3 083 640
Fournisseurs - factures non encore parvenues	263 245	363 401
Total	23 163 085	24 248 622

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2016 à 17 781 646 DT contre 13 053 510 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Personnel	31 357	32 359
Etat - impôts et taxes	1 880 229	286 893
CNSS	7 440 090	6 190 965
Assurances	91 928	110 880
Groupe	722 626	202 436
Créditeurs divers	6 680 738	5 389 687
Comptes de régularisations passifs	934 679	761 939
Compte d'attente	-	78 351
Total	17 781 646	13 053 510

Note 16 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2016 à 30 520 048 DT contre 36 689 256 DT au 31 décembre 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2016	Solde au 31/12/2015
Comptes bancaires débiteurs	12 145 812	21456512
Crédit de financement	18 357 281	15 200 000
Autres passifs financiers	16 955	32 744
Total	30 520 048	36 689 256

III. 3. Etat de résultat

Note 17 : Revenus

Les revenus du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 127 496 879 DT contre 113 244 009 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Revenus TPR	99 049 866	90 951 664
Revenus ALUFOND	57 531	-
Revenus CFI SICAR	32 679	33 061
Revenus PROFAL MAGHREB	5 789 351	2 073 273
Revenus LAVAAL	13 731 556	13 277 176
Revenus METECNAL	8 835 896	6 908 835
Total	127 496 879	113 244 009

Note 18 : Variation des stocks de produits finis et encours

La variation des stocks de produits finis et encours du groupe s'élève au cours de l'exercice 2016 à 1 116 839 DT contre (5 928 766) DT au cours de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Variation des stocks de produits finis	587 628	(3 271 599)
Variation encours de production	221 984	(2 543 372)
Variation de stock de travaux en cours	307 227	(113 794)
Total	1 116 839	(5 928 766)

Note 19 : Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 64 459 215 DT contre 63 919 233 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Achats de marchandises consommées TPR	51 733 383	52 921 863
Achats de marchandises consommées ALUFOND	22 452	107 723
Achats de marchandises consommées TPR TRADE	1 198 432	1 932 147
Achats de marchandises consommées PROFAL MAGHREB	(146 645)	1 015 403
Achats de marchandises consommées ALUCOLOR	20	-
Achats de marchandises consommées LAVAAL	9 016 502	6 485 652
Achats de marchandises consommées METECNAL	2 635 071	1 456 445
Total	64 459 215	63 919 233

Note 20 : Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 14 106 012 DT contre 12 213 574 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Achat d'approvisionnement consommés TPR	12 104 387	10 773 370
Achat d'approvisionnement consommés ALUFOND	1 404 979	1 070 867
Achat d'approvisionnement consommés ALUCOLOR	213 666	91 465
Achat d'approvisionnement consommés PROFAL	382 980	277 872
Total	14 106 012	12 213 574

Note 21 : Charges de personnel

Les charges de personnel du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 15 976 168 DT contre 14 687 513 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2016	2 015
Charges de personnel TPR	8 130 052	7 824 566
Charges de personnel ALUFOND	366 254	298 372
Charges de personnel ALUCOLOR	209 291	94 611
Charges de personnel PROFAL MAGHREB	408 665	489 297
Charges de personnel LAVAAL	4 146 768	3642712
Charges de personnel METECNAL	2 715 138	2 337 955
Total	15 976 168	14 687 513

Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 6 462 078 DT contre 5 558 225 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Dotations aux amortissements et aux provisions TPR	4 019 638	3 424 146
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUFOND	523 427	424 946
Dotations aux amortissements et aux provisions PROFAL MAGHREB	792 162	995 546
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUCOLOR	93 194	54 367
Dotations aux amortissements et aux provisions LAVAAL	362 257	130 344
Dotations aux amortissements et aux provisions METECNAL	592 669	425 145
Dotations aux amortissements et aux provisions GOODWILL	103 731	103 731
Dotations aux amortissements et aux provisions CFI SICAR	(25 000)	-
Total	6 462 078	5 558 225

Note 23 : Autres charges d'exploitations

Les autres charges d'exploitations du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 10 265 841 DT contre 10 727 862 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Autres charges d'exploitation TPR	6 156 283	4 717 837
Autres charges d'exploitation CFI SICAR	78 746	6 548
Autres charges d'exploitation ALUFOND	264 434	192 438
Autres charges d'exploitation TPR TRADE	35 127	25 252
Autres charges d'exploitation PROFAL MAGHREB	602 466	690 572
Autres charges d'exploitation ALUCOLOR	163 860	104 974
Autres charges d'exploitation LAVAAL	257 620	2 309 005
Autres charges d'exploitation METECNAL	2 707 305	2 679 711
Autres charges d'exploitation ITALYS	-	1 526
Total	10 265 841	10 727 862

Note 24 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 5 856 463 DT contre 6 752 404 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Charges financières	5 549 239	6218958
Revenus des autres créances	578 310	(5 702)
Perte de change	679 631	869 383
Gain de change	(950 717)	(330 235)
Total	5 856 463	6 752 404

Note 25 : Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 3 308 194 DT contre 2 952 759 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Produits des valeurs financières et des placements TPR	1 995 584	2 114 350
Produits des valeurs financières et des placements TPR TRADE	23 292	36 763
Revenus des titres de placements CFI SICAR	1 224 031	739 169
Revenus des titres de placements ALUCOLOR	61 023	57 209
Revenus des titres de placements LAVAAL	3 590	5 268
Revenus des titres de placements PROFAL MAGHREB	673	-
Total	3 308 194	2 952 759

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 98 898 DT contre 630 762 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Ristournes perçues	12 335	17 216
Produits nets sur cession des immobilisations	91 854	614 161
Divers gains ordinaires	(5 290)	(614)
Total	98 898	630 762

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2016 à 276 889 DT contre 292 960 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Autres pertes ordinaires TPR	119 126	249 476
Autres pertes ordinaires ALUFOND	1 133	2 478
Autres pertes ordinaires CFI SICAR	1	38
Autres pertes ordinaires TPR TRADE	119 531	3 000
Autres pertes ordinaires ALUCOLOR	395	175
Autres pertes ordinaires PROFAL MAGHREB	36 701	37 764
Autres pertes ordinaires LAVAAL	2	-
Autres pertes ordinaires ITALYS	-	30
Total	276 889	292 960

Note 28 : Impôt différé

La charge d'impôt différé constatée en résultat s'élève au cours de l'exercice 2016 à 47 831 DT contre un produit de 59 542 DT au cours de l'exercice 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Impôts différés TPR	(26 759)	23 543
Impôts différés TPR TRADE	(23 177)	5 874
Impôts différés ALUFOND	2 104	30 125
Total	(47 831)	59 542

III. 3. Etat de flux de trésorerie

Note 29 : Variation de stock

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Variation des stocks TPR	9 885 675	1 303 727
Variation des stocks ALUFOND	307 227	(113 794)
Variation des stocks PROFAL MAGHREB	(1 128 158)	(1 468 352)
Variation des stocks LAVAAL	(1 206 690)	(1 035 588)
Variation des stocks METECNAL	(675 229)	(371 366)
Total	7 182 824	(1 685 373)

Note 30 : Variation des créances clients

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Variation des créances TPR	(1 452 260)	126 277
Variation des créances TPR TRADE	2 943 743	(2 658 306)
Variation des créances CFI-SICAR	48 647	-
Variation des créances ALUFOND	(5 517 400)	493 757
Variation des créances LAVAAL	(1 485 882)	1 525 713
Variation des créances PROFAL MAGHREB	(1 355 720)	(629 098)
Variation des créances METECNAL	(767 301)	9 860
Variation des créances ALUCOLOR	251 142	(100 795)
Total	(7 335 033)	(1 232 591)

Note 31 : Variation des autres actifs courants

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Variation des autres actifs TPR	28 138	41 837
Variation des autres actifs TPR TRADE	(547 699)	1 373 780
Variation des autres actifs CFI-SICAR	4 884	(7 964)
Variation des autres actifs ALUFOND	1 173 670	(1 135 876)
Variation des autres actifs PROFAL MAGHREB	(2 512 181)	(472 323)
Variation des autres actifs LAVAAL	2 087 682	(371 138)
Variation des autres actifs ALUCOLOR	804 601	90 846
Variation des autres actifs METECNAL	(716 577)	(26 339)
Variation des autres actifs Italys	27	(27)
Total	322 547	(507 204)

Note 32 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR	(1 256 055)	(6 610 467)
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR TRADE	(131 768)	(17 887)
Variation des fournisseurs et autres dettes CFI-SICAR	(43 352)	16 589
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUFOND	1 225 394	1 696 751
Variation des fournisseurs et autres dettes PROFAL MAGHREB	1 370 104	5 418 450
Variation des fournisseurs et autres dettes LAVAAL	1 624 737	66 803
Variation des fournisseurs et autres dettes METECNAL	1 450 361	159 520
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUCOLOR	(595 294)	466 729
Variation des fournisseurs et autres dettes ITALYS	(1 530)	1 530
Total	3 642 598	1 198 018

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR	(4 871 108)	(4 519 352)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUFOND	(1 031 418)	(196 479)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles PROFAL MAGHREB	(351 851)	(115 462)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles LAVAAL	(109 895)	(277 814)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles METECNAL	(256 422)	(545 690)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUCOLOR	(269 875)	(846 793)
Total	(6 890 569)	(6 501 590)

Note 34 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Acquisition d'immobilisations financières TPR	(282 239)	(650 574)
Acquisition d'immobilisations financières CFI-SICAR	-	(458 300)
Acquisition d'immobilisations financières ALUFOND	-	(12 110)
Acquisition d'immobilisations financières PROFAL MAGHREB	-	27 029
Acquisition d'immobilisations financières LAVAAL	-	88
Acquisition d'immobilisations financières METECNAL	-	(78 468)
Acquisition d'immobilisations financières ALUCOLOR	-	(1 400)
Total	(282 239)	(1 173 735)

Note 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Cession d'immobilisations financières TPR	635 244	1 421 588
Cession d'immobilisations financières ALUFOND	-	19 200
Cession d'immobilisations financières CFI SICAR	20 685	3 614 605
Total	655 929	5 055 393

Note 36 : Dividendes et autres distributions

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes TPR	(9 000 000)	(10 350 000)
Total	(9 000 000)	(10 350 000)

Note 37 : Remboursement d'emprunts

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Remboursement emprunts TPR	(62 403 965)	(72 797 763)
Total	(62 403 965)	(72 797 763)

Note 38 : Encaissement sur emprunts

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Encaissement sur emprunts TPR	66 441 445	67 708 374
Encaissement sur emprunts PROFAL MAGHREB	-	719 867
Encaissement sur emprunts LAVAAL	-	1 191 402
Encaissement sur emprunts METECNAL	-	2 525 803
Total	66 441 445	72 145 446

Note 39 : Encaissement provenant des placements

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Encaissement provenant des placements TPR	64 756 565	67 400 000
Encaissement provenant des placements CFI SICAR	-	946 087
Encaissement provenant des placements ALUFOND	1 600 000	600 000
Encaissement provenant des placements ALUCOLOR	2 000 000	2 000 000
Total	68 356 565	70 946 087

Note 40 : Décaissement affectés à l'acquisition de placements

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Décaissement pour acquisition de placement TPR	(63 400 000)	(65 918 807)
Décaissement pour acquisition de placement CFI SICAR		-
Décaissement pour acquisition de placement ALUFOND	(600 000)	(600 000)
Décaissement pour acquisition de placement ALUCOLOR	(2 000 000)	(2 000 000)
Total	(66 000 000)	(68 518 807)

Note 41 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Chèques à encaisser	3 940 079	3 883 612
Comptes bancaires créditeurs	2 866 598	2 737 810
Comptes bancaires débiteurs	(12 145 812)	(21 456 512)
Caisses	7 114	34 274
Total	(5 332 021)	(14 800 815)

« Groupe TPR »

Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2016

Messieurs les actionnaires du Groupe TPR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 juin 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe TPR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe TPR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 94 237 747 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 317 167 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

Tunis, le 25 Avril 2017

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**

Naoufel AMRI

Etats financiers annuels de SICAV

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV

MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **23 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Tunisie Audit & Conseil représenté par M. Lamjed BEN MBAREK.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en D.T.)

<u>ACTIF</u>	Note	AU 31/12/2016	AU 31/12/2015
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	10 342 666	11 714 320
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		330 854	197 210
b - Obligations et valeurs assimilées		10 011 812	11 517 110
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	1 022 720	1 539 454
a - Placements monétaires		996 507	490 276
b - Disponibilités		26 213	1 049 178
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
a - Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
b - titres de créance échus		-	-
AC 4 - Autres actifs	4.1.3	20	619
a - Débiteurs divers		20	619
b - Immobilisations nettes		-	-
TOTAL ACTIF		11 365 406	13 254 393
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées	4.1.4	897 840	-
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	21 841	24 057
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.6	4 571	13 826
TOTAL PASSIF		924 252	37 883
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.1.7	10 058 303	12 689 227
CP 2 - Sommes distribuables		382 851	527 283
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		31	73
b - Sommes distribuables de l'exercice	4.1.8	382 820	527 210
ACTIF NET		10 441 154	13 216 510
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		11 365 406	13 254 393

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en D.T.)

	Note	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	513 905	677 440
a - Dividende		-	44 333
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		513 905	633 107
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	41 227	95 168
a - Revenus des bons de trésor		-	-
b - Revenus des certificats de dépôt		28 317	73 470
c - Intérêts sur comptes courants		521	6 454
d - Revenus des comptes de dépôt à terme		1 913	-
e - Revenu des autres placements monétaires		10 476	15 244
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		555 132	772 608
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	(25 011)	-
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	(82 737)	(110 798)
REVENU NET DES PLACEMENTS		447 384	661 810
CH 3 - Autres charges	4.2.5	(17 726)	(26 133)
RESULTAT D'EXPLOITATION		429 658	635 677
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(46 839)	(108 467)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		382 820	527 210
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		46 839	108 467
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		(17 481)	(68 873)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		17 964	(32 440)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(34 999)	(33 844)
Frais de négociation de titres		(445)	(2 589)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		412 178	566 804

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016
(Unité : en D.T.)

	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN 1 - <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	412 178	566 804
a - Résultat d'exploitation	429 658	635 677
b - Variation des plus (ou moins) values potent./titres	17 964	(32 440)
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	(34 999)	(33 844)
d - Frais de négociation de titres	(445)	(2 589)
AN 2 - <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(443 009)	(556 410)
AN 3 - <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(2 744 525)	(3 636 492)
a – Souscriptions	27 885 144	21 327 882
- Capital	26 643 700	20 343 600
- Régularisation des sommes non distribuables	238 227	254 566
- Régularisation des sommes distribuables	1 003 216	729 715
b – Rachats	(30 629 668)	(24 964 374)
- Capital	(29 233 000)	(23 802 900)
- Régularisation des sommes non distribuables	(262 370)	(290 614)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 134 298)	(870 860)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(2 775 356)	(3 626 098)
AN 4 - <u>ACTIF NET</u>		
a - en début de l'exercice	13 216 510	16 842 609
b - en fin de l'exercice	10 441 154	13 216 510
AN 5 - <u>NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a - en début de l'exercice	125 654	160 247
b - en fin de l'exercice	99 761	125 654
VALEUR LIQUIDATIVE	104,662	105,182
AN 6 - <u>TAUX DE RENDEMENT</u>	3,49%	3,57%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

1. PRESENTATION DE MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Millenium Obligataire SICAV est une société d'investissement à capital variable, régie par la loi n° 88-92 du 2 aout 1988 telle que modifiée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée le 22 juin 2001, et a reçu l'agrément du ministère des finances le 13 juin 2000, et le visa du prospectus d'émission par le C.M.F le 26 octobre 2001, sous le n° 01.425.

2. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2016 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999. Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Millenium Obligataire SICAV et les normes comptables tunisiennes n'est à signaler.

3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésor et en titres de FCC (fonds commun de créances) et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2. Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3. Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4. Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires comprennent les bons de Trésor, les certificats de dépôts et les billets de trésorerie. Ces valeurs sont évaluées en date d'arrêté à leur prix d'acquisition (Valeur nominale- intérêts précomptés non échus).

3.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Traitement des opérations de pension livrée

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires» et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

4- NOTES EXPLICATIVES DES DIFFERENTES RUBRIQUES FIGURANT DANS LE CORPS DES ETATS FINANCIERS

4.1. Notes explicatives du bilan

4.1.1. Portefeuille titres

Le portefeuille-titres est arrêté à 10.342.666 dinars au 31 décembre 2016, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'actif
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
BTK 2012-1 B	2 000	85 720	86 276	0,76%
BTK 2012-1 B	500	21 430	21 569	0,19%
BTK 2012-1 B	8 000	342 880	345 105	3,04%
EO ATL 2013-1	10 000	800 000	830 285	7,31%
EO ATL 2014-1	2 800	168 000	175 795	1,55%
EO BTE 2009	100	3 000	3 037	0,03%
EO BTE 2009	4900	145 530	147 502	1,30%
EO BTE 2009	100	3 000	3 037	0,03%
EO BTE 2011	5 500	330 000	343 088	3,02%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	206 926	1,82%
EO HL 2013/1	5 000	200 000	206 926	1,82%
EO HL 2013/2	2 000	120 000	125 210	1,10%
EO MEUBLATEX 2010-B	1 500	30 000	30 888	0,27%
EO MODERN LEASING 2012	3 000	240 000	250 843	2,21%
EO SERVICOM 2016	5 000	500 000	512 761	4,51%
EO TL2011-3	6 000	120 000	125 186	1,10%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	412 818	3,63%
EO UBCI 2013	5 000	400 000	412 818	3,63%
EO UIB 2009/1	1 000	65 000	66 400	0,58%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 640	0,06%
EO UIB 2009/1	100	6 500	6 640	0,06%
EO UIB 2009/1	870	56 550	57 768	0,51%
EO UIB 2009/1	6 000	390 000	398 401	3,51%
ES ATL 2008	2 000	80 000	81 620	0,72%
Total		4 714 110	4 857 541	42,74%
FCC				
FCC-BIAT CREDIMMO I-P2	300	40 577	40 809	0,36%
FCC-BIAT CREDIMMO II-P3	300	166 493	167 531	1,47%
Total		207 070	208 340	1,83%
BTA *				
B0319	500	521 500	522 566	4,60%
B0319	100	104 330	104 525	0,92%
B0319	100	104 030	104 458	0,92%
B0319	290	295 887	301 791	2,66%
B0319	300	306 240	312 235	2,75%
B0319	300	306 390	312 271	2,75%
B0319	300	306 540	312 308	2,75%
B0319	300	306 690	312 345	2,75%
B0319	210	214 788	218 667	1,92%
B0319	80	78 464	82 185	0,72%
B0717	75	83 625	77 497	0,68%
B0717	1500	1 585 500	1 550 042	13,64%
B0822	300	288 000	299 179	2,63%
BTA-6.90% MAI22	352	380 160	377 339	3,32%
BTA-6.90% MAI22	35	37 100	37 330	0,33%
BTA-6.90% MAI22	20	20 728	21 193	0,19%
Total		4 939 972	4 945 931	43,52%

Total obligations et valeurs assimilées		9 861 152	10 011 812	88,09%
TITRES OPCVM		256 935	330 854	2,91%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	1 184	123 935	125 131	1,10%
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	133	133 000	205 723	1,81%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		10 118 087	10 342 666	91,00%

*Il est à noter qu'une ligne BTA (03-19) a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 951 titres pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste « Portefeuille titres » sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>Courus</u> <u>Nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2015	11 462 231	338 920	(86 831)	11 714 320	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	1 000 000			1 000 000	
Part des fonds communs de créance					
Bons du trésor assimilables					
Titres OPCVM	223 946			223 946	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
obligations de sociétés	(1 796 853)			(1 796 853)	4 590
Part des fonds communs de créance	(121 697)			(121 697)	
Bons du trésor assimilables	(549 530)			(549 530)	(41 570)
Titres OPCVM	(100 011)			(100 011)	1 981
* Variations des plus ou moins-values latentes			17 964	17 964	
* Variations des intérêts courus		(45 474)		(45 474)	
Soldes au 31 décembre 2016	10 118 087	293 446	(68 867)	10 342 666	(34 999)

4.1.2. Placements monétaires et disponibilités

Cette rubrique présente un solde de 1.022.720 dinars au 31 décembre 2016, réparti comme suit :

DÉSIGNATION	Nombre de Titres	Coût D'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de L'actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CERTIFICAT DE DEPOT		486 043	494 594	4,35%
CD CIL 190 J 14/03/17 (6.85%)	1	486 043	494 594	4,35%
COMPTE A TERME		500 000	501 913	4,42%
CT ATTIJARI BANK 90 J 01/03/2017 (5,63%)	500	500 000	501 913	4,42%
DISPONIBILITES		26 213	26 213	0,23%
TOTAL GÉNÉRAL		1 012 256	1 022 720	9,00%

4.1.3. Autres actifs

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 20 dinars contre 619 dinars au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
AUTRES DEBITEURS RAS SUR EO	20	619
Total des autres actifs	20	619

4.1.4. Dettes sur opérations de pensions livrées

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 897.840 dinars contre un solde nul au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes sur pension livrée*	895 881	-
Intérêt couru sur dette sur pension livrée	1 959	-
Total	897 840	-

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-19) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 951 titres pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.

4.1.5. Opérateurs créditeurs

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 21.841 dinars contre 24.057 dinars au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépositaire	3 524	3 831
Gestionnaire	18 317	20 226
Total opérateurs créditeurs	21 841	24 057

4.1.6. Autres créditeurs divers

Ce poste présente au 31.12.2016 un solde de 4.571 dinars contre 13.826 dinars au 31.12.2015 et se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Impôts à payer	1 034	1 048
Commissaire aux comptes	1 514	10 496
CMF (redevance & Publication)	1 977	2 236
Retenue à la source à payer	12	12
Charges à payer	34	34
Total	4 571	13 826

4.1.7. Capital social

Les mouvements sur le capital de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2015

Montant (en nominal)	12 565 400
Nombre de titres	125 654
Nombre d'actionnaires	881

Souscriptions réalisées

Montant (en nominal)	26 643 700
Nombre de titres émis	266 437
Nombre d'actionnaires nouveaux	92

Rachat effectués

Montant (en nominal)	29 233 000
Nombre de titres rachetés	292 330
Nombre d'actionnaires sortant	228

Capital au 31 décembre 2016

Montant (en nominal)	9 976 100
Nombre de titres	99 761
Nombre d'actionnaires	745

La valeur du capital tenant compte des sommes non distribuables s'établit comme suit :

Capital social en nominal au 31 Décembre 2016	9 976 100
Sommes non distribuables*	(41 624)
Somme non distribuable des exercices antérieurs	123 827
Capital au 31 Décembre 2016	10 058 303

(*) Les sommes non distribuables se détaillent comme suit :

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	17 964
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(34 999)
Frais de négociation de titres	(445)
Résultat non distribuable:	(17 481)
Régularisation des S.N.D sur souscriptions	238 227
Régularisation des S.N.D sur rachats	(262 370)
Régularisation des S.N. D	(24 143)
Sommes non distribuables	(41 624)

4.1.8. Sommes distribuables de l'exercice

Le total de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2016 à 382.820 dinars contre 527.210 dinars à l'issue de l'exercice précédent, se détaillant ainsi :

	<u>Au 31/12/2016</u>	<u>Au 31/12/2015</u>
Résultat d'exploitation	429 658	635 677
Régularisation du résultat d'exploitation :	(46 839)	(108 467)
Sommes distribuables de l'exercice	382 820	527 210

4.2. Note explicatives de l'état de résultat :

4.2.1. Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2016 à 513.905 dinars contre 677.440 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2016</u> <u>Au</u> <u>31/12/2016</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2015</u> <u>Au</u> <u>31/12/2015</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	513 905	633 107
Revenus des titres OPCVM	-	44 333
Total	513 905	677 440

4.2.2. Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2016 à 41.227 dinars contre 95.168 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Revenus des certificats de dépôt	28 317	73 470
Intérêts sur comptes courants	521	6 454
Revenus des comptes de dépôt à terme	1 913	-
Revenus des autres placements monétaires	10 476	15 244
Total	41 227	95 168

Les revenus des autres placements monétaires pour les exercices 2015 et 2016 se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêt couru et échu sur créances sur pension livrée	10 476	
Revenus des comptes de placements		15 244
Revenus des autres placements monétaires	10 476	15 244

4.2.3. Intérêts des mises en pension

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2016 à 25.011 dinars contre un solde nul à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Intérêt couru sur dettes sur pension livrée*	1 959	-
Intérêt couru et échu sur dette sur pension livrée	23 052	-
Total	25 011	-

*Il s'agit d'une ligne BTA (03-2019) qui a fait l'objet d'une opération de mise en pension portant sur 951 titres pour un montant de 895.881,082 dinars au profit d'Attijari Bank opérée en date du 15/12/2016 pour une durée de quatre-vingt-trois jours avec un taux de 4,63%.

4.2.4. Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2016 à 82.737 dinars contre 110.798 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	69 291	93 481
Rémunération du dépositaire	13 446	17 317
Total	82 737	110 798

4.2.5. Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2016 à 17.726 dinars contre 26.133 dinars à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	Période du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Période du 01/01/2015 Au 31/12/2015
Redevance CMF	11 744	15 844
Rémunération commissaire aux comptes	3 500	7 355
Publicité et publications	1 388	1 442
Agios, frais bancaires et autres charges	71	72
Impôts et taxes	1 023	1 420
Total	17 726	26 133

5. AUTRES INFORMATIONS : DONNEES PAR ACTION ET RATIOS PERTINENTS

Données par action :

	DU	DU	DU	DU	DU
	01/01/2016	01/01/2015	01/01/2014	01/01/2013	01/01/2012
	AU	AU	AU	AU	AU
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	5,565	6,149	4,244	5,264	4,492
Intérêts des mises en pension	(0,251)	-	-	-	-
Charges de gestion des placements	(0,829)	(0,882)	(0,676)	(0,526)	(0,638)
Revenus nets des placements	4,485	5,267	3,568	4,738	3,854
Autres charges	(0,178)	(0,208)	(0,198)	(0,246)	(0,216)
Résultat d'exploitation (1)	4,307	5,059	3,370	4,492	3,639
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,470)	(0,863)	0,305	(0,690)	(0,138)
Sommes distribuables de l'exercice	3,837	4,196	3,676	3,802	3,501
Variation des plus (ou moins) valeurs potent./titres	0,180	(0,258)	(0,152)	(0,830)	(0,115)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(0,351)	(0,269)	0,012	0,472	(0,083)
Frais de négociation de titres	(0,004)	(0,021)	(0,001)	(0,016)	(0,004)
Plus ou moins-value sur titre et frais de négociation (2)	(0,175)	(0,548)	(0,140)	(0,374)	(0,203)
Résultat net de l'exercice (1+2)	4,132	4,511	3,231	4,118	3,436
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,175)	(0,548)	(0,140)	(0,374)	(0,203)
Régularisation du résultat non distribuable	0,014	0,106	(-0,014)	0,053	0,011
Somme non distribuable de l'exercice	(0,161)	(0,442)	(-0,154)	(0,321)	(0,192)
Distribution de dividendes	4,196	3,676	3,802	3,501	3,462
Valeur liquidative	104,662	105,182	105,104	105,382	105,402
Ratio de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / Actif net moyen	0,70%	0,70%	0,70%	0,42%	0,58%
Autres charges/ Actif net moyen	0,15%	0,16%	0,21%	0,20%	0,20%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net moyen	3,65%	4,00%	3,49%	3,61%	3,32%
Actif net moyen	11 757 826	15 874 039	15 455 027	17 298 761	16 591 844

6- REMUNERATION DU DEPOSITAIRE ET DU GESTIONNAIRE

La gestion de la **Millenium Obligataire SICAV** est assurée par la Compagnie Gestion et Finance (C.G.F), moyennant une rémunération égale à 0,5%HT de l'actif net, réglée trimestriellement et à terme échu.

La banque Internationale Arabe de Tunisie (B.I.A.T) a été désignée dépositaire des titres et fonds de la **Millenium Obligataire SICAV**, moyennant une rémunération payable trimestriellement et à terme échu, arrêtée comme suit :

- De 0 à 10 millions de dinars : 0,1% HT de l'actif net avec minimum de 6 000 DT ;
- De 10 millions à 20 millions de dinars : 0,08% HT de l'actif net ;
- Au-delà de 20 millions de dinars : 0,06% HT de l'actif net.

7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la Millenium obligataire SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à **32 224 DT**, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société «**Millenium Obligataire SICAV**» relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «**Millenium Obligataire SICAV** » comprenant le bilan au 31 Décembre 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **10.441.154** Dinars pour un capital de **10.058.303** Dinars et une valeur liquidative égale à **104,662** Dinars par action.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserves

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Observation

Nous attirons l'attention sur la Note 7 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Millenium obligataire SICAV au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 32 224 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession et d'usage, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

De ce fait, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

- Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimé, nous faisons signaler que les actifs de Millenium Obligataire SICAV, s'élevant au 31 décembre 2016 à 11.365.406 dinars, sont composés à concurrence d'un montant de 10.342.666 dinars, soit 91 % de valeurs mobilières et de 1.022.720 dinars soit 9 % de liquidités et de quasi-liquidités. Ces proportions ne sont pas conformes aux dispositions de l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 qui prévoit des taux respectivement égaux à 80% et 20%.
- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94 – 117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
- En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed BEN MBAREK

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En application des articles 200 nouveau et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous soumettons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées

Au cours de l'année 2016, la convention de distribution des actions de Millenium Obligataire SICAV signée en date du 1^{er} novembre 2001 avec GAT Assurances a été résiliée en vertu d'un protocole de résiliation signé entre les deux parties en date du 17 octobre 2016.

En conséquence, GAT assurances n'assure plus la distribution des actions de Millenium Obligataire SICAV et à partir du Jeudi 27 octobre 2016, la distribution des titres de Millenium Obligataire SICAV sera assurée, uniquement, par la Compagnie Gestion et Finance « CGF » - intermédiaire en bourse.

B. Conventions et opérations réalisées avec les sociétés du groupe et les parties liées durant les exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie en 2016 :

La convention de gestion conclue le 28 Juin 2001 avec la **Compagnie Gestion et Finance « C.G.F »**, pour une période égale à une année renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un avenant qui a été autorisé par votre conseil d'administration en date du 12 Juin 2013, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016 et elle prévoit le paiement :

- D'une commission de gestion, au titre du service de gestion administrative et comptable ainsi que de gestion du portefeuille, hors taxes, égale à 0,5% de l'actif net de **Millenium Obligataire SICAV**, payable trimestriellement et à terme échu. Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à **69.291** dinars T.T.C. Le compte gestionnaire présente au 31 Décembre 2016 un solde créditeur de **18.317 DT**.
- D'une commission de courtage fixée à 0,04% hors taxes pour les transactions en bourse (négociation et enregistrement). Pour le présent exercice, cette commission s'est élevée à 445 dinars T.T.C.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Nous n'avons pas été avisés de conventions et engagements de «**Millenium Obligataire SICAV** » envers ses dirigeants, conclus au cours de l'exercice 2016, et qui devraient faire l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 21 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

Tunisie Audit & Conseil

Lamjed BEN MBAREK

